

Une brèche d'irrationalité au siècle des Lumières ?

Traités et récits francophones de vampires entre France et Empire autrichien

Mémoire réalisé par
Johan PIERRET

Promoteurs
Silvia MOSTACCIO
Damien ZANONE

Année académique 2017-2018
Master en histoire à finalité spécialisée : histoire et archives

Remerciements

Je souhaite remercier ma promotrice, Silvia Mostaccio, pour m'avoir soutenu dans ce projet et m'avoir apporté son aide précieuse tout au long de celui-ci.

Je remercie également mon co-promoteur, Damien Zanone, pour sa grande disponibilité, ses conseils et ses relectures.

Enfin, je remercie ma maman pour ses corrections, Elise pour son soutien quotidien et Catherine pour ses conseils de mise en page.

Je dédie ce travail à mon papa, qui m'a donné le goût du travail assidu.

Introduction

Du *Dracula* de Bram Stoker aux *Chroniques des vampires* d'Anne Rice, de *Buffy contre les vampires* à *Vampire Diaries*, de *Nosferatu le vampire* à la saga *Twilight*, le vampire est devenu au fil des années une figure incontournable de nos arts et de notre imaginaire collectif. Nous en connaissons tous ses clichés : teint livide, longues canines, crainte du soleil, de l'ail et des symboles chrétiens et soif de sang. Cette représentation est toutefois une construction récente issue pour beaucoup de la littérature des XIX^e et XX^e siècles¹. Cette étude se propose de remonter à la source de notre imaginaire autour du vampire et d'en comprendre sa construction.

Dans la première moitié du XVIII^e siècle, leurs histoires vont en effet sortir de l'ombre et se répandre à travers l'Europe. Voltaire (1694-1778) estime qu'entre 1730 et 1735, on n'entendit plus parler que de vampires². La croyance³ aux vampires n'est pourtant pas née au XVIII^e siècle. La diffusion des récits les concernant à ce moment précis peut s'expliquer par le rattachement récent de la région des Balkans, d'où cette croyance est originaire, à l'Empire autrichien. Le Traité de Passarowitz du 21 juillet 1718 met en effet fin à une guerre de deux ans menée avec le soutien de Venise contre les Turcs et conclut la domination des Habsbourg sur le Banat, la Malachie de l'ouest et Belgrade⁴. La monarchie autrichienne connaît alors sa plus grande extension territoriale⁵, qui ne durera toutefois qu'une vingtaine d'années puisque la défaite de Charles VI lors d'une nouvelle guerre austro-turque en 1735-1739 aboutira à la restitution de ces régions, excepté le Banat, par le Traité de Belgrade en 1739⁶. C'est au cours de cet intervalle de possession autrichienne,

¹ Clive LEATHERDALE, dir., *The Origins of Dracula. Background to Bram Stoker's masterpiece*, s. l., Desert Island Books, 1987, p. 16.

² VOLTAIRE, *Questions sur l'Encyclopédie par des amateurs*, t. 4, Genève, 1775.

³ Nous ne pourrions utiliser le terme de croyance sans en expliquer son ambiguïté. Sa définition est en effet l'objet de débats. Certains spécialistes n'acceptent de parler de croyances qu'à propos de l'adhésion à des notions ou des propositions indémontrables tandis que d'autres veulent les borner au domaine religieux. On peut cependant s'accorder sur l'idée que croire en une proposition ou en un ensemble de propositions, c'est tenir ladite proposition ou ledit ensemble de propositions pour vrais. En général, le terme "croyance" revêt cependant le sens d'une adhésion à des propositions incertaines ou que l'on peut tenir pour fausses. Pascal SANCHEZ, *La Rationalité des croyances magiques*, Genève, Librairie Droz, 2007, p. 11.

⁴ Michael HOCHEDLINGER, *Austria's wars of emergence. War, State and Society in the Habsburg Monarchy. 1683-1797*, s.l., Longman, 2003, p. 196 (Modern wars in perspective)

⁵ Jean BÉRENGER, *Histoire de l'Autriche*, Paris, Presses universitaires de France, 1994, p. 34 (Que sais-je ? ; 222).

⁶ Paul PASTEUR, *Histoire de l'Autriche. De l'Empire multinational à la nation autrichienne. XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 11 (Collection U. Histoire).

dans la région de Belgrade en actuelle Serbie⁷, que se dérouleront certains faits de vampirisme dont l'écho fera le tour de l'Europe à partir de rapports d'enquêtes autrichiens à leur sujet retranscrits dans les journaux de l'époque.

Les sources sur le sujet sont assez nombreuses et les perspectives de recherche variées. Pourtant, le thème des vampires est assez peu présent chez les historiens, qui laissent généralement aux recherches littéraires le soin d'en traiter. Paul Barber, historien de l'Université de Californie publia en 1988 un livre bien documenté sur les vampires, qui traite des principales sources pour dresser le portrait du vampire moderne et en chercher les explications à l'aide de la médecine légale contemporaine⁸. Claude Lecouteux, germaniste spécialisé dans les croyances et les mythes, a plus récemment contribué à l'histoire des vampires en les différenciant des autres types de revenants d'après leur comportement⁹. D'autres encore ont travaillé directement sur les sources slaves. Daniela Soloviova-Horville a par exemple réalisé une excellente étude sur les représentations du vampire dans le folklore slave, sa divulgation en Europe au XVIII^e siècle et ses apparitions postérieures en littérature¹⁰. Georges Drettas aborde quant à lui le sujet à la manière d'un ethnographe en utilisant des sources orales issues des populations slaves du XX^e siècle comme base pour remonter le fil de la tradition orale de la croyance aux vampires¹¹.

Notre étude se distinguera de ces dernières en abordant des sources dont certaines ont peu ou jamais été utilisées dans le cadre de cette thématique, comme c'est le cas de certains périodiques. Ces sources seront majoritairement en français en tant que langue privilégiée des Lumières témoignant de l'hégémonie intellectuelle et culturelle française en l'Europe¹². Outre l'originalité de certaines sources, ce travail aura également une portée plus analytique sur les structures et les relations intellectuelles et sociales que ces affaires révèlent entre le monde rural et le monde des penseurs des Lumières, ainsi que sur les relations de certains auteurs entre eux. Cela constituera, avec les représentations du vampire dans le monde francophone, la problématique de cette recherche. Son cadre temporel sera

⁷ Il est à noter que les auteurs de l'époque, dû à la situation politique confuse, se trompent souvent sur leur localisation et les placent notamment en Hongrie. Paul BARBER, *Vampires, burial and death. Folklore and reality*, New Haven – Londres, Yale University Press, 1988, p. 7.

⁸ BARBER, *Vampires, burial and death...*, op.cit., passim.

⁹ Claude LECOUEUX, *Histoire des vampires. Autopsie d'un mythe*, Paris, Éditions Imago, 2014, passim.

¹⁰ Daniela SOLOVIOVA-HORVILLE, *Les Vampires. Du folklore slave à la littérature occidentale*, Paris, L'harmattan, 2011, passim (Littératures comparées).

¹¹ Georges DRETTAS, *Questions de vampirisme dans Études rurales*, Éditions de l'EHESS, vol. 97-98, 1985, pp. 201-218.

¹² Dominique POULOT, *Les Lumières*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, p. 61 (Collection Premier Cycle).

le XVIII^e siècle, plus particulièrement à partir des années 1730, période d'apparition des premières mentions de vampires en français, jusqu'à la Révolution française. L'étude couvrira la zone géographique de la France et de l'Empire autrichien, comprenant les régions d'origine des vampires.

Ce mémoire se compose de deux parties de trois chapitres chacune. Dans la première, nous explorerons les différentes représentations du vampire afin d'en définir les aspects physiques et comportementaux qui le différencient des autres apparitions et revenants et nous étudierons les mesures appliquées dans le cadre de leur neutralisation. La seconde partie nous montrera la diffusion et l'évolution de la figure du vampire ainsi que les discours à son sujet, symboliques des débats de son temps dans le cadre d'une distanciation de la culture des élites par rapport à celle du monde rural et des rapports des penseurs des Lumières avec leurs pairs. Il s'agira en quelque sorte, à l'image de Jean-Claude Schmitt dans son étude sur les revenants au Moyen Âge, de faire de « l'histoire sociale de l'imaginaire »¹³. À travers ces problématiques, nous interrogerons le mythe du rationalisme des Lumières et verrons si l'imaginaire et les croyances ont encore une place à cette époque. Présentons dans un premier temps les sources qui seront utilisées lors de cette étude, avec leur nature et les difficultés qu'ont pu représenter leur recherche et leur dépouillement.

¹³ Jean-Claude SCHMITT, *Les Revenants. Les vivants et les morts dans la société médiévale*, Paris, Gallimard, 1994, p. 22 (Bibliothèque des histoires).

Présentation des sources

La mise en œuvre de l'heuristique de cette étude s'est échelonnée sur une longue période. Le corpus de documents n'était en effet pas défini dès le début du travail, mais s'est construit tout au long de celui-ci. Quelques sources principales et certains périodiques ont certes rapidement été sélectionnés. D'autres sources, en revanche, ont été collectées au fil des lectures bibliographiques et du dépouillement des premières sources, formant petit à petit un véritable réseau représentatif de l'intérêt que le XVIII^e siècle a consacré au phénomène des vampires. La difficulté majeure de cette heuristique a été de sélectionner les sources en évitant le piège d'en traiter un trop grand nombre pour finalement ne pas parvenir à toutes les assimiler. Malgré une limite géographique et linguistique majoritairement respectée, à quelques exceptions justifiées près, le choix a été rude et certaines sources sont encore venues élargir ce corpus dans les dernières semaines.

Les sources de ce travail sont assez variées, mais sont toutes de nature littéraire. Exploitant des sources littéraires également, Jean-Marie Goulemot rappelle qu'il serait vaniteux de prétendre englober toute la société dans une même histoire culturelle à partir de celles-ci, car la France qui lit se réduit à quelques milliers d'hommes et de femmes faisant partie d'une élite¹⁴. La grande majorité des témoignages qui nous sont laissés pour étudier la culture populaire dont fait partie le vampire sont donc issus d'un milieu cultivé, qui digère une autre réalité culturelle et en rend une vision déformée, souvent critiquée et refusée¹⁵. Cette contrainte étant posée, nous pouvons présenter les sources principales de cette étude.

Commençons par une source un peu à part dans le corpus puisqu'elle n'est nativement pas francophone, mais qui justifie par sa richesse son intérêt pour ce travail. Nous étudierons en effet le rapport commandé par les autorités autrichiennes depuis Belgrade et réalisé par les soldats, chirurgiens et médecins du régiment de Wurtemberg venus assister à l'inhumation de plusieurs présumés vampires dans le village de Medvega, en actuelle Serbie alors sous domination autrichienne. Ce rapport, rédigé en allemand et signé le 26 janvier 1732, sera utilisé dans sa récente traduction issue de Claude Lecouteux¹⁶.

¹⁴ Jean-Marie GOULEMOT, *Démons, merveilles et philosophie à l'Âge classique* dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, Éditions de l'EHESS, vol. 35, 1980, p. 1223.

¹⁵ *Ibid.*, p. 1224.

¹⁶ JOHANNES FLUCHINGER et al., *Visum et repertum* trad. et éd. par LECOUTEUX, *Histoire des vampires, op.cit.*, pp. 112-114 [dorénavant, *Visum et repertum*].

Bien que de première importance pour avoir inspiré les traités qui suivront, le style cérémonieux de ce rapport a parfois fait l'objet de mauvaises compréhensions et ses traductions ont donné lieu à plusieurs versions¹⁷. Il faudra de ce fait être attentif à son utilisation dans les différentes sources qui le reprendront.

Les sources qui utilisent le *Visum et repertum* sont nombreuses, à commencer par les livres imprimés. Que les auteurs aient consacré un livre entier au sujet, comme dom Augustin Calmet (1672-1757), ou l'aient à peine évoqué par quelques lignes d'un ouvrage bien plus vaste, que ces livres soient sous forme de traités ou romancés, ils seront utiles pour rendre compte des débats d'idée au sujet des vampires. Le marquis d'Argens (1703-1771) est un des premiers écrivains français, en 1736, à en raconter l'histoire dans son roman épistolaire *Lettres juives*¹⁸. Celui-ci connut un succès important, l'incitant les années qui suivirent à une activité soutenue, mais l'exposant également aux critiques d'une « cabale » catholique¹⁹. S'en suivront de nombreuses références, notamment dans les travaux des Lumières, et dont certaines seront de véritables *best-sellers* de l'époque. C'est le cas du *Traité sur les apparitions*²⁰ d'Augustin Calmet, qui établit une compilation de tous les récits de vampires qu'il a pu trouver. Il s'agit en fait de la quatrième édition de cet ouvrage dont la première est parue en 1746. Nous avons toutefois choisi d'étudier la version de 1751 car, de l'aveu de son auteur, elle reflète mieux son point de vue sur la question²¹.

L'abbé bénédictin s'intéresse aux vampires dès 1741. Alors en préparation de son histoire universelle, il reçoit des informations sur la Moldavie par Constantin Mavrocordato de Scarlatti (1711-1769), prince réformateur et éclairé, à qui il profita pour demander des renseignements sur les vampires²². Soucieux de consulter la totalité des sources connues pour se forger un avis, il appuie son jugement sur la plupart des ouvrages publiés sur le sujet et sur les rapports officiels de l'armée autrichienne²³. Sans *a priori* sur le phénomène, il se propose de traiter le sujet comme historien, philosophe et théologien, considérant les

¹⁷ BARBER, *Vampires, burial and death...*, op.cit., p. 15.

¹⁸ JEAN BAPTISTE BOYER D'ARGENS, *Lettres juives ou Correspondance philosophique, historique et critique entre un Juif voyageur à Paris et ses correspondans en divers endroits*, Amsterdam, 1744.

¹⁹ Jean SGARD, *Jean Baptiste marquis de Boyer d'Argens (1703-1771)* dans INSTITUT DES SCIENCES DE L'HOMME, *Dictionnaire des journalistes (1600-1789)*, <http://dictionnaire-journalistes.gazettes18e.fr>, page consultée le 2 février 2018.

²⁰ AUGUSTIN CALMET, *Traité sur les apparitions des esprits et sur les vampires ou les revenants de Hongrie, de Moravie, etc.*, 2 t., Paris, 1751.

²¹ *Ibid.*, t. 2, p. 474.

²² Philippe MARTIN et Fabienne HENRYOT, dir., *Dom Augustin Calmet. Un itinéraire intellectuel*, Paris, Riveneuve, 2008, p. 239.

²³ *Ibid.*

vampires comme un cas particulier d'apparition²⁴. Son livre connaît un succès tel que de nombreuses rééditions voient le jour²⁵, avant que ses problèmes de santé ne l'empêchent de continuer ses travaux à partir de 1757²⁶.

Augustin Calmet n'est cependant pas le seul intellectuel français à avoir consacré un ouvrage entier à ces questions de croyance aux apparitions. Nicolas Lenglet Dufresnoy (1674-1755) lui emboîte en effet le pas peu après et répond à Calmet par l'écriture de son *Traité historique et dogmatique sur les apparitions, les visions et les révélations particulières*²⁷. Dès la préface de son traité, cet esprit indépendant donne le ton de l'ouvrage :

« Mais venons au fait. Y a-t-il réellement des apparitions, des visions de spectres ou de phantômes, ou même des révélations particulières ? Il y en a, & la chose est hors de doute. Il ne s'agit que de s'expliquer & ne pas faire ici l'incrédule hors de propos. »²⁸

Lenglet Dufresnoy le montre ici, il ne s'agira pas de réfuter toute apparition, car certaines sont d'ailleurs, nous le verrons, formellement attestées par l'Église. L'ouvrage n'est pas à l'origine pas écrit pour traiter des vampires, puisqu'il fut majoritairement rédigé en 1697 pour répondre au père Clouzeil et sa *Réponse à un libelle contre la Vénérable Mère Marie de Jésus*²⁹. Son dernier chapitre fait la critique de l'ouvrage de Calmet qui selon lui ne livrerait pas à ses lecteurs l'apparat critique nécessaire à juger de la véracité des faits qu'il rapporte³⁰.

Denis Diderot (1713-1784) représente dans ce débat une frange très rationnelle des Lumières n'acceptant aucune once de superstition. Connu pour être l'un des auteurs de l'*Encyclopédie*, l'écrivain français est aussi critique d'art³¹. L'art est d'ailleurs le thème principal de son *Salon* de 1767³², dans lequel le vampire est évoqué : il y définit notamment

²⁴ MARTIN et HENRYOT, dir., *Dom Augustin Calmet...*, op.cit., p. 239.

²⁵ Augustin DIGOT, *Notice biographique et littéraire sur dom Augustin Calmet*, Nancy, Lucien Wiener, 1860, p. 153.

²⁶ *Ibid.*, p. 122.

²⁷ NICOLAS LENGLET DUFRESNOY, *Traité historique et dogmatique sur les apparitions, les visions et les révélations particulières*, Paris, 1751.

²⁸ *Ibid.*, p. II.

²⁹ Geraldine SHERIDAN, *Nicolas Lenglet Dufresnoy and the literary underworld of the ancient regime*, Oxford, The Voltaire foundation, 1989, p. 241.

³⁰ *Ibid.*, p. 242.

³¹ Marie-Hélène CHABUT, *Denis Diderot. Extravagance et génialité*, Amsterdam, Rodopi, 1998, p. 9.

³² DENIS DIDEROT, *Salon de 1767* dans J. L. J. BRIÈRE, éd., *Œuvres de Denis Diderot. Salons*, t. II, Paris, 1821.

le « modèle idéal » du peintre ou du sculpteur³³. Écrit entre septembre 1767 et novembre 1768 alors que Diderot souffrait de la goutte³⁴, ce *Salon* extrêmement long et parsemé d'éléments autobiographiques³⁵ est considéré comme l'un de ses plus brillants³⁶. La référence aux vampires y est certes anecdotique, mais le sens que Diderot leur attribue est important au regard de l'évolution sémantique du mot « vampire ». Les *Salons*, rédigés entre 1759 et 1781, circulent déjà en France dans les années 1770, ne sont pas publiés avant 1795³⁷. Les ouvrages que nous venons d'évoquer sont pour la plupart facilement accessibles car ils sont scannés et mis en ligne, notamment sur Gallica.

Les périodiques sont une autre source de première importance pour suivre la diffusion des récits de vampires. Par périodique nous entendons, selon la définition de Jean Sgard, « tout ouvrage imprimé qui prétend, grâce à une publication échelonnée dans le temps, rendre compte de l'actualité »³⁸. Il leur donne trois caractéristiques fondamentales : une présentation relativement stable sous un même titre, une périodicité réelle ou affirmée, et un souci de l'information récente³⁹. Elles sont, depuis leur apparition au XVII^e siècle et leur diffusion depuis l'Allemagne et la Hollande jusqu'à la Révolution française, les moyens d'information politique et générale les plus courants⁴⁰. Documents fragiles et périssables et donc mal conservés voire disparus, ils sont pourtant d'un intérêt majeur pour l'histoire politique et culturelle et témoignent notamment de la domination linguistique du français dans l'Europe des Lumières⁴¹. Dans notre cas, les journaux permettent d'attester de la diffusion des récits de vampires dans le cadre géographique envisagé et de repérer les premières explications que l'on donne à ces phénomènes. En effet, depuis le XVII^e siècle ceux-ci ont radicalement changé la façon dont circule les informations en Europe⁴² et fournissent donc des données capitales pour notre étude. Outre les journaux publiés en France ou dans les Pays-Bas autrichiens, il sera aussi important de dépouiller les journaux francophones édités en Hollande, qui font concurrence aux journaux français de l'époque⁴³.

³³ CHABUT, *Denis Diderot. Extravagance...*, op. cit., pp. 9-10.

³⁴ Arthur M. WILSON, *Diderot. Sa vie et son œuvre*, Paris, Laffont – Ramsay, 1985, p. 452.

³⁵ *Ibid.*, p. 436.

³⁶ *Ibid.*, p. 478.

³⁷ POULOT, *Les Lumières*, op.cit., p. 209.

³⁸ Jean SGARD, *Bibliographie de la presse classique (1600-1789)*, Genève, Éditions Slatkine, 1984, p. 1.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Pierre RÉTAT, *Les Gazettes européennes de langue française. Répertoire*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2002, p. 9.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Isabelle MOREAU, dir., *Les Lumières en mouvement. La circulation des idées au XVIII^e siècle*, Lyon, ENS Éditions, 2009, p. 13 (La croisée des chemins).

⁴³ *Ibid.*, p. 14.

et contribuent à la diffusion d'idées nouvelles en France⁴⁴. Il est à noter que les imprimeurs des Provinces-Unies, outre le fait d'être plus nombreux que nulle part ailleurs selon Pierre Bayle⁴⁵, bénéficiaient d'une plus grande liberté de propos que leurs homologues français, dont les publications étaient soumises à l'approbation du pouvoir royal⁴⁶. Les autorités ainsi que les particuliers reprochent aux journalistes néerlandais leur ton, leur insolence et l'impertinence de leurs propos⁴⁷. Ceci avait d'ailleurs le don d'irriter et d'inquiéter leur public français⁴⁸ constitué, d'après les auteurs des plaintes déposées contre ces journaux, des couches sociales les plus aisées⁴⁹. Le petit monde des gazettes du XVIII^e siècle comptait en effet relativement peu de lecteurs, mais ceux-ci étaient souvent proches du pouvoir et le journal était un objet important des luttes politiques, religieuses et commerciales de son temps⁵⁰. Il est probable par exemple que les *Mémoires de Trévoux*, journal pourtant assez lu pour l'époque, n'atteignaient pas les 2000 exemplaires à chaque tirage⁵¹. Avec un abonnement pouvant atteindre 24 livres, seule une petite élite sociale, partageant souvent un socle culturel commun, se payait le luxe de lire les gazettes⁵². En France et dans les Pays-Bas autrichiens jusque sous l'impératrice Marie-Thérèse, les journaux et autres livres imprimés sont soumis à un fort contrôle des autorités, qui détermine ce qui peut être lu ou non.⁵³

Les gazettes représentent une masse documentaire importante, c'est pourquoi elles ne feront pas toutes l'objet d'un dépouillement méthodique. Deux méthodes se superposeront dans l'utilisation de ce type de sources : la lecture ciblée d'articles référencés dans d'autres sources ou travaux comme ayant trait aux vampires d'une part, et d'autre part le dépouillement ponctuel de plusieurs journaux spécifiquement choisis. Les *Mémoires de*

⁴⁴ Henri-Jean MARTIN, *La direction des lettres* dans Roger CHARTIER et Henri-Jean MARTIN, dir., *Histoire de l'édition française*, t. 2 : *Le livre triomphant. 1660-1830*, Paris, Fayard – Cercle de la Librairie, 1990, p. 80.

⁴⁵ Otto S. LANKHORST, *Le rôle des libraires-imprimeurs néerlandais dans l'édition des journaux littéraires de langue française (1684-1750)* dans Hans BOTS et Jean SGARD, dir., *La Diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime. Actes du colloque international. Nimègue. 3-5 juin 1987*, Amsterdam – Maarssen, APA – Holland university press, 1988, p. 1 (Studies van het Instituut voor intellectuele bertrekkingen tussen de Westeuropese landen in de nieuwe tijd ; 17).

⁴⁶ Jeroen VERCRUYSE, *La réception des journaux de Hollande. Une lecture diplomatique* dans BOTS et SGARD, dir., *La Diffusion et la lecture...*, op. cit., p. 39.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 42.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 39.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 41.

⁵⁰ Jean SGARD, *Bilan du colloque* dans BOTS et SGARD, dir., *La Diffusion et la lecture...*, op. cit., p. 280.

⁵¹ *Ibid.*, p. 281.

⁵² *Ibid.*, p. 282.

⁵³ Charles Paul VAN SCHOOR, *La Presse sous l'Ancien Régime*, Bruxelles, Larcier, 1896, p. 33-34.

Trévoux, le *Mercure de France* et les *Relations véritables*⁵⁴ ont été dépouillés pour les années comprises entre 1730 et 1760, période durant laquelle la plupart des périodiques et ouvrages sur le sujet sont parus. Ces périodiques ont été choisis en raison de leur longévité, de leur régularité et de leur popularité. Elles donnent également un point de vue à la fois sur la France et sur les Pays-Bas autrichiens. Les *Mémoires de Trévoux* étant écrits par des jésuites, nous avons souhaité également apporter un point de vue janséniste sur la question en dépouillant les *Nouvelles ecclésiastiques*⁵⁵. Ce journal janséniste est en effet interdit et paraît clandestinement⁵⁶. Nous avons toutefois dû réduire le spectre du dépouillement aux années 1730 à 1734 uniquement pour tenter de trouver la trace des premières affaires de vampirisme. La masse documentaire aurait sinon été trop importante à dépouiller pour ce travail car ce périodique paraît plusieurs fois par semaine. Aucune mention des affaires de ces affaires n'a pu y être relevé. D'autres journaux viennent s'ajouter au corpus à partir de citations trouvées dans les sources et dans la bibliographie : le *Mercure historique et politique*⁵⁷, le *Gentleman's Magazine*⁵⁸ et la *Gazette des gazettes*⁵⁹.

Cette dernière est publiée sous ce nom entre 1764 et février 1766, elle s'appellera ensuite *Journal politique, ou Journal de Bouillon* entre 1766 et 1793⁶⁰. Elle paraît tous les 15 jours et est réunie en deux volumes par an d'environ 450 pages chacun⁶¹. Ses principaux centres d'intérêt sont la politique française et internationale et la vie littéraire, accompagnés de rubriques nécrologiques et bibliographiques⁶². Le journal connaît un grand succès avec un nombre « prodigieux » de souscriptions⁶³. La mention aux vampires qu'il contient est la plus récente de notre corpus de périodiques.

Le *Gentleman's Magazine* était quant à elle une revue mensuelle de nouvelles, commentaires et satires réimprimant des essais, poèmes et extraits d'autres livres et

⁵⁴ *Relations véritables*, Bruxelles, 1652-1741. À partir de 1741, elle est connue sous le nom de *Gazette de Bruxelles*.

⁵⁵ *Nouvelles ecclésiastiques*, Paris, 1728-1803.

⁵⁶ *Nouvelles ecclésiastiques (1728-1803)* dans Jean SGARD, dir., *Dictionnaire des journaux. 1600-1789*, <http://dictionnaire-journaux.gazettes18e.fr>, page consultée le 3 août 2018.

⁵⁷ *Mercure historique et politique*, La Haye, octobre 1736.

⁵⁸ *The Craftsman*, 20 mai 1732, n° 7 dans SILVANUS URBAN, *The Gentleman's Magazine, or Monthly Intelligencer*, n° XXIV, vol. II, Londres, 1732.

⁵⁹ *Gazette des gazettes ou journal politique*, Bouillon, 1^{er} novembre 1765.

⁶⁰ SGARD, *Bibliographie de la presse...*, op. cit., p. 77.

⁶¹ Jean SGARD, dir., *Dictionnaire des journaux. 1600-1789*, t. 2, Paris, Universitas, 1991, p. 499.

⁶² SGARD, dir., *Dictionnaire des journaux...*, op. cit., p. 500

⁶³ *Ibid.*

périodiques⁶⁴. Destiné, comme son nom l'indique, à un public masculin et cultivé, il est publié de 1731 à 1922⁶⁵. Les différentes contributions prenaient fréquemment la forme de lettres adressées à « Mr. Urban », pseudonyme utilisé dans la revue par son fondateur, Edward Cave⁶⁶. L'article à propos des vampires cité par le *Gentleman's Magazine* apparaît dans *The Craftsman* (1736-1752), un journal politique londonien édité par Nicholas Amhurst (1697-1742) qui connut un certain succès dans la première moitié du XVIII^e siècle⁶⁷. Bien que cette source se situe hors du périmètre de recherches, l'intérêt de la dimension politique qu'il attribue à la figure du vampire justifie son insertion dans le corpus.

Le *Mercur de France dédié au roi* de son nom complet est un journal mensuel d'environ 200 pages diffusé sous ce titre entre 1724 et 1768⁶⁸. Avant cela et dès 1672, il était connu sous les noms de *Mercur Galant*, *Le Nouveau Mercur* ou encore *Le Mercur*⁶⁹. En 1768, il devient *Mercur de France dédié au roi par une société de gens de lettres*⁷⁰. Il passa par de nombreuses mains avant d'être repris par Antoine de La Roque en 1724, qui lui donna sa forme et son contenu définitif jusqu'à son rachat en 1778⁷¹. C'est essentiellement une revue littéraire mais dont la portée touche également les sciences et les arts, notamment les arts appliqués qui représentent près de 30% du contenu⁷².

Les *Mémoires de Trévoux* sont quant à eux distribués de 1701 à 1767 sous divers titres également, mais portent le nom de *Mémoires pour l'Histoire des Sciences et des Beaux Arts* entre 1736 et 1765⁷³, soit pendant la majeure partie de notre période d'étude. Nous utiliserons toutefois le titre de *Mémoires de Trévoux*, car c'est son appellation la plus fréquente. La revue paraît chaque mois puis est reliée par volume de trois mois, avec parfois deux tomes pour un seul mois⁷⁴. Elle ne comptait sans doute pas plus de 1000 abonnés⁷⁵.

⁶⁴ *Gentleman's Magazine* dans BRITISH LIBRARY, *Collection items*, <https://www.bl.uk/collection-items/gentlemans-magazine>, page consultée le 2 février 2018.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ Alok YADAV, *Historical outline of Restoration and 18th-Century British Literature*, <https://mason.gmu.edu>, page consultée le 7 août 2018.

⁶⁸ SGARD, *Dictionnaire des journaux...*, *op. cit.*, pp. 854-855.

⁶⁹ SGARD, *Bibliographie de la presse...*, *op. cit.*, p. 127.

⁷⁰ SGARD, *Dictionnaire des journaux...*, *op. cit.*, p. 854.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Ibid.*, p. 856.

⁷³ *Ibid.*, p. 805.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ *Ibid.*, p. 806.

Fondé par les pères Jacques Lallemant (1660-1748)⁷⁶ et Jean-François Le Tellier (?-1791), le journal est majoritairement rédigé par des jésuites, mais les articles sont rarement signés et il est donc difficile d'identifier les auteurs⁷⁷. Il traite essentiellement de littérature, de sciences et de beaux-arts, mais ses domaines de connaissance sont très diversifiés⁷⁸. Nombre de ses articles consistent à reprendre et à commenter l'actualité littéraire. Ainsi, en octobre 1730, un article a pour sujet les critiques émises à l'encontre de la *Méthode pour étudier l'histoire* de Nicolas Lenglet Dufresnoy et un autre celles à propos du *Dictionnaire de la Bible* d'Augustin Calmet. Les auteurs des ouvrages critiqués répondent parfois à ces articles via des lettres à l'attention de la rédaction, donnant lieu à de nouveaux articles dans ces mêmes journaux⁷⁹. Nicolas Lenglet Dufresnoy se livre d'ailleurs à ce genre de joute rédactionnelle avec les *Mémoires de Trévoux* à propos de son livre cité précédemment⁸⁰. En 1746, ses auteurs réalisent une critique sur la première édition du livre d'Augustin Calmet, divisée en deux articles. Le premier, en août⁸¹, traite des démons et des anges tandis que le deuxième, dans le premier volume d'octobre⁸², débat sur les vampires. Il n'y a toutefois aucune évocation de la réédition de cet ouvrage en 1751 ni du *Traité historique et dogmatique sur les apparitions, les visions et les révélations particulières* de Nicolas Lenglet Dufresnoy, sorti la même année. En 1751 et 1752, la revue consacre en effet nombre d'articles à l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, éclipsant de fait d'autres ouvrages peut-être perçus comme plus mineurs. Le périodique n'avait en effet pas l'ambition de traiter de l'ensemble de l'actualité et laissait passer nombre d'ouvrages sans les citer⁸³. Sa liberté de parole est limitée, soumise à l'approbation du roi de France et du prince de Dombes (1700-1755)⁸⁴ à qui il est dédié⁸⁵. La censure préalable occupe en effet une place essentielle dans le monde éditorial d'Ancien Régime. La liberté d'imprimer et de

⁷⁶ À ne pas confondre avec Louis Lallemant (1588-1635), un autre père jésuite qui fut recteur au noviciat et maître des novices de la Compagnie de Jésus. Henri BRÉMOND, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*, t. V, Paris, Bloud et Gay, 1920, p. 9.

⁷⁷ SGARD, *Dictionnaire des journaux...*, op. cit., p. 807.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 808.

⁷⁹ Jeroen VERCRUYSE, *La réception des journaux de Hollande. Une lecture diplomatique* dans BOTS et SGARD, dir., *La Diffusion et la lecture...*, op. cit., p. 39.

⁸⁰ *Mémoires de Trévoux*, op.cit., mai 1731, pp. 778-789.

⁸¹ *Mémoires de Trévoux*, op.cit., août 1746, pp. 1691-1710.

⁸² *Mémoires de Trévoux*, op.cit., octobre 1746, vol. I, pp. 1970-1782.

⁸³ *Mémoires de Trévoux*, op.cit., juin 1752, p. 1158.

⁸⁴ Louis Auguste de Bourbon, prince de Dombes, fils du duc du Maine, a été un maréchal de camp en 1734 puis lieutenant général en 1735. Dombes, Louis Auguste de Bourbon dans de VIGUERIE, *Histoire et dictionnaire...*, op.cit., p. 915.

⁸⁵ À la première page de chaque volume est inscrit « Avec approbation et privilège » et à chaque fin de volume apparaît une approbation d'impression.

diffuser les idées n'existe pas et toute publication est contrôlée en amont par les institutions de contrôle mises en place dans le cadre de la censure royale⁸⁶.

Les dictionnaires et encyclopédies feront aussi partie de notre corpus. La croissance accélérée de leurs publications au cours du siècle des Lumières a en effet marqué profondément l'édition et font de ceux-ci des sources incontournables⁸⁷. Certaines entrées qu'ils contiennent sont soit centrées sur le vampire en lui-même, soit sur des sujets connexes tels que les superstitions, comme c'est le cas dans l'*Encyclopédie*⁸⁸ de Diderot et d'Alembert (1717-1783), auquel Louis de Jaucourt (1704-1779) a contribué en écrivant notamment un article sur les superstitions.

Ces ouvrages sont des concentrés de connaissance de leur époque, mais font aussi passer un message à leur public. Les auteurs y font état de leur avis concernant les questions de croyance et de superstition. Les grands dictionnaires du XVIII^e siècle sont de véritables carrefours conceptuels, et l'*Encyclopédie* un creuset où se fondent un grand nombre de voix parfois opposées⁸⁹. D'où l'intérêt dans le cadre de cette recherche de pouvoir réunir un maximum de ces avis. Certains points de l'*Encyclopédie* font débat au sein des représentants des Lumières. Afin de répondre à certains de ceux-ci, Voltaire écrit ses *Questions sur l'Encyclopédie*, livre où il réserve une entrée sur les vampires qui commence par ces mots : « Quoi ! C'est dans notre dix-huitième siècle qu'il y a eu des vampires ! »⁹⁰. Cette exclamation introductive symbolise tout l'étonnement et la moquerie du philosophe à propos de ce phénomène, déjà évoqué dans son *Dictionnaire philosophique* quelques années auparavant⁹¹. Pourtant proche de dom Calmet au point de résider un temps dans son abbaye de Senones⁹², les deux hommes semblent donc ne pas partager le même point de vue sur cette affaire, auquel Calmet accorde moins de mépris. Voltaire y explique l'adhésion des hommes aux croyances les plus « absurdes » par l'intérêt des puissants à maintenir les hommes dans l'ignorance, par la « débilité » de la raison humaine et par la

⁸⁶ Daniel ROCHE, *La censure* dans CHARTIER et MARTIN, dir., *Histoire de l'édition française*, t. 2, *op.cit.*, pp. 88-89.

⁸⁷ Pierre RÉTAT, *L'âge des dictionnaires* dans CHARTIER et MARTIN, dir., *Histoire de l'édition française*, t. 2, *op.cit.*, p. 232.

⁸⁸ DENIS DIDEROT et JEAN LE ROND D'ALEMBERT, *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, 17 vol., Paris, 1751-1772.

⁸⁹ MOREAU, dir., *Les Lumières en mouvement...*, *op. cit.*, p. 22.

⁹⁰ *Vampire* dans VOLTAIRE, *Questions sur l'Encyclopédie...*, *op.cit.*, p. 531.

⁹¹ *Corps* dans VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique portatif*, Londres, 1764, p. 87.

⁹² Voltaire dans Jean de VIGUERIE, *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières*, Paris, Robert Laffont, 1995, p. 1447 (Bouquins).

séduction exercée par les fables les plus invraisemblables⁹³. Les deux ouvrages cités sont écrits par Voltaire lors de sa retraite à Ferney, période la plus sédentaire de sa vie, au cours de laquelle il développe une correspondance abondante⁹⁴.

Le *Grand Dictionnaire historique* de Louis Moréri contient lui aussi une entrée sur les vampires, relatant en près d'une page les récits qui les ont fait connaître et indiquant les principaux ouvrages sur le sujet⁹⁵. Il s'agit d'une réédition. Louis Moréri (1643-1680) est en effet décédé bien avant la parution de cette édition. Homme de lettre entré dans les ordres, il est dès ses 18 ans auteur de poésie⁹⁶. Il consacra tout son temps libre à la rédaction de son *Dictionnaire historique* dont la première version fut publiée à Lyon en 1674⁹⁷. Édité pas moins de 23 fois entre 1674 et 1759, le Moréri est révélateur de la demande croissante de dictionnaires et de la multiplication des rééditions, augmentations et suppléments parmi ce type d'ouvrages au XVIII^e siècle⁹⁸. Il est considéré comme l'un des plus grands dictionnaires de la fin du XVII^e et du XVIII^e siècle et comme un ouvrage de référence historique, géographique et mythologique complémentaire au *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière (1619-1688) sorti à la même époque⁹⁹.

Dans un style qui peut paraître plus privé mais qui a parfois vocation à être publié, nous avons les correspondances. Celles-ci reflètent les discussions, réelles ou parfois fictives, entre deux personnes, sur des sujets variés. Les grands réseaux de correspondance jouent un rôle essentiel dans la diffusion des idées et des débats dans toute l'Europe, en parallèle aux voyages et aux rencontres entre savants¹⁰⁰. C'est pourquoi il est également révélateur de la diffusion des faits de vampirisme. Devant être soumis à un contrôle critique rigoureux, les correspondances sont une source historique de premier ordre capables de refléter des aspects parfois uniques de la société¹⁰¹. Parmi d'autres sujets, certains abordent le thème des vampires comme c'est le cas de la *Lettre à Christophe de Beaumont* de Jean-

⁹³ Nicole Jacques-Lefèvre, Savoirs et croyances dans Jean-Charles DARMON et Michel DELON, dir., *Histoire de la France littéraire*, t. 2 : *Classicismes. XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Quadrige – Presses universitaires de France, 2006, p. 397.

⁹⁴ Voltaire dans de VIGUERIE, *Histoire et dictionnaire...*, op.cit., p. 1448.

⁹⁵ *Vampyr* dans LOUIS MORÉRI, *Le Grand Dictionnaire historique*, t. X, Paris, 1759, p. 457.

⁹⁶ Moréri, Louis (1643-1680) dans Alain REY, *Dictionnaire amoureux des dictionnaires*, Paris, Plon, 2011, p. 689.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ Pierre RÉTAT, *L'âge des dictionnaires* dans CHARTIER et MARTIN, dir., *Histoire de l'édition française*, t. 2, op.cit., p. 232.

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ MOREAU, dir. *Les Lumières en mouvement...*, op.cit., p. 15.

¹⁰¹ Françoise WAQUET, *Correspondances* dans Lucien BÉLY, dir., *Dictionnaire de l'Ancien Régime. Royaume de France. XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, p. 344.

Jacques Rousseau (1712-1778)¹⁰². Dans sa lettre, publiée pendant sa période d'errance entre Genève, Berne et Neuchâtel¹⁰³, Rousseau répond à l'archevêque de Paris Christophe de Beaumont (1703-1781) et se justifie par rapport au mandement que celui-ci a publié contre lui en août 1792¹⁰⁴. L'archevêque de Paris avait en effet été très incisif envers l'*Emile* de Rousseau, le qualifiant d'ouvrage de Satan, sacrilège et séditieux¹⁰⁵. Jean-Jacques Rousseau y offre son point de vue sur des sujets religieux comme le refus du péché originel et y fait la comparaison entre le catholicisme et le protestantisme¹⁰⁶. Acerbe envers le clergé catholique, il y revendique sa foi envers le Christ et ses miracles, mais il met en doute les intentions des prêtres et de la validité des témoignages de miracles¹⁰⁷. En effet, bien que théiste convaincu, il impose à la croyance un strict examen critique et demande des « raisons pour soumettre sa raison »¹⁰⁸.

La seconde lettre particulièrement intéressante que nous analyserons est celle que le pape Benoît XIV (1675-1758) aurait écrite à l'archevêque orthodoxe de Léopold (actuelle ville de Lviv, à l'ouest de l'Ukraine) qui le questionnait sur le cas des vampires. Cette lettre est extraite de la biographie du pape par Louis-Antoine Caraccioli (1719-1803)¹⁰⁹. Il s'agit, après le *Visum et repertum* et l'article du *Gentleman's Magazine*, de notre troisième et dernière source nativement non francophone, bien que sa langue d'origine ne soit pas précisée. Son intérêt la rend pourtant indispensable à ce corpus. Siégeant sur le trône de saint Pierre de 1740 à 1758, Prospero Lorenzo Lambertini de son nom de baptême est reconnu pour son ouverture d'esprit et sa langue parfois sarcastique¹¹⁰, qu'il laisse volontiers agir dans la lettre dont il est question. Bon politicien, il établit de bonnes relations entre la papauté et la plupart des souverains européens, se rapprochant même de certains monarques protestants dans l'intérêt de leurs sujets catholiques¹¹¹. Le

¹⁰² JEAN-JACQUES ROUSSEAU, *Lettre à Christophe de Beaumont*, Amsterdam, 1764.

¹⁰³ Rousseau, Jean-Jacques dans de VIGUERIE, *Histoire et dictionnaire...*, op. cit., p. 1347.

¹⁰⁴ Estelle DOUDET, *Rousseau. Biographie, analyse littéraire, étude détaillée des principales œuvres*, s.l., Studyrama, 2005, p. 143 (Panorama d'un auteur ; 19).

¹⁰⁵ Raymond TROUSSON, *Jean-Jacques Rousseau*, t. 2, Paris, Tallandier, 1989, p. 213.

¹⁰⁶ DOUDET, *Rousseau. Biographie...*, op. cit., p. 143.

¹⁰⁷ TROUSSON, *Jean-Jacques Rousseau*, op. cit., pp. 214-215.

¹⁰⁸ Nicole JACQUES-LEFÈVRE, *Savoirs et croyances* dans DARMON et DELON, dir., *Histoire de la France littéraire...*, op.cit., p. 396.

¹⁰⁹ BENOÎT XIV, *Lettre à l'archevêque de Léopold* dans LOUIS-ANTOINE CARACCIOLI, *La Vie du pape Benoît XIV. Prosper Lambertini, avec des notes instructives, & son portrait*, Paris, 1783, pp. 192-193 [dorénavant BENOÎT XIV, *Lettre à l'archevêque de Léopold*].

¹¹⁰ Benoît XIV dans John Norman Davidson KELLY, *Dictionnaire des papes*, Turnhout, Brepols, 1994, p. 622 (Petits dictionnaires bleus).

¹¹¹ *Ibid.*, pp. 620-621.

pape y répond à l'archevêque orthodoxe de Léopold au sujet des mesures qu'il convient de prendre vis-à-vis de la croyance aux vampires.

Ce corpus de sources volontairement diversifié apporte des éléments variés à notre recherche, l'enrichissant par leur diversité. Leur intérêt spécifique et complémentaire devrait nous permettre d'étendre notre vision sur ce phénomène complexe et les débats houleux dont il a été le sujet. Mais avant d'évoquer ces débats, il est nécessaire de replacer le vampire parmi une typologie des apparitions et des revenants.

Partie 1 : Un revenant d'un nouveau genre ? Représentations du vampire au XVIII^e siècle

Chapitre 1. La place du vampire parmi les apparitions et revenants. Approche par le *Traité historique et dogmatique sur les apparitions* de Nicolas Lenglet Dufresnoy

Le vampire, apparition ou révélation ?

Si le vampire est d'une relative nouveauté pour les observateurs francophones du XVIII^e siècle, ces derniers ne sont pas pour autant dépourvus de références pour étudier ce phénomène. Des auteurs comme dom Augustin Calmet et Nicolas Lenglet Dufresnoy font en effet le lien entre ce nouveau type de revenants et une arborescence de phénomènes déjà bien connus des érudits et théologiens depuis les premiers siècles de la chrétienté. Réfléchir par analogie est la meilleure façon pour eux d'interroger ce sujet, de le rendre compréhensible et, finalement, de questionner sa crédibilité. Révélations, apparitions, visions ou encore revenants sont les points d'ancrage de ces comparaisons et constituent un carcan permettant d'y insérer et de comprendre le vampirisme.

Comme le suggèrent les titres des ouvrages d'Augustin Calmet en 1746 puis en 1751, les apparitions peuvent être de natures différentes : apparitions d'anges, de démons, d'esprits ou encore de revenants, toutes assorties d'exemples abondants tant dans l'imaginaire chrétien que païen. Exemples d'ailleurs trop nombreux et manquant d'explications pour les faire assimiler au public, selon les critiques que Lenglet Dufresnoy fait à Calmet¹¹². Nicolas Lenglet Dufresnoy est d'ailleurs le seul auteur parmi les auteurs de nos sources à proposer une définition et une typologie des révélations, visions et apparitions. Apparitions et visions, utilisées comme des synonymes, sont considérées comme plus générales que les révélations et caractérisées par la représentation sensible d'un objet absent¹¹³. La révélation consiste en un principe similaire. Toutefois, elle est vue par l'abbé Lenglet Dufresnoy comme supérieure aux apparitions et aux visions. Car plus que montrer la chose, la révélation découvre ses motifs ainsi que des raisons plus relevées que l'objet qu'elle présente. Cet objet est plus noble et plus utile, notamment d'un point de vue théologique¹¹⁴. La révélation apporte en effet des informations qui peuvent être utiles

¹¹² Cf. chapitre 6.

¹¹³ LENGLET DUFRESNOY, *Traité historique et dogmatique...*, op.cit., t. 1, pp. 1-2.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 2.

à la chrétienté toute entière¹¹⁵. Elle est considérée comme certaine car elle émanerait de Dieu lui-même. La plus célèbre révélation citée par l'auteur du *Traité historique et dogmatique* est sans doute celle de Jésus qui apparaît à ses apôtres après sa résurrection¹¹⁶. La révélation est donc une émanation divine caractérisée par le dessein d'apporter un enseignement à un fidèle ou à toute la communauté des croyants. La preuve ultime de la véracité de ces phénomènes apportée par Lenglet Dufresnoy est que les vérités révélées sont au-dessus de la compréhension même de l'humanité, prouvant ainsi qu'elles ne peuvent venir que de Dieu lui-même¹¹⁷.

Nicolas Lenglet Dufresnoy ne reconnaît pas les cas de vampirisme comme des révélations : selon lui, leur sujet n'est pas assez noble et ces créatures n'apportent aucun message utile au salut de l'humanité. Leur retour du monde des morts ne serait donc pas le fruit d'une volonté divine ? Cette question fera tout de même couler de l'encre, notamment du côté de Calmet¹¹⁸. Si le vampire n'est pas une révélation, il s'agirait donc d'une apparition. Encore faut-il savoir de quel type. Lenglet Dufresnoy en distingue trois sortes d'après les théories de saint Augustin : l'apparition corporelle, l'apparition spirituelle et l'apparition intellectuelle¹¹⁹.

Les apparitions corporelles frappent les sens, nous dit Dufresnoy : elles ne touchent pas à l'imagination ou l'intelligence mais consistent plutôt en « un mouvement des fibres et des nerfs »¹²⁰. Lenglet Dufresnoy illustre ce type d'apparition par la vision que Moïse reçoit du buisson ardent. À son contraire, les apparitions spirituelles ou imaginaires sont celles qui touchent l'imagination, indépendamment des sens extérieurs¹²¹. Elles peuvent arriver à des personnes éveillées, comme cela aurait été le cas pour les prophètes Ezéchiel et Daniel, ou en songes, comme pour Jacob¹²². Nicolas Lenglet Dufresnoy ne donne pas plus d'indications sur les passages de la Bible dont il fait référence et les expliquer davantage serait s'éloigner du sujet de ce mémoire.

Toutefois, l'auteur soulève ici un point important de la mythologie du revenant et du vampire : son apparition dans les rêves. Ces apparitions de revenants dans les rêves

¹¹⁵ LENGLET DUFRESNOY, *Traité historique et dogmatique...*, op.cit., t. 1, p. 12.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 13.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 24.

¹¹⁸ Cf. chapitre 6.

¹¹⁹ LENGLET DUFRESNOY, *Traité historique et dogmatique...*, op.cit., t. 1, p. 2.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 3.

¹²¹ *Ibid.*

¹²² *Ibid.*

constituent en effet l'un des éléments qui façonnent la croyance en leur retour¹²³. La visite de l'esprit des défunts en rêve est présente dans de nombreuses cultures, tel qu'en Inde ou dans la Grèce antique : dans l'*Illiad*e par exemple, Patrocle apparaît à Achilles dans son sommeil¹²⁴. Dans le folklore européen, cette apparition est assimilée à une visite de la personne représentée¹²⁵. Dans le récit du vampire Arnold Paole issu du rapport autrichien *Visum et repertum*¹²⁶ et repris par Jean Baptiste Boyer d'Argens¹²⁷, le fils du heiduque¹²⁸ Milloe, décédé neuf semaines plus tôt, apparaît pendant son sommeil à une jeune fille du nom de Stanacka, qui tombera malade juste après et décèdera trois jours plus tard. Mais cette vision s'est-elle produite dans un rêve ou dans la réalité ? Personne d'autre que Stanacka n'aurait vu Arnold Paole ce soir-là, cependant celle-ci rapporte que le revenant l'aurait étranglé durant son sommeil, la réveillant en poussant des cris de terreur. Son témoignage sous-entend donc que le vampire n'était pas un simple esprit, mais disposait d'un corps matériel.

Ce point éclairci, revenons à présent au *Traité historique et dogmatique*. Pour son auteur, les visions spirituelles sont peu fiables car souvent des images passeraient pour être de véritables corps¹²⁹ alors qu'ils n'en sont que les représentations¹³⁰. Lorsque ces apparitions surviennent pendant le sommeil, c'est l'imagination qui agit ; les fonctions de l'âme et l'entendement sont suspendues, or l'imagination ne peut juger de la vérité car elle est « destituée d'intelligence »¹³¹. Il y a tout de même un cas de figure dans lequel l'apparition spirituelle peut être prise avec plus de sérieux. En effet, lors d'une phase d'extase au cours de laquelle un homme s'élève au-dessus et interrompt ses sens tout en conservant son imagination et son entendement, il est possible de juger véritablement de la cohérence des objets représentés¹³². Mais pour Nicolas Lenglet Dufresnoy, cet état d'extase

¹²³ BARBER, *Vampires, burial and death...*, op.cit., p. 183.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 184.

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ *Visum et repertum*, op.cit., p. 112.

¹²⁷ BOYER D'ARGENS, *Lettres juives...*, op.cit., p. 161.

¹²⁸ Membre d'une milice hongroise qui gardait la frontière de la Hongrie contre les Turcs. ATILF, *Trésor de la langue française informatisé*, <http://atilf.atilf.fr>, page consultée le 6 août 2018.

¹²⁹ Serait-ce une critique ouverte à l'encontre des croyances aux vampires, ceux-ci étant assimilés à des images pris pour des corps matériels ? Rien ne serait plus vraisemblable. Bien que Lenglet Dufresnoy ait souhaité régler la question des vampires dans la préface pour ne plus en parler dans la suite de ses tomes, on peut percevoir à la lecture de son œuvre une certaine critique de fond sur certains points qui animent les débats sur les vampires.

¹³⁰ LENGLET DUFRESNOY, *Traité historique et dogmatique...*, op.cit., t. 1, p. 6.

¹³¹ *Ibid.*, p. 7.

¹³² *Ibid.*, pp. 4-8.

ne suffit pas à assurer la véracité d'un phénomène¹³³, ce pourquoi il fournira à ses lecteurs une série de règles pour déterminer l'exactitude des visions.

Les apparitions corporelles et spirituelles sont souvent confondues, car l'imagination frappée par un objet peut se le représenter sans peine, au point d'en tromper les sens qui eux-mêmes influencent l'esprit¹³⁴. Les apparitions imaginaires, ou corporelles, sont celles qui trouvent le moins foi auprès de Dufresnoy. Il leur oppose deux arguments. Le premier est que rien n'est plus sujet à l'illusion que les sens et l'imagination. Le second est que si elles apparaissent vraiment extraordinaires et mystérieuses, alors elles s'éloignent de la simplicité promue par la chrétienté, ce qui est le signe de sa tromperie¹³⁵. Reste la troisième et dernière forme d'apparition, la plus certaine à ses yeux : elle survient lorsque par l'esprit, nous découvrons une vérité intéressante, comme par exemple le précepte d'amour pour son prochain. Elle survient lors d'une extase, telle que celle qui serait arrivée à saint Paul¹³⁶. Cependant elle n'est pas elle non plus fiable à cent pour cent, des précautions sont en effet à prendre dans ces cas également car elles sont complexes. Il faut un esprit solide pour les appréhender et les distinguer des apparitions spirituelles¹³⁷. Nicolas Lenglet Dufresnoy conclut que la vision intellectuelle est la moins douteuse des trois, car elle ne dépend ni des objets sensibles, ni de leurs représentations ; elle considère seulement les vérités en elles-mêmes, sans qu'elles ne puissent être faussées par les passions ou la prévention¹³⁸.

Si nous nous sommes étendus si longtemps sur cette typologie des apparitions issues de saint Augustin, reprises par divers auteurs et enfin théorisée ici par Dufresnoy, c'est que celle-ci est utilisée pour décrire et échelonner ces phénomènes afin de leur attribuer un degré de fiabilité. Légitimé par l'autorité de l'un des Pères de l'Église¹³⁹, l'abbé valide certaines apparitions et en rejette beaucoup d'autres. Deux questions se posent alors au lecteur : dans quelle catégorie d'apparitions se situent les vampires ? Ceux-ci sont-ils parmi

¹³³ LENGLET DUFRESNOY, *Traité historique et dogmatique...*, op.cit., t. 1, p. 8.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 3.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 55.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 4. Lenglet Dufresnoy fait sûrement référence à ce passage du Nouveau Testament : « De retour à Jérusalem, comme je priais dans le temple, il m'arriva d'être en extase, et je vis (le Seigneur) qui me disait : « Hâte-toi et sors au plus tôt de Jérusalem, parce qu'on n'y recevra pas ton témoignage sur moi. » ». NT, *Actes XXII*, 17-18.

¹³⁷ LENGLET DUFRESNOY, *Traité historique et dogmatique...*, op.cit., t. 1, pp. 4-5.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 9.

¹³⁹ Les savants catholiques romains considéraient en effet les Pères de l'Église comme une source d'autorité incontestée, tandis que les luthériens insistaient plutôt sur l'autorité suprême de la Bible. Norman HAMPSON, *Histoire de la pensée européenne. 4 : Le siècle des Lumières*, Paris, Seuil, 1972, p. 9 (Points Histoire ; 7).

les apparitions à rejeter ? L'habileté du développement de Dufresnoy est qu'il ne répond justement pas à ces questions. Après avoir affirmé dans sa préface qu'il ne parlera pas des vampires, il tient parole dans la suite de son ouvrage. Par cela, il laisse la possibilité à chaque lecteur de construire sa propre opinion sur ces faits. Il lui fournit pour ce faire une série d'outils : des exemples, certains jugés faux et d'autres véridiques par Dufresnoy, mais aussi une argumentation, des motifs à la création de fausses apparitions, ainsi qu'une série de règles pour l'aider à juger de la crédibilité d'une apparition. Nous allons revenir sur ces motifs et ces règles pour constater en quoi ils peuvent être appliqués au phénomène du vampirisme et nous révéler l'avis de Nicolas Lenglet Dufresnoy sur celui-ci.

L'auteur clarifie tout d'abord sa position sur les apparitions et ceux qui les constatent. Il n'est pas du parti d'un certain nombre, dont surtout des protestants, qui nient la vérité des apparitions et les qualifie d'illusoires¹⁴⁰. Il considère au contraire que ces personnes, sans peut-être le vouloir, attaquent l'Église qui dans la Bible et les vies de saints montre les preuves de ces visions¹⁴¹. Si les apparitions validées par l'Église doivent être tenues pour vraies, il en est autrement pour celles qui ont été inventées pour divers motifs. De ces motifs, l'auteur en retient certains en particulier : le crime, l'ambition, l'amour propre, les intérêts de sectes, l'avarice ou l'ignorance¹⁴². Dans le cas du vampirisme, c'est souvent ce dernier motif qui est évoqué¹⁴³ pour expliquer la croyance en ce phénomène. Pour Nicolas Lenglet Dufresnoy, l'ignorance et le peu de discernement de ceux à qui l'on raconte une apparition leur fait recevoir tout le récit comme un monument certain et authentique¹⁴⁴. Ce motif, s'il est moins volontaire que d'autres, contribuerait donc à la diffusion des fausses apparitions¹⁴⁵.

L'application des règles de Nicolas Lenglet Dufresnoy aux apparitions de vampires

Après avoir énoncé comment par quels motifs les fausses apparitions se créent et se diffusent, Lenglet Dufresnoy poursuit sa leçon de critique dans son chapitre VII intitulé

¹⁴⁰ LENGLET DUFRESNOY, *Traité historique et dogmatique...*, op.cit., t. 1, pp. 25-26.

¹⁴¹ *Ibid.*

¹⁴² *Ibid.*, pp. 60-93.

¹⁴³ Cf. chapitre 5.

¹⁴⁴ LENGLET DUFRESNOY, *Traité historique et dogmatique...*, op.cit., t. 1, pp. 93-94.

¹⁴⁵ Fausses apparitions qui ne sont d'ailleurs pas systématiquement condamnées par Dufresnoy. Il estime en effet que les Ordres monastiques ont souvent assis leur autorité sur des apparitions et révélations, parfois fausses. Il les défend cependant, car ces ordres auraient simplement « tenu pour vrai ce qu'on leur tendait ». Le manque de critique et la promulgation de fausses apparitions est justifié dans les cas où c'est utile au développement de l'Église. Deux poids, deux mesures donc l'abbé qui prêche pour sa propre paroisse. *Ibid.*, pp. 97-138.

« Règles pour discerner les véritables Révélations, & les véritables Apparitions »¹⁴⁶. Il écrit ces règles pour établir de la véracité de ces apparitions. Il faut en effet admettre celles qui ont de fortes preuves, douter de celles qui ne sont pas suffisamment appuyées et rejeter toutes celles où l'on trouve des marques évidentes de fausseté et de supposition¹⁴⁷. La méthode se base sur des règles réparties en trois catégories : l'une concerne les apparitions en elles-mêmes, l'autre interroge les personnes à qui elles arrivent et la dernière regarde aux circonstances entourant ces phénomènes. Ces règles ne viennent pas de sa seule imagination, mais il dit avoir comme source les « Pères de la vie spirituelle »¹⁴⁸.

Abordons dans un premier temps les règles qui concernent les apparitions elles-mêmes. Lenglet Dufresnoy en compte cinq. Ce qui est énoncé par l'apparition ou la révélation doit être conforme « à l'Écriture et à la Tradition »¹⁴⁹, c'est la première règle. Dans une société française dominée par les valeurs chrétiennes, un phénomène allant à l'encontre des préceptes de la Bible et du dogme catholique ne peut en effet pas être tenu pour vrai. Cette apparition doit également être « utile »¹⁵⁰. Utile, mais à quoi ? À la religion, à la gloire de Dieu ou au salut de l'humanité, évidemment. Si ces histoires ne contiennent aucune morale solide et utile à la chrétienté, alors y prêter attention n'est qu'une perte de temps, un piège tendu par le Malin, une illusion¹⁵¹. La troisième règle dispose que les éléments révélés doivent respecter la simplicité chrétienne. Dufresnoy instrumentalise les valeurs de simplicité et de dénuement qui sont à la base de l'Église pour décrédibiliser les apparitions extraordinaires qui ne seraient que des illusions vouées à séduire l'amour propre de ceux qui y assistent pour, une nouvelle fois, les faire tomber entre les mains du Démon¹⁵². L'attribution des apparitions à Dieu ou au diable fera aussi partie des débats sur les vampires, mais nous y reviendrons quand nous aborderons ceux-ci¹⁵³. Il conseille également d'observer la fréquence des apparitions : en effet, si une personne pense avoir des apparitions fréquentes et être favorisée de Dieu, cette estime de soi peut se retourner contre elle et la plonger dans l'égarement¹⁵⁴. Enfin, pour être digne de la Majesté divine, la vision ne doit rien renfermer de puéril. Le sujet doit en effet être sage et noble pour convenir

¹⁴⁶ LENGLET DUFRESNOY, *Traité historique et dogmatique...*, op.cit., t. 1, p. 158.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 159.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 222.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 160.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 167.

¹⁵¹ *Ibid.*

¹⁵² *Ibid.*, p. 174.

¹⁵³ Cf. chapitre 6.

¹⁵⁴ LENGLET DUFRESNOY, *Traité historique et dogmatique...*, op.cit., t. 1, p. 180.

au dessein du Tout-Puissant¹⁵⁵. L'auteur illustre la puérité de certaines apparitions par un cas qui serait survenu dans le Brabant en 1222. Un bœuf, mis en pièce puis mangé, se serait vu ressusciter parce qu'il était affectionné par un abbé auquel il appartenait et qui lui rendait service¹⁵⁶. Cette résurrection apparaît comme fausse aux yeux de Lenglet Dufresnoy, car la vie de cet animal ne serait pas un enjeu suffisant pour justifier une intervention divine.

Qu'en est-il de la croyance aux vampires ? Semble-t-elle crédible une fois mise à l'épreuve de cette première série de règles concernant l'apparition elle-même ? Le vampire n'apparaît pas être conforme aux préceptes de la Bible. Dom Augustin Calmet ne lui reconnaît en effet aucune comparaison avec une quelconque créature antique ou biblique¹⁵⁷. Il s'agit d'un phénomène « neuf », en tout cas dans le monde catholique, qui engage au XVIII^e siècle son tout premier débat sur le sujet sans avoir de véritable objet de comparaison dans la Bible ou l'hagiographie. Ensuite, les apparitions de vampires sont-elles utiles ? Nous le verrons plus loin, les vampires ont bien une certaine utilité dans le folklore balkanique du XVIII^e siècle, mais pas forcément aux yeux de l'Église. Le pape Benoît XIV a d'ailleurs son propre avis sur l'utilité que les prêtres de ces régions tirent de ces apparitions¹⁵⁸. Ce qui est certain, c'est que le phénomène des vampires va tout à fait à l'encontre de la troisième règle. Les apparitions de vampires sont véritablement extraordinaires. Ce sont des morts se levant de leur tombeau pour rendre visite aux vivants, sucer leur sang et les tuer. Mais l'amour propre des témoins explique-t-il ces apparitions comme le suggère Dufresnoy ? Cela ne semble pas tant être le cas au regard de la quatrième règle. En effet, individuellement, il n'est pas fait mention de visions fréquentes de la part des mêmes personnes, sauf dans le cas du fils qui aurait vu son père deux fois en trois jours. Cette règle a toutefois du sens si on ne prend pas en compte les individualités elles-mêmes, mais un groupe d'individus. En effet, les apparitions de vampires sont fréquentes dans ces régions, alors qu'au contraire, aucune apparition de ce type n'ait été rapportée à Londres ou à Paris, comme le rappelle ironiquement Voltaire¹⁵⁹. La dernière règle est sans doute la plus difficile de toutes à juger tant elle est subjective. Peut-on considérer que le sujet de ces apparitions est peu sage, indécent voire puéril ? Peut-être le débat n'a-t-il même pas lieu

¹⁵⁵ LENGLET DUFRESNOY, *Traité historique et dogmatique...*, op.cit., t. 1, p. 182.

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., t. 2, p. VI-IX.

¹⁵⁸ Pour le pape, les prêtres locaux accréditeraient ces apparitions afin d'engager le peuple, « naturellement crédule », à leur payer des exorcismes et des messes. Cf. chapitre 6. BENOÎT XIV, *Lettre à l'archevêque de Léopold*, op.cit., p. 193.

¹⁵⁹ VOLTAIRE, *Questions sur l'Encyclopédie...*, op.cit., p. 531.

d'être, puisque l'apparition, ici, ne se revendique pas être l'œuvre d'un dessein divin et donc n'a pas de raison de correspondre aux critères nécessaires pour être digne de celui-ci.

Interrogeons à présent la crédibilité des auteurs de visions avec une nouvelle série de règles. D'après Nicolas Lenglet Dufresnoy, un certain nombre de qualités sont en effet nécessaires pour être le témoin crédible d'une apparition ou d'une révélation. Il faut tout d'abord être humble, en opposition à l'amour propre évoqué plus tôt¹⁶⁰. Il faut également vivre avec la crainte continuelle d'être corrompu par le Diable et donc se méfier de ce que l'on pense voir¹⁶¹. La patience et la charité sont aussi des vertus importantes dans ce cadre¹⁶². Avoir la foi est également essentiel selon Dufresnoy. Il reconnaît que des non-croyants ont pu avoir des visions véritables, mais celles-ci ont alors été utiles aux fidèles qui en ont eu connaissance¹⁶³. Il conseille aussi de demander l'avis d'une personne plus éclairée si l'on croit être témoin de visions¹⁶⁴. La règle la plus étonnante au regard de notre conception actuelle est sans doute celle qui concerne le physique des témoins. En effet, la constitution du corps jouerait sur le discernement car l'âme serait affectée par les atteintes que le corps a reçues. Les enfants et les vieillards¹⁶⁵, que l'âge affaiblit, seraient moins dignes de confiance. Tout comme les femmes, qui par leur tempérament humide¹⁶⁶ auraient une imagination plus vive¹⁶⁷. Le discours philosophique quasi unanimement masculin du XVIII^e siècle assied en effet l'infériorité notamment intellectuelle de la femme, car elle ne pourrait posséder à la fois la beauté, qui est éphémère, et la raison, qui est si lente à constituer¹⁶⁸. La femme, enfant perpétuel selon Jean-Jacques Rousseau, serait ainsi trop animée par la passion et l'imagination que pour être digne de confiance¹⁶⁹. Les femmes

¹⁶⁰ LENGLET DUFRESNOY, *Traité historique et dogmatique...*, op.cit., t. 1, p. 204.

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 209.

¹⁶² *Ibid.*, p. 209 et 214.

¹⁶³ *Ibid.*, p. 215.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 213.

¹⁶⁵ Les vieillards sont perçus assez négativement aux XVII^e et XVIII^e siècles, comme en attestent les dictionnaires de cette période qui les qualifient de soupçonneux, jaloux, avarés et plaintifs. Le vieillard est perçu comme un radoteur et sa parole n'est pas prise au sérieux. Le discours sur la vieillesse évolue cependant, et se montre de plus en plus bienveillant à partir du milieu du XVIII^e siècle. Patrice BOURDELAIS, *L'Âge de la vieillesse. Histoire du vieillissement de la population*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1997, pp. 21-25 (Opus).

¹⁶⁶ Ce jugement lui vient de la théorie des humeurs, issue des médecines grecque et romaine. Elle définit l'être humain par la combinaison de quatre humeurs : sanguin, colérique, mélancolique et flegmatique. Chaque humeur est associée à un élément (air, eau, feu, terre) et à une qualité (chaud et humide, froid et humide, chaud et sec, froid et sec). La bonne santé est signe d'équilibre des humeurs et, à l'inverse, une humeur s'imposant trop radicalement aux autres est signe de maladie. La femme, comme le jeune homme, sont perçus comme humides et flegmatiques, ce qui les rend trop imaginatifs. Pascal BRIOIST, *Les savoirs scientifiques dans Revue d'histoire moderne & contemporaine*, Belin, 2002, n° 49-4bis, pp. 52-80.

¹⁶⁷ LENGLET DUFRESNOY, *Traité historique et dogmatique...*, op.cit., t. 1, pp. 211-212.

¹⁶⁸ Natalie ZEMON DAVIS et Arlette FARGE, dir., *Histoire des femmes en Occident*, t. 3 : XVI^e-XVIII^e siècles, s.l., Plon, 1991, p. 339.

¹⁶⁹ ZEMON DAVIS et FARGE, dir., *Histoire des femmes en Occident...*, op.cit., p. 340.

sont pourtant bien représentées le cadre de la mystique, cette expérience spirituelle par laquelle le mystique pourrait contempler Dieu et communier avec lui qui connut un certain succès au XVII^e siècle¹⁷⁰. Le fait même que ces expériences ne soient pas réservées à une élite mais accordent la sagesse de Dieu aussi aux plus humbles confirmerait que cette connaissance soit d'essence divine¹⁷¹. Certains théologiens vont cependant refuser aux femmes et aux gens simples une quelconque prétention à tenir un discours sur Dieu¹⁷². Les penseurs des Lumières, qu'ils soient théistes, déistes ou matérialistes, ont un regard soit réservé soit hostile à l'égard des mystiques, dont ils attribuent les expériences, comme dans le *Traité* que nous analysons, à l'âge, au sexe ou au tempérament¹⁷³. Rien d'étonnant donc à ce que Nicolas Lenglet Dufresnoy écarte le témoignage féminin lors d'un phénomène d'apparition.

La série de règles que nous venons de voir est difficile à appliquer aux cas de vampirisme. En effet, très peu d'informations sont données dans les sources sur les témoins de ces faits. Nous ne savons rien sur leur humilité, leur patience, leur charité, ou encore leur rapport à la foi. Aucun témoin ne semble être de sexe féminin, ni être un enfant. Les recommandations de Dufresnoy, toutes développées et avisées qu'elles pouvaient être, étaient déjà à l'époque difficilement applicables dans le débat en cours.

Les trois dernières règles concernent les circonstances dans lesquelles ces faits apparaissent. Les deux premières semblent cependant plutôt concerner la personne du témoin. Il doit avoir l'esprit tranquille afin d'entendre ce que Dieu a à lui révéler et vouloir garder le silence à ce sujet, car le désir de raconter rapidement ce qui est arrivé est un signe de l'œuvre démoniaque¹⁷⁴. Il termine en disant que l'on ne doit juger les apparitions et les révélations seulement après les avoir examinées sous tous leurs aspects, en ce compris les effets qu'elles ont eus par la suite¹⁷⁵. De nouveau, la tranquillité de l'esprit des témoins est difficile à démontrer dans le cas qui nous intéresse. Nous disposons par contre d'informations utiles pour répondre aux deux autres règles. Les témoins ne semblent en effet pas avoir gardé le silence très longtemps. Le bruit de ces apparitions s'est rapidement

¹⁷⁰ *Mystique* dans Laurent BOURQUIN, dir., *Dictionnaire historique de la France moderne*, Paris, Belin, 2005, pp. 302-303.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 303.

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ Jean DEPRUN, *Mystique* dans Michel DELON, *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, Quadrige – Presses universitaires de France, 2007, p. 872.

¹⁷⁴ LENGLET DUFRESNOY, *Traité historique et dogmatique...*, op.cit., t. 1, pp. 217-222.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 222.

propagé au-delà du cadre local, comme le prouve la rapidité avec laquelle le rapport des autorités autrichiennes a été écrit après les faits¹⁷⁶. Sa toute dernière règle reste assez vague. Quels sont au juste les effets qui doivent être examinés, et comment les interpréter pour juger de la véracité d'une apparition ? Dans tous les cas, Dufresnoy ne pouvait nier, déjà en 1751, les suites impressionnantes de ce phénomène dans toute l'Europe.

Nous comprendrons aisément, par l'analyse de cette méthodologie, quelle est la place des apparitions de vampires sur une hypothétique échelle de crédibilité. Nicolas Lenglet Dufresnoy ne fait certes pas directement part de son avis, mais ses prescriptions orientent ses lecteurs vers un rejet certain de toute une série d'apparitions, douteuses au regard de ces règles. Sans pour autant les citer, il participe donc assez intelligemment à la mise en doute de la croyance aux vampires.

Les vampires sont donc des apparitions de type plutôt corporel, voire de type intellectuel s'il leur est effectivement possible d'apparaître dans les rêves, bien qu'aucune source ne soit assez précise sur ceci. Si la réalité des apparitions est certifiée par l'Église et admise par ses évêques, saints et fidèles depuis les premiers siècles¹⁷⁷, il s'avère que les apparitions de vampires ne trouvent pas grâce aux yeux des savants de l'ouest de l'Europe. Nous reviendrons sur leurs débats dans le sixième et dernier chapitre de ce mémoire. Les apparitions désignent cependant des faits très différents : de la résurrection d'un bœuf au miracle d'un saint¹⁷⁸, en passant par le buisson ardent qui s'adressa à Moïse. Il faut donc encore préciser un peu plus notre sujet : il est question de revenants, ou autrement dit de ressuscités.

Le vampire, élément récent d'une vaste typologie de revenants

Dans la religion ou le folklore européen, les morts peuvent revenir par différents moyens et pour différents buts. Si l'exemple phare de la chrétienté est bien sûr la résurrection du Christ, la Bible et les vies de saints ne sont pas en reste sur les histoires de revenants. Pour l'illustrer, dom Augustin Calmet prend l'exemple de la résurrection opérée

¹⁷⁶ Dans le rapport *Visum et repertum*, les présumés vampires sont morts assez peu de temps avant l'arrivée des enquêteurs. Militza, une sexagénaire reconnue comme porteuse de signes de vampirisme, était enterrée depuis dix jours seulement. *Visum et repertum*, op.cit., pp. 112-114.

¹⁷⁷ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., t. 2, p. 293.

¹⁷⁸ À l'image de saint Étienne, qui aurait ressuscité un jeune homme écrasé sous les ruines d'une muraille dans la ville d'Hubzal, en Afrique, à la demande de sa veuve. Les histoires comme celles-ci sont nombreuses tout au long des ouvrages sur les vampires. VOLTAIRE, *Questions sur l'Encyclopédie...*, op.cit., pp. 533-534.

par saint Stanislas (1030-1079)¹⁷⁹, car il la juge célèbre à son époque et parce qu'elle s'est déroulée en Pologne, pays où la croyance aux vampires est présente¹⁸⁰. Voici son histoire¹⁸¹. L'évêque Stanislas avait acheté à un homme nommé Pierre une terre située sur la Vistule, dans le territoire de Lublin, au profit de son église de Cracovie, et en donna le prix en présence de témoins mais sans signer d'écrit comme il était habituel dans le pays. Il en bénéficia paisiblement pendant trois ans. Mais Pierre vint à mourir, et le roi Boleslas II de Pologne (1042-1081), qui vouait à l'évêque une haine implacable¹⁸², convaincu les fils de Pierre de réclamer les terres à Stanislas sous prétexte qu'elles n'auraient pas été payées. Stanislas fut donc amené à comparaître devant le roi pour cette affaire, et il promit de lui amener son vendeur, Pierre, dans trois jours. La condition fut acceptée par le roi qui prit cette promesse à la dérision. L'évêque se rend à Pietravin, demeure en prières, et s'exerce au jeûne avec les siens pendant trois jours. Le troisième jour, il se rend au tombeau de Pierre en habits pontificaux et accompagné de son clergé et d'une multitude de personnes. Pierre est déjà décharné et corrompu¹⁸³, mais Stanislas lui ordonne de sortir de son tombeau et de venir témoigner de la vérité devant le tribunal du roi. Pierre se leva, on le couvrit d'un manteau, et Stanislas le prit par la main pour le mener devant le roi. Personne n'osa l'interroger, mais il prit la parole pour dire qu'il avait vendu de bonne foi sa terre à Stanislas et en avait reçu le prix. Puis il réprimanda ses fils pour leurs accusations. Après son témoignage, Stanislas lui demande s'il veut rester en vie pour faire pénitence. L'homme le remercie et lui dit qu'il serait de nouveau tenté de pécher et donc préfère se rendormir. Stanislas le reconduit donc à son tombeau pour qu'il y reprenne son sommeil éternel.

Ce récit de saint est très intéressant, car c'est un cas de revenant en parfaite opposition à la fois avec le fonctionnement et avec le système de valeur représenté par les apparitions de vampires. Il s'agit ici d'une résurrection tout à fait positive : le revenant est un adjuvant au héros, et l'aide dans sa quête de justice et de recouvrement de son honneur mis à mal par des accusations frauduleuses. Il est pacifique, discute avec les vivants et

¹⁷⁹ Connu sous le nom de Stanislas Szczepanowski ou Stanislas de Cracovie, il est le saint patron de la ville polonaise de Cracovie dont il fut l'évêque. *Stanislas de Cracovie* dans John COULSON, dir., *Dictionnaire historique des saints*, Paris, Société d'édition de dictionnaires et encyclopédies, 1964, p. 345.

¹⁸⁰ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., t. 2, p. 12.

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 12-15.

¹⁸² Stanislas est l'un des seuls parmi les nobles et prélats à s'être élevés contre les dépravations du roi de Pologne Boleslas II, surnommé le Cruel. L'épisode raconté par Calmet provient des tentatives du roi de jeter le discrédit sur son opposant. Stanislas ira jusqu'à excommunier le roi qui, selon la tradition, aurait libéré sa colère en assassinant l'évêque au cours d'une messe que celui-ci célébrait, en 1079. *Stanislas de Cracovie* dans COULSON, dir., *Dictionnaire historique des saints*, op.cit., p. 346.

¹⁸³ Contrairement au corps vampirique qui reste en parfait état de conservation. Cf. chapitre 2.

choisit de lui-même de retourner à la tombe pour retourner dans l'au-delà, là où est sa place. C'est un parfait opposé au vampire qui est un revenant négatif pour les vivants, qui les affaiblit ou les tue par le vol de leurs fonctions vitales à travers la symbolique du sang. Le vampire, lui, semble vouloir rester indéfiniment au royaume des vivants, à moins d'en être empêché par des actes magiques déterminés. Leur apparence est elle aussi opposée : Pierre apparaît en état de décomposition, tandis que les vampires sont décrits comme en parfait état, avec une peau rosée et semblant être simplement endormis¹⁸⁴. Cet exemple montre donc que, par l'action d'un saint, un mort peut revenir temporairement dans le monde des vivants pour y accomplir un acte positif. Ce qui n'est pas le cas de tous les revenants. Comme nous allons le voir, les vampires ne sont pas les seuls morts que l'on craint en Europe.

Déjà dans l'Occident pré-chrétien, on appréhendait le retour des morts insatisfaits, susceptibles de troubler le sommeil et les tâches quotidiennes des vivants. Ces défunts inapaisés étaient souvent victimes d'une mort prématurée : des enfants morts en bas âges, des suicidés, des guerriers morts au combat ou encore des morts privés de sépulture¹⁸⁵. À Rome, on pensait que les *insepulti*, esprits malfaisants des morts dépourvus de sépulture, provoquaient des crises d'épilepsies, l'apoplexie ou encore la stérilité chez les femmes¹⁸⁶. La fête des *Lemuria* prenant place les 9, 11 et 13 mai avait pour objectif d'amadouer ces esprits pour neutraliser leur influence maléfique¹⁸⁷.

Dans les premiers siècles de la chrétienté, les croyants éprouvaient une grande réticence à l'égard des histoires de revenants, car elles étaient associées au paganisme et aux superstitions¹⁸⁸. Paradoxalement, ce sera l'Église elle-même qui sera à l'origine d'un encadrement et d'une exploitation de cette croyance, comme en témoignent les récits de miracles et les sermons de prédicateurs¹⁸⁹. Les Pères de l'Église Tertullien et saint Augustin, bien qu'ils admettent les apparitions notamment en songes, réfutent l'idée que les morts puissent encore mener un semblant d'existence physique jusqu'à se mêler des affaires des vivants¹⁹⁰. À la fin du XII^e siècle, la naissance du purgatoire va permettre de placer les apparitions de défunts dans un cadre bien défini : les âmes en peine reviendraient

¹⁸⁴ Cf. chapitre 3.

¹⁸⁵ SOLOVIOVA-HORVILLE, *Les Vampires. Du folklore...*, op.cit., p. 113.

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ *Ibid.*

¹⁸⁸ SCHMITT, *Les Revenants. Les vivants...*, op.cit., p. 19.

¹⁸⁹ *Ibid.*

¹⁹⁰ SOLOVIOVA-HORVILLE, *Les Vampires. Du folklore...*, op.cit., p. 114.

ainsi du purgatoire pour expier leurs péchés avant de gagner le paradis¹⁹¹. Les défunts se manifestent alors depuis le « monde invisible »¹⁹² pour réclamer les œuvres nécessaires à leur salut s'ils n'ont pas reçu assez de prières, de messes ou d'aumônes¹⁹³. Cela arrangea bien les affaires de l'Église qui entreprit alors de donner un plus large écho aux récits de revenants¹⁹⁴. C'est entre le Moyen Âge tardif et le XVIII^e siècle que certains revenants vont véritablement se caractériser par leur corporéité¹⁹⁵. Nommés « revenants en corps », ce sont des défunts malfaisants et mortifères capables d'apparaître sous forme zoomorphe ou anthropomorphe¹⁹⁶. Il ne s'agit donc plus d'esprits immatériels comme ceux de l'Antiquité, mais de revenants qui ont un lien indissoluble avec leur corps¹⁹⁷. C'est pourquoi il n'est plus question de les amadouer par des fêtes pour contrer leur influence négative, mais plutôt de neutraliser leur corps par la restriction ou la destruction.

Au XVIII^e siècle, la croyance aux « revenants en corps » est encore bien présente dans plusieurs régions d'Europe. Dans son ouvrage *Magia posthuma* publié à Olmutz en 1706 et aujourd'hui introuvable¹⁹⁸ mais cité notamment par Calmet¹⁹⁹, Charles Ferdinand Schertz, auteur dont on sait très peu de choses, fait état d'une femme pourtant enterrée avec tous ses sacrements²⁰⁰ dans un petit village non situé, dont l'esprit apparut pendant plusieurs mois sous la forme tantôt d'un chien, tantôt d'une personne. Ceux qui la croisaient ressentaient une grande douleur, leur serrant la gorge et comprimant leur estomac jusqu'à les faire suffoquer, voire leur briser les os. Ce contact les réduisait à une faiblesse extrême : on les voyait pâles, maigres et exténués. Le revenant s'en prenait aussi aux animaux : des vaches étaient retrouvées à demi-mortes et leur queue nouée entre elles ; des chevaux, couchés sur le dos, étaient en sueur et accablés de fatigue. Schertz, toujours selon Calmet, rapporte d'autres exemples de la sorte, dont une apparition dans le village de Blow, près de la ville de Kadam en Bohême, qui appelait certaines personnes par leur prénom, avec la

¹⁹¹ SOLOVIOVA-HORVILLE, *Les Vampires. Du folklore...*, op.cit., p. 114.

¹⁹² Terme désignant un endroit peuplé d'âmes en détresse et de créatures maudites dans la culture populaire. GOULEMOT, *Démons, merveilles et philosophie...* dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, op.cit., p. 1239.

¹⁹³ SCHMITT, *Les Revenants. Les vivants...*, op.cit., p. 17.

¹⁹⁴ *Ibid.* Ceci ne semble plus être aussi accepté par l'Église à la fin de l'Ancien Régime, si on en croit la lettre du pape Benoît XIV citée précédemment.

¹⁹⁵ SOLOVIOVA-HORVILLE, *Les Vampires. Du folklore...*, op.cit., p. 116.

¹⁹⁶ *Ibid.*

¹⁹⁷ *Ibid.*

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 123.

¹⁹⁹ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., t. 2, p. 33-34.

²⁰⁰ Le fait qu'elle ait reçu tous les sacrements est un détail clé, cela montre l'impuissance des mesures chrétiennes face à cette apparition.

conséquence de leur mort imminente dans les huit jours²⁰¹. La seule façon de se débarrasser de ces revenants était de leur couper la tête ou de brûler leur corps²⁰². Schertz estime, en 1706, que ces apparitions sont encore fréquentes dans les montagnes de Silésie et de Moravie²⁰³.

L'auteur de *Magia posthuma* est également l'un des premiers à définir une activité nouvellement attribuée aux morts nuisibles : la mastication souterraine. Il s'agit de morts qui mâcheraient des parties de leur linceul ou de leur corps dans le tombeau, émettant des bruits semblables au grognement des porcs²⁰⁴. L'auteur allemand Michel Ranft (1700-1774) s'inspire de ces histoires pour écrire *De masticatione mortuorum in tumulis*²⁰⁵. Il y tiendrait pour fait certain ces morts qui dévorent tout ce qui est à leur portée, leur propre chair comprise²⁰⁶. Cette croyance existerait dans plusieurs régions allemandes, où l'on remarque différentes méthodes pour éviter ce phénomène : placer une motte de terre sous le menton du défunt, lui mettre une pierre ainsi qu'une pièce d'argent dans la bouche, ou encore lui serrer la gorge avec un mouchoir²⁰⁷. Dom Augustin Calmet qualifie quant à lui ces croyances comme issues d'une « imagination puérile », et l'explique par l'appétit d'hommes et de femmes enterrés vivants²⁰⁸.

Que les auteurs les jugent véritables ou imaginaires, ces morts mastiquant dans leur tombeau sont d'un moindre danger que les vampires. Il existe cependant diverses figures de revenants capables de tuer les vivants, dont les vampires ne sont qu'une forme nouvelle. Claude Lecouteux en compte pas moins de dix, auxquels il attribue un nom différent à chacun. Nous avons déjà évoqué certains, comme « l'appaleur », présent dans le récit de Schertz, qui a pour caractéristique d'appeler les vivants par leur nom afin d'entraîner leur décès²⁰⁹. Par un principe semblable, le revenant dit « frappeur », frappe à la porte d'une maison pour causer la mort de ses habitants²¹⁰. Dû à leur confusion avec les actions d'un esprit frappeur, leurs récits sont rares ; ils sont cependant bien présents dans le folklore scandinave²¹¹. Très proche du frappeur, le « visiteur » rend visite au domicile de ses

²⁰¹ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., t. 2, p. 34.

²⁰² *Ibid.*, p. 34-35.

²⁰³ *Ibid.*, p. 35.

²⁰⁴ SOLOVIOVA-HORVILLE, *Les vampires. Du folklore...*, op.cit., p. 123.

²⁰⁵ MICHEL RANFT, *De Masticatione mortuorum in tumulis*, Leipzig, 1728.

²⁰⁶ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., t. 2, p. 213.

²⁰⁷ *Ibid.*, p. 213-214.

²⁰⁸ *Ibid.*, pp. 214-215.

²⁰⁹ LECOUEUX, *Histoire des vampires...*, op.cit., p. 46.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 47.

²¹¹ *Ibid.*, p. 47-48.

victimes, mais ne frappe pas à leurs portes. Croyance ancrée dans la culture slave, la même où émerge le vampire, certains vampires sont d'ailleurs aussi des visiteurs. C'est le cas dans la version du récit de Peter Plogojowitz issue du *Mercure historique et politique* d'octobre 1736²¹², reprise par le marquis de Boyer d'Argens²¹³ et par Augustin Calmet²¹⁴. Plogojowitz, enterré trois jours auparavant, apparaît une première nuit chez son fils et lui réclame à manger. Deux jours plus tard, il lui rend une nouvelle visite nocturne, puis le fils décède le lendemain. Claude Lecouteux cite encore les « affamés », revenants apparus dès le XI^e siècle dans des chroniques ukrainiennes et connus pour dévorer les vivants²¹⁵, ou encore le « nonicide », revenant provoquant systématiquement le décès de neuf de ses proches dont la présence lui manquerait dans l'au-delà²¹⁶. Peter Plogojowitz, dans le récit qu'en fait Michel Ranft sur base d'un article du journal *Novellis publicis* du 31 juillet 1725²¹⁷, aurait en effet causé la mort de neuf personnes en survenant pendant leur sommeil pour leur serrer la gorge et ensuite provoquer chez eux une maladie mortelle.

Lecouteux poursuit sa typologie avec « l'appesart », un revenant qui monterait sur le dos d'un passant marchant à proximité de certains lieux comme les cimetières, forêts ou chapelles abandonnées, et qui lui provoquerait une grande fatigue allant jusqu'à la mort²¹⁸. Le « cauchemar » peut lui être associé au double d'une sorcière, à un esprit ou à un mort, et attaque les vivants dans leurs rêves²¹⁹. Il existe aussi « l'étrangleur »²²⁰, auquel le vampire du rapport autrichien *Visum et repertum* peut être rapproché, ainsi que le « mâcheur »²²¹, qui dévore ce qu'il y a autour de lui dans le tombeau. Dans le cas de ces revenants, la mort de leurs proches est provoquée par un phénomène magique. La dernière forme de revenants qu'il évoque nous est déjà familière, il s'agit des revenants à forme animale, comme dans le récit rapporté dans *Magia posthuma*. Leurs formes les plus courantes sont le chien, le cheval, le corbeau et la chèvre²²².

²¹² *Mercure historique et politique...*, op.cit., pp. 404-405.

²¹³ BOYER D'ARGENS, *Lettres juives...*, op.cit., pp. 156-158.

²¹⁴ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., t. 2, pp. 40-41.

²¹⁵ LECOUTEUX, *Histoire des vampires...*, op.cit., pp. 51-53.

²¹⁶ *Ibid.*, p. 53-56.

²¹⁷ RANFT, *De Masticatione mortuorum...*, op.cit., pp. 15-18. Le journal cité, de langue allemande, n'a pas pu être identifié.

²¹⁸ LECOUTEUX, *Histoire des vampires...*, op.cit., p. 55.

²¹⁹ *Ibid.*

²²⁰ *Ibid.*, pp. 56-57.

²²¹ *Ibid.*, pp. 57-60.

²²² *Ibid.*, p. 61.

Ces appellations nous aiderons par la suite à mieux décrire les différentes caractéristiques que nous retrouverons chez les vampires. Mais avant d'aborder leur description, il est une dernière figure de revenant que l'on doit présenter, car c'est à celle-ci que les auteurs du XVIII^e siècle font le plus souvent référence quand il s'agit de le comparer aux vampires : le broucolaque. Originaire de Grèce, les broucolaques ont été étudié par le français Joseph Pitton de Tournefort (1656-1708). Son ouvrage est en effet une source primordiale d'où les intellectuels de l'époque prennent leurs informations. Les *Mémoires de Trévoux* les définissent comme des excommuniés qui ne se putréfient pas dans le tombeau²²³. Les journalistes jésuites reprennent l'une des histoires que Tournefort a vécu sur l'île de Mycone²²⁴, où les habitants ont prétendu qu'un cadavre, pourtant en putréfaction selon le témoin, était un broucolaque²²⁵. Les locaux lui ont alors brûlé le cœur en cérémonie, mais on accusa encore le prétendu revenant « de continuer son vacarme, de battre les gens, d'enfoncer les portes, de casser les vitres, de vider les cruches & les bouteilles... »²²⁶. L'affaire s'envenima jusqu'à ce que les habitants déménagent à la campagne, « de peur d'être battus par le Diable qui étoit dans le Broucolaque »²²⁷. Leur calvaire pris fin lorsque le corps du revenant fut brûlé complètement²²⁸. Nous verrons que, tout comme pour le broucolaque, le vampire a parfois aussi été associé au démon. L'article des *Mémoires de Trévoux* estime d'ailleurs que ces broucolaques ressemblent fort aux vampires, bien que ni Tournefort pour les broucolaques, ni Calmet pour les vampires n'ont ajouté foi à ces récits²²⁹. Voltaire les décrit également dans ses *Questions sur l'Encyclopédie* avec les termes suivants :

« Ces morts Grecs vont dans les maisons sucer le sang des petits enfans, manger le souper des pères & mères, boire leur vin, & casser tous les meubles. On ne peut les mettre à la raison qu'en les brûlant, quand on les attrape. Mais il faut avoir la précaution de ne les mettre au feu qu'après leur avoir arraché le cœur que l'on brûle à part. »²³⁰

Nous avons donc ici l'information d'un lien plus étroit qu'avec n'importe quel autre revenant : les broucolaques, tous comme les vampires, suceraient du sang. La différence réside principalement dans le fait que les revenants grecs s'attaquent aussi aux biens

²²³ *Mémoires de Trévoux*, op.cit., octobre 1746, p. 1973.

²²⁴ Connue sous le nom de Myconos aujourd'hui.

²²⁵ *Mémoires de Trévoux*, op.cit., octobre 1746, p. 1973.

²²⁶ *Ibid.*, p. 1973-1974.

²²⁷ *Ibid.*, p. 1974.

²²⁸ *Ibid.*, p. 1975.

²²⁹ *Ibid.*, p. 1976.

²³⁰ VOLTAIRE, *Questions sur l'Encyclopédie...*, op.cit., p. 532.

matériels, ce qui n'est pas rapporté chez leurs voisins slaves. Toujours cynique sur ces apparitions, Voltaire juge qu'« Après la médisance, rien ne se communique plus promptement que la superstition... », et c'est pourquoi des broucolaques seraient ensuite apparus en Valachie, en Moldavie et même en Pologne, pourtant terre de catholicisme²³¹. Dom Augustin Calmet n'est pas moins critique que Voltaire sur cette affaire :

« La persuasion où sont les Peuples de la Grèce du retour des Broucolaques, n'est pas mieux fondée que celle des Vampires & des Revenans. Ce n'est que l'ignorance, la prévention, la terreur des Grecs, qui ont donné naissance à cette vaine & ridicule créance, & qui l'ont entretenue jusqu'aujourd'hui. »²³²

Vampires et broucolaques sont considérés l'un et l'autre comme invraisemblables par l'abbé de Senones, qui trouve ces croyances non fondées car elles sont issues de l'ignorance et de la peur. Tout comme le terme de « vampire » du début du XVIII^e siècle, le broucolaque est un terme flou qui désigne des revenants aux caractéristiques parfois bien différentes. Claude Lecouteux ajoute que le broucolaque serait à la fois un frappeur et un appeleur : il aurait coutume de heurter à la porte des maisons et d'appeler les gens par leur nom. Le malheureux qui répondrait à leur appel mourrait aussitôt²³³.

Nous l'avons vu dans ce chapitre, le vampire s'ancre dans une longue tradition d'apparitions et de revenants, qu'ils soient spectraux ou matériels, bons ou mauvais, inoffensifs ou mortels pour les vivants croisant leur chemin. Le terme de « vampire », tout comme celui de « broucolaque », désigne des revenants aux comportements complexes. Il peut être utilisé pour décrire des cas d'apparition présentant certes des caractéristiques similaires, mais aussi comportements variés, notamment dans leur façon de blesser et de tuer les vivants. Dans le prochain chapitre, nous tenterons tout de même de synthétiser ce qui fait l'essence du vampire, tel qu'il est perçu dans les récits francophones au XVIII^e siècle.

²³¹ VOLTAIRE, *Questions sur l'Encyclopédie...*, op.cit., p. 532.

²³² CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., t. 2, p. 300.

²³³ LECOUTEUX, *Histoire des vampires...*, op.cit., p. 49.

Chapitre 2. Description physique et comportementale du vampire

Nous avons dans le premier chapitre synthétisé la critique de Nicolas Lenglet Dufresnoy sur les apparitions et positionné le vampire parmi les principaux types de revenants. Nous pouvons à présent tenter d'établir le profil du vampire tel qu'il est perçu dans les sources examinées. Nous aborderons des questions telles que l'identité du vampire, son aspect physique, son comportement et les conséquences de ses actions sur son environnement. À la fin de cet exposé, nous devrions bénéficier d'une vue plus éclairée sur ce qu'était le vampire moderne et établir, par déduction, quelle est la part des éléments fabriqués au fil de ses reprises littéraires qui ont forgé notre imaginaire actuel autour de la figure du vampire.

L'identité du vampire. Un profil multiple

Le vampire est avant tout un être humain qui est décédé. Son cadavre ne change de statut que plusieurs jours, semaines ou mois après sa mort, lors de l'apparition des premiers symptômes d'un cas de vampirisme. Une fois un suspect désigné, les habitants déterrent son cadavre pour vérifier s'il présente les signes adéquats et, le cas échéant, un bourreau se charge de son exécution. Heureusement pour les historiens, ces excavations sont parfois faites en présence de témoins issus de plus hautes instances et ces témoins ont occasionnellement rédigé un rapport sur ce qu'ils ont vu. C'est le cas de Johannes Fluchinger, chirurgien-major du régiment d'infanterie de Fürstenbuschl, ainsi que d'autres chirurgiens et officiers de l'armée autrichienne qui ont signé un rapport sur des faits de vampirisme le 26 janvier 1732. Ce rapport, plus connu sous le nom de *Visum et repertum*, sera largement repris par les journaux dès les mois qui suivirent ainsi que dans tous les ouvrages sur les vampires²³⁴. C'est grâce à lui que nous pouvons identifier certains présumés vampires, car plus d'une dizaine d'individus suspectés de vampirisme y font l'objet d'une courte description. Comme expliqué dans la présentation des sources, nous utiliserons la traduction française du rapport issu de Claude Lecouteux²³⁵.

Qui devient vampire ? Est-ce plutôt des femmes, des hommes, de jeunes gens ou des personnes âgées ? Ont-ils des caractéristiques physiques similaires ? Peut-on établir le profil-type d'un vampire ? Nous allons tenter de donner réponse à ces interrogations. Hélas, le manque de détails de la source nous obligera à rester assez vague. Il n'est parfois mention

²³⁴ Cf. chapitre 4.

²³⁵ *Visum et repertum*, op.cit., pp. 112-114.

que d'un nom et d'un âge pour certains présumés vampires. Voici, ci-dessous, un tableau récapitulatif des morts exhumés en la présence de Johannes Fluchinger, que nous allons analyser ensemble.

Numéro dans l'ordre	Nom	Sexe	Âge	Moment du décès	Vampire	Description physique	Notes
1	Militza	F	60 ans	10 jours	Oui	Sang liquide dans la poitrine, viscères en bon état, corps gras.	Décédée au terme d'une maladie de trois mois. Selon les témoins, elle était plus mince au moment de sa mort.
2	-	M	8 jours	90 jours	Oui	-	Possède toutes les caractéristiques d'un vampire.
3	-	M	16 ans	9 semaines	Oui	-	Fils d'un heiduque.
4	Joachim	M	17 ans	8 semaines et 4 jours	Oui	-	A succombé à une maladie de trois jours.
5	Ruscha	F	-	6 semaines	Oui	Beaucoup de sang frais dans sa poitrine et	Décédée suite à une maladie de 10 jours. Mère du numéro 6.

						au fond des ventricules.	
6	-	M	18 jours	5 semaines	Oui	Beaucoup de sang frais dans sa poitrine et au fond des ventricules.	Fils du numéro 5.
7	-	F	10 ans	2 mois	Oui	Entière, non putréfiée, beaucoup de sang dans la poitrine.	
8	-	F	-	7 semaines	Non	Décomposé	Épouse du bailli. Mère de 9.
9	-	M	8 semaines	21 jours	Non	Décomposé	Fils de 8.
10	Rhode	M	23 ans	7 semaines	Non	Parfaitement décomposé	Valet du caporal du heiduque local
11	-	F	-	6 semaines	Non	Décomposé	Femme de « Bariactar ». Mère de 12.
12	-	M	-	6 semaines	Non	Décomposé	Fils de 11.
13	Stanache	M	60 ans	6 semaines	Oui	Beaucoup de sang dans la poitrine et l'estomac	-

14	Millo(v)je	M	25 ans	6 semaines	Oui	-	-
15	Stana, ou Stanoicka	F	20 ans	2 mois	Oui	Corps intact et entier. Sang dans la poitrine. Pas de sang coagulé dans la poitrine, les ventricules, veines ou artères. Cf chapitre 2 pour sa description complète.	Décédée suite à une maladie de trois jours après son accouchement. Mère de 16.
16	-	-	Quelques jours	Environ 2 mois	Oui	-	Cadavre dévoré par des chiens en raison d'une inhumation superficielle. Enfant de 15.

Ces données récoltées dans le rapport de Fluchinger, bien qu'incomplètes, constituent une mine d'informations essentielle pour étudier le phénomène du vampirisme. Sur 16 cadavres examinés par les militaires autrichiens, 11 sont présumés être des vampires et cinq n'en sont pas. La différence entre les deux catégories ? Les vampires sont les seuls dont le corps n'entre pas en putréfaction, alors que les autres cadavres sont décomposés. Or, l'état de décomposition devrait dépendre du temps qui s'est écoulé depuis que le décès est survenu. Peut-être les cadavres putréfiés sont-ils décédés depuis plus longtemps que les

autres ? Cela ne semble pas être le cas. Les cadavres putréfiés sont décédés 21 jours à 7 semaines auparavant, contre entre dix jours et 90 jours pour les présumés vampires. Certains corps seraient donc en état de putréfaction au bout de 21 jours, et d'autres seraient encore en parfait état après 90 jours d'ensevelissement. Serait-ce alors le milieu dans lequel certains corps seraient inhumés qui permettrait de les préserver de l'ouvrage du temps ? Les Autrichiens ont anticipé la question. Lors de la description des cadavres de l'épouse du bailli et de son fils²³⁶, ils signalent : « Tous deux étaient complètement décomposés bien qu'ayant reposé dans la même terre et les mêmes tombes que les vampires les plus proches. »²³⁷. L'environnement ne semble donc pas être en cause dans ce phénomène, d'après ces experts. Mais nous reviendrons sur les débats entourant la non putréfaction des corps dans notre sixième chapitre.

Nous savons maintenant comment les témoins différencient un vampire d'un mort quelconque. Mais qui sont-ils, ces vampires ? Parmi les personnes décrites, six sont des femmes et neuf sont des hommes. Le sexe de l'enfant n° 16 n'est pas précisé. Sur les 10 présumés vampires dont on connaît le sexe, il y a quatre femmes et six hommes. Il apparaît donc une relative équité : le vampirisme ne semble pas se déclencher chez un sexe en particulier. On peut en cela relever une différence avec les cas de sorcelleries, qui sont plus souvent attribués à des femmes²³⁸. Les deux vampires dont les cas sont les plus connus au XVIII^e siècle, Arnold Paole et Peter Plogojowitz, sont toutefois des hommes. Le vampirisme au féminin ne connaîtra véritablement son heure de gloire qu'en 1872 avec la publication de *Carmilla* par l'irlandais Joseph Sheridan Le Fanu (1814-1873), où le héros éponyme est une femme vampire attirée par les femmes²³⁹.

Peut-on encore tirer d'autres analyses de ce tableau qui nous aideraient à dresser un profil de vampire ? L'âge a-t-il une importance dans ce phénomène ? Nous pouvons constater une grande diversité à ce niveau. Les présumés vampires ont en effet entre quelques jours et 60 ans. Trois d'entre eux sont des nourrissons. Trois autres sont des enfants ou adolescents. Deux autres ont la vingtaine, et les deux derniers sont sexagénaires. Ce sont donc majoritairement des jeunes de moins de 25 ans, à l'exception d'un homme et

²³⁶ Les numéros 8 et 9 du tableau.

²³⁷ *Visum et repertum*, *op.cit.*, p. 113.

²³⁸ Selon plusieurs études dans différentes régions d'Europe, la femme avait quatre fois plus de chances que l'homme d'être accusée du crime de sorcellerie et d'être exécutée pour cela au XVI^e et au XVII^e siècle. ZEMON DAVIS et FARGE, dir., *Histoire des femmes en Occident*, t. 3, *op.cit.*, pp. 456-457.

²³⁹ LECOUEUX, *Histoire des vampires...*, *op.cit.*, p. 14.

d'une femme âgées. Arnold Paole, le vampire qui serait à l'origine de l'épidémie cinq ans auparavant, était lui aussi âgé de 62 ans à sa mort²⁴⁰. Ce rapport démontre que l'on peut devenir vampire à tout âge, même lorsque l'on vient de venir au monde. Mais il ressort ici que deux catégories d'âges sont principalement touchées par ce phénomène : les jeunes et les personnes âgées. Il faudrait disposer de plus de cas pour tirer une véritable conclusion à ce propos, mais l'échantillon que nous avons ne contient en tout cas aucun homme ou femme âgé entre 26 et 59 ans. Pourquoi cela ? Nous pouvons poser l'hypothèse que ces personnes, font partie de couches plus fragiles de la population. L'enfance est en effet une période très vulnérable à cette époque. La peur de la mortalité infantile est d'ailleurs telle que les parents catholiques passent un scapulaire autour du cou de l'enfant pour exorciser le mal et chantent des incantations pour empêcher sa mort subite pendant la nuit²⁴¹. Les traités de médecine attestent en effet de toute l'étendue des remèdes populaires et des rituels existants pour surmonter la maladie infantile²⁴². Les jeunes enfants et les vieillards sont donc plus sujets à succomber de maladie que les personnes dans la force de l'âge. Ceci coïnciderait avec leurs conditions de décès : en effet, plusieurs descriptions précisent que les victimes auraient succombé des suites d'une maladie en quelques jours à peine. En cas d'épidémie, ces personnes fragiles seraient donc les premières à passer de vie à trépas.

Nous pourrions également relever une autre interprétation, plus symbolique, à ces catégories de population vulnérables aux vampires. Le vampire a en effet pour caractéristique d'aspirer la vie de ses victimes tel un être parasite. Or, les enfants et les vieillards, de par leur manque d'indépendance, ont également ce besoin d'autrui pour survivre. La mère tient ce rôle vis-à-vis de l'enfant : c'est elle qui est chargée de le nourrir, de le tenir propre et de le garder au chaud suivant les critères de l'époque²⁴³. Cette image de la mère nourricière est soutenue par l'idée, favorisée par Rousseau et par le naturaliste Buffon (1707-1788), que le lait maternel est le meilleur aliment pour l'enfant²⁴⁴. Les personnes âgées sont également dépendantes de leur famille et de la communauté pour continuer à vivre. L'idée de solidarité entre les générations avance en effet au cours du siècle des Lumières et nombre de traités invitent les enfants à honorer et à prendre soin de leurs parents vieillissants²⁴⁵. Il n'est cependant pas question pour ces derniers de rester

²⁴⁰ *Visum et repertum*, *op.cit.*, p. 112.

²⁴¹ ZEMON DAVIS et FARGE, dir., *Histoire des femmes en Occident*, t. 3, *op.cit.*, p. 47.

²⁴² *Ibid.*

²⁴³ *Ibid.*, p. 48.

²⁴⁴ *Ibid.*, p. 331.

²⁴⁵ BOURDELAIS, *L'Âge de la vieillesse...*, *op.cit.*, pp. 48-49.

oisifs. Les penseurs de la seconde moitié du XVIII^e siècle leur conseillent de se maintenir en activité jusqu'au terme de la vie²⁴⁶. Nous relevons tout de même que les jeunes et les vieillards, qui sont des catégories de personnes qui ont davantage besoin de la vie des autres pour vivre, sont les plus à même de se transformer en vampires et d'aspirer à nouveau la vie.

Le caractère épidémique du vampirisme, ainsi que l'odeur parfois décrite comme nauséabonde qui se dégagerait des vampires malgré leur bonne conservation apparente, pourraient faire penser à des épisodes de peste, comme le suggère Paul Barber²⁴⁷. D'autant plus que durant l'Ancien Régime, il est courant de penser que le contact avec une odeur pestilentielle, d'autant plus d'un corps en putréfaction, provoque des maladies²⁴⁸. Augustin Calmet fait déjà un lien avec la maladie, certifiant que les morts de peste, de poison, de rage, d'ivresse ou de maladie épidémique sont plus susceptibles de revenir après avoir été enterrés, car leur sang se coagulerait plus difficilement et qu'on les enterrerait parfois trop vite en raison du risque de contamination que leur dépouille représente, alors qu'on ne se serait pas suffisamment bien assuré de leur mort réelle²⁴⁹. La puanteur des vampires s'oppose à un autre corps auquel on attribue un phénomène d'imputrescibilité ; le saint catholique, en effet, exhalerait une odeur plutôt agréable après la mort²⁵⁰. Saint qui une fois mort pourrait lui aussi apparaître aux vivants pour leur rappeler leurs engagements, voire les punir dans leur chair²⁵¹.

Le corps du vampire. L'illusion du vivant

Outre l'odeur, à quoi peut-on reconnaître le corps d'un vampire ? Le rapport de 1732 nous renseigne sur son apparence physique et sur l'état de ses organes. Les cadavres de vampires y sont décrits comme remplis de sang frais non coagulé à la fois dans la poitrine, les veines, les artères, et les ventricules. Leurs organes seraient frais et intacts²⁵².

²⁴⁶ BOURDELAIS, *L'Âge de la vieillesse...*, op.cit., p. 34.

²⁴⁷ BARBER, *Vampire, burial and death...*, op.cit., p. 8.

²⁴⁸ « Si le combat permanent qui se déroule dans le vivant tourne à l'avantage de la putréfaction, si, d'aventure, les miasmes putrides, émanés des corps malades ou en état de décomposition, sont inhalés par l'organisme et s'en viennent rompre l'équilibre des forces intestines, s'il se produit une interruption de la circulation de l'esprit balsamique du sang par obstruction des vaisseaux, viscosité des humeurs ou blessure, ce peut être le triomphe de la gangrène, de la vérole, du scorbut, des fièvres pestilentielles ou putrides. » Alain CORBIN, *Le Miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social. XVIII^e-XIX^e siècles*, s.l., Flammarion, 2016, p. 28 (Champs histoire).

²⁴⁹ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., t. 2, p. 221.

²⁵⁰ ORESKOVIC, *Le thème des lycanthropes...* dans *Dix-huitième siècle*, op.cit., p. 281.

²⁵¹ Georges VIGARELLO, *Histoire du corps*, t. 1 : *De la Renaissance aux Lumières*, s.l., Éditions du Seuil, 2005, p. 77.

²⁵² LECOUEUX, *Histoire des vampires...*, op.cit., pp. 113-114.

Voltaire relève en comparaison que les chrétiens orthodoxes de Grèce croient que les corps des excommuniés, dont font partie les chrétiens catholiques, ne pourrissent pas s'ils sont enterrés en Grèce. Et qu'à l'inverse, les catholiques attribuent cette faculté au corps « marqués du sceau de la béatitude éternelle »²⁵³. Les chirurgiens n'ont pas assisté à l'exhumation d'Arnold Paole qui eut lieu cinq ans plus tôt, toutefois les témoins du village de Kisilova leur décrivent son aspect en ces termes :

« Ils ont découvert qu'il était en parfait état et non décomposé. Du sang frais a coulé de ses yeux, nez, bouche et oreilles : sa chemise, son linceul et son cercueil était tout ensanglantés. Les ongles des mains et des pieds étaient tombés avec la peau, et d'autres avaient poussé, d'où ils déduisirent qu'il était un vrai vampire. »²⁵⁴

Chez le vampire qui serait responsable de l'épidémie, c'est la même description : incorruptibilité et sang frais et liquide qui ici s'écoule du corps telle une hémorragie extériorisée. Un nouvel élément apparaît : les ongles des mains et des pieds seraient tombés, puis auraient repoussé. Ce serait donc un signe de son état de revenant, car un mort réellement mort ne serait pas capable de faire pousser ses ongles ainsi. Nous verrons ce qu'en disent les élites de l'époque dans le dernier chapitre. Le *Mercure historique et politique* fait mention d'un « vieillard »²⁵⁵ reconnu comme vampire dans le village de Kisilova²⁵⁶, dont deux officiers du tribunal de Belgrade ouvrirent le tombeau. Ils constatèrent :

« [...] on le trouva les Yeux ouverts, d'une couleur vermeille, & ayant une respiration naturelle, cependant immobile & mort ; d'où l'on conclut, qu'il étoit un signalé Vampire [...] »²⁵⁷

Nous avons dans cette description un cocktail de trois éléments qui correspondent à cette idée que le corps soit vivant, à commencer par une respiration naturelle. La couleur vermeille du corps semble indiquer, comme ci-dessus, la présence de sang frais. Ce teint est l'un des traits distinctifs du vampire. Ses yeux ouverts devaient ajouter à l'impression qu'il n'était pas véritablement endormi dans un sommeil éternel. Successivement, Boyer

²⁵³ Béatitude qui fait d'ailleurs l'objet de quelques mots acerbes dans la suite de sa phrase : « ... dès qu'on a payé cent mille écus à Rome pour leur donner un brevet de saints, nous les adorons de l'adoration de dulia. » VOLTAIRE, *Questions sur l'Encyclopédie...*, op.cit., pp. 531-532.

²⁵⁴ *Visum et repertum*, op.cit., p. 112.

²⁵⁵ Le terme « vieillard » est attribué en France aux personnes de plus de 60 ans. BOURDELAIS, *L'Âge de la vieillesse...*, op.cit., p. 17.

²⁵⁶ Le journal ne le mentionne pas, mais il s'agirait de Peter Plogojowitz.

²⁵⁷ *Mercure historique et politique*, op.cit., octobre 1736, p. 405.

d'Argens²⁵⁸ et Augustin Calmet²⁵⁹ vont reprendre cette même description et ainsi populariser ces aspects du corps vampirique auprès d'un plus grand nombre. Un peu plus loin dans le même article, on trouve une reprise du rapport autrichien concernant Arnold Paole qui aurait sévi dans le village serbe de Medvegia. L'histoire est globalement la même, mais quelques détails ont changé au gré des réécritures. Ainsi, il est ajouté qu'en plus de ses ongles, ses cheveux et sa barbe auraient également poussé après sa mort²⁶⁰. L'abbé Calmet reprend de nouveau ces mots pour qualifier le corps d'Arnold Paole dans son *Traité*²⁶¹. Il ajoute que d'après Charles Ferdinand de Schertz, un vampire percé d'un pieu rend en effet du sang vermeil, et que leurs habits se meuvent sans que personne n'y touche²⁶².

Un peu plus loin dans son exposé, Augustin Calmet revient sur le cas de Peter Plogojowitz avec de nouveaux éléments :

« [...] ils trouverent que son corps n'exhaloit aucune mauvaise odeur ; qu'il étoit entier & comme vivant, à l'exception du bout du nez, qui paroissoit un peu flêtri & desséché ; que ses cheveux & sa barbe étoient crûs, & qu'à la place de ses ongles, qui étoient tombés, il lui en étoit venu de nouveaux ; que sous la premiere peau, qui paroissoit comme morte & blanchâtre, il en paroissoit une nouvelle, saine & de couleur naturelle : ses pieds & ses mains étoient aussi entiers qu'on les pouvoit souhaiter dans un homme bien vivant. Ils remarquerent aussi dans sa bouche du sang tout frais, que ce peuple croyoit que ce Vampire avoit sucé aux hommes qu'il avoit fait mourir. »²⁶³

Cet extrait est une nouvelle fois intéressant. Tout d'abord car il montre que le corps des vampires ne sent pas obligatoirement mauvais. Ce qui vient à l'encontre de la théorie rapprochant le vampirisme de la peste. Ensuite, son nez est décrit comme flêtri et desséché. Un signe que le corps du vampire commencerait à se nécroser ? Est-ce un aveu de faiblesse de ce corps mort, voué à se réduire en cendre malgré son statut de vampire ? On peut en effet se poser la question de la longévité du corps de vampire : est-il momentané, ou vivra-t-il éternellement si on ne l'en empêche pas ?²⁶⁴ Une autre hypothèse pourrait être avancée : un manque de sang humain lui causerait ces troubles. Cependant, on signale que sa bouche est remplie de sang frais qui, selon les croyances locales, viendrait des victimes que le

²⁵⁸ BOYER D'ARGENS, *Lettres juives...*, op.cit., p. 160.

²⁵⁹ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., t. 2, p. 41.

²⁶⁰ *Mercure historique et politique*, octobre 1736, p. 407.

²⁶¹ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., t. 2, p. 43.

²⁶² *Ibid.*, pp. 35-36.

²⁶³ *Ibid.*, p. 218.

²⁶⁴ Calmet aborde également ce sujet, à savoir si la résurrection des vampires est momentanée ou non. Cf. chapitre 6.

vampire aurait sucé. Or Paul Barber, qui dans son livre sur le vampirisme s'est demandé ce à quoi devait ressembler un cadavre « normal »²⁶⁵, relève qu'il est courant que les corps en décomposition saignent de la bouche. Le vampire serait peut-être finalement un mélange de vie et de mort, une créature hybride, funambule sur une corde tendue entre les deux rives du Styx. À l'image de la peau du vampire, morte et blanchâtre, mais laissant paraître sous celle-ci une nouvelle couche saine et colorée.

Calmet considère qu'il ne faut pas être étonné de la fluidité de leur sang et de sa couleur vermeille, ni même de la souplesse de leur corps ou de leurs ongles et cheveux qui poussent. Cela serait dû selon lui à la nature subite de leur mort ou à certaines maladies²⁶⁶. Nous reviendrions sur ses explications plus en détail dans le chapitre 6. Enfin, l'une des caractéristiques majeures qui différencie le vampire du folklore balkanique de celui connu à travers la littérature concerne sa dentition. Le vampire du XVIII^e siècle n'a en effet pas de canine longue, pointue et proéminente. Cet élément nouveau de la mythologie du vampire sera ajouté par Le Fanu, en 1872, pour décrire sa vampire Carmilla²⁶⁷. Ce trait physique sera ensuite repris par Bram Stoker et connaîtra le succès que nous lui connaissons aujourd'hui. Après avoir analysé ses traits physiques, nous allons à présent décrire le comportement du vampire pour voir si un comportement type peut s'en dégager ou si une multitude de fonctionnements sont possibles.

Le comportement du vampire. Revenant étrangleur ou suceur de sang ?

Si l'on définit le vampire par ses traits physiques, c'est aussi et surtout son comportement qui trahit son identité. Le vampire littéraire de notre imaginaire actuel boit le sang des vivants et ne sort généralement que la nuit, il craint l'ail et les symboles religieux tels que le crucifix. Nous avons vu que ses caractéristiques physiques ont évolué depuis le XVIII^e siècle. C'est le cas de son comportement aussi. Mais avant l'ajout de ces codes littéraires, comment le vampire slave évoluait-il dans l'imaginaire moderne, qu'est-ce qui déterminait son comportement selon les récits francophones d'Europe occidentale ?

Le vampire, nous l'avons vu, est un revenant en corps, qui apparaît physiquement à des témoins. Ces témoins connaissent en général le revenant de son vivant, car il apparaît dans son village, aux membres de sa communauté. Il aurait même plutôt tendance à apparaître aux membres de sa famille, comme c'est le cas d'Arnold Paole qui vient réclamer

²⁶⁵ BARBER, *Vampires, burial and death...*, op.cit., pp. 102-119.

²⁶⁶ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., t. 2, pp. 299-300.

²⁶⁷ LECOUEUX, *Histoire des vampires...*, op.cit., p. 86.

à manger à son fils²⁶⁸. Le vampire aurait donc potentiellement une forme de mémoire de sa vie passée, qui le pousserait à revenir vers des lieux et des personnes connus de son vivant. Il sort donc de sa tombe pour rendre visite aux vivants, mais dans quel contexte ? Selon Augustin Calmet qui paraphrase Schertz, ces visites peuvent subvenir de jour comme de nuit et s'accompagneraient de déplacements d'objets leur ayant appartenu²⁶⁹. Les deux cas d'attaques de vampire les plus détaillées, à savoir celle d'Arnold Paole sur son fils et celle de Milloe sur Stanacka, sont cependant arrivées durant la nuit. Il n'est donc pas étonnant ces attaques nocturnes aient été retenues par les romanciers, et aient inspiré la construction d'un vampire littéraire qui fuit la lumière du jour. Nous pouvons aussi remarquer qu'une attaque de vampire est toujours solitaire. Il s'agit d'un seul vampire qui attaque une seule victime à la fois, sans témoin direct au moment de l'attaque. Cette absence de témoin direct pose la question de la crédibilité du témoignage, mais cet angle d'attaque n'a pas été retenu dans les sources dépouillées. Il peut y avoir plusieurs vampires actifs dans une même localité, comme en atteste le rapport *Visum et repertum*²⁷⁰, mais ceux-ci ne semblent pas coordonner leurs attaques, et n'ont peut-être même pas conscience de partager un même état vampirique. Ces vampires n'ont d'ailleurs pas toujours la même façon d'aborder leurs victimes, de les blesser ou de les affecter. Voyons donc quel est leur mode opératoire.

Commençons avec l'agression du présumé vampire Milloe, 25 ans, sur Stanacka, jeune fille de 20 ans :

« Le Heiduck Jowiza témoigne que sa belle-fille appelée Stanacka, s'est couchée « saine et dispose » il y a quinze jours, mais que, vers minuit, elle s'est réveillée en hurlant horriblement et en tremblant d'effroi, se plaignant que Milloe (ou Millove), le fils d'un Heiduck, mort neuf semaines auparavant, l'avait étranglée, suite à quoi elle avait ressenti une grande douleur dans la poitrine. Elle a ensuite décliné d'heure en heure avant de finir par trépasser le troisième jour. »²⁷¹

Il s'agit, comme relevé précédemment, d'une attaque nocturne d'un vampire unique sur une cible unique. Son beau-père témoigne qu'elle se serait réveillée en hurlant et qu'elle « tremblait d'effroi », cependant il n'a pas vu le vampire de ses yeux et c'est Stanacka qui déclare avoir été visité par un homme décédé quelques semaines plus tôt. Cependant, son beau-père ne semble pas douter du récit de la jeune femme, tous comme le reste du village qui témoigne en la faveur de l'apparition d'un vampire. Si nous prenons le point de vue des

²⁶⁸ *Mercure historique et politique, op.cit.*, octobre 1736, p. 404.

²⁶⁹ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, *op.cit.*, t. 2, p. 35.

²⁷⁰ *Visum et repertum, op.cit.*, pp. 113-114.

²⁷¹ *Ibid.*, p. 113.

penseurs des Lumières pour qui ces apparitions sont le fruit de l'imagination, il s'agit donc d'un procédé au cours duquel une hallucination individuelle, au fil des bavardages et des rumeurs, devient une croyance collective.

Il n'est pas question ici de vampire qui suce le sang de sa victime, mais plutôt qui l'étrangle. Milloe est donc, selon la typologie de Claude Lecouteux que nous avons vu dans le premier chapitre, un revenant étrangleur. L'agression s'accompagne d'une douleur dans la poitrine, comme c'est le cas pour d'autres apparitions de ce type. L'estomac est comprimé jusqu'à faire suffoquer la victime²⁷². On pourrait aussi rapprocher ce cas d'un revenant visiteur, car le vampire rend visite à sa victime dans sa propre maison. Arnold Paole, dont nous examinerons le cas peu après, est lui véritablement un vampire visiteur. Peut-être Milloe se rapproche-t-il aussi du cauchemar. En effet, l'attaque serait survenue la nuit, durant le sommeil de la victime. De plus, le cauchemar étranglerait les hommes et pèserait sur eux²⁷³. Mais le rapport reste flou et peut être sujet à diverses interprétations : Stanacka est-elle attaquée par un vampire en chair et en os, ou bien par son image apparue en rêves ?

Peter Plogojowitz fait également partie de ces vampires étrangleurs survenant pendant la nuit, et nous pourrions relever les mêmes questions que celles que nous venons de poser. Enterré depuis dix semaines à Kisilova, il aurait rendu des visites nocturnes aux habitants du village :

« Cet homme apparut la nuit à quelques-uns des habitants du village pendant leur sommeil, & leur serra tellement le gosier, qu'en 24 heures ils en moururent. Il périt ainsi neuf personnes, tant vieilles que jeunes, dans l'espace de huit jours. »²⁷⁴

De nouveau, le vampire étrangle ses victimes qui décèdent peu de temps après. Ici la mort survient plus rapidement, en un jour seulement. Neuf personnes meurent de son fait en l'espace de huit jours. On retrouve donc en la personne de Plogojowitz un autre type de revenant décrit par Claude Lecouteux : le nonicide. Le récit ne dit pas si les victimes étaient des proches du vampire qu'il aurait pu vouloir retrouver dans l'au-delà, comment c'est généralement le cas pour ce genre de revenants²⁷⁵.

²⁷² LECOUTEUX, *Histoire des vampires...*, op.cit., p. 56.

²⁷³ *Ibid.*, p. 55.

²⁷⁴ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., t. 2, pp. 216-217.

²⁷⁵ LECOUTEUX, *Histoire des vampires...*, op.cit., pp. 51-53.

Dans une autre version de son récit, Peter Plogojowitz n'attaque pas directement ses victimes. Il agit comme un revenant visiteur :

« Trois jours après avoir été enterré, il apparut la Nuit à son Fils, & lui demanda à manger ; celui-ci lui en servit, il mangea, & disparut. Le lendemain, le Fils raconta à ses Voisins ce qui lui étoit arrivé : cette nuit, le Père ne parut pas ; mais la nuit suivante, il se fit voir, & demanda à manger : on ne sait pas si son Fils lui en donna ou non ; mais, on trouva celui-ci mort le matin dans son Lit. Le même jour, 5 ou 6 personnes tombèrent subitement malades dans ce Village, & moururent l'une après l'autre en peu de jours. »²⁷⁶

Nous avons donc ici l'image d'un vampire bien différent : il rend visite à un proche, son fils, et lui demande à manger. Aucun comportement agressif n'est rapporté. De plus, le fait qu'il réclame à manger semble montrer qu'il ne se nourrit pas de sang ou de chair humaine, mais à la manière d'un homme bien vivant. C'est aussi le seul cas où il est mentionné qu'un vampire serait venu voir plusieurs fois la même personne : deux fois ici, en trois jours. En revanche, il laisse toujours la même empreinte sur son sillage : la maladie et la mort. Ses visites sont également toujours nocturnes. Tout comme Stanacka, le fils du vampire décède le troisième jour après avoir vu pour la première fois son bourreau. Y a-t-il une symbolique derrière ce chiffre ? Enfin, il est mentionné que cinq ou six personnes tombèrent malades le jour où la première victime succomba. Cela confirme qu'une attaque de vampire, même si celui-ci est seul, peut se solder par une épidémie mortelle se propageant dans la localité et faisant plusieurs victimes. Il est intéressant de relever que les vampires Milloe et Arnold Paole sont issus d'une même lignée. En effet, Arnold serait la cause initiale de l'arrivée de cette épidémie de vampirisme au village de Medevagia, et même s'il est mort cinq ans plus tôt, les animaux dont il aurait sucé le sang, porteurs de la maladie et consommés par Militza, auraient changé celle-ci en vampire pour qu'elle la transmette ensuite à son tour à Milloe et aux autres²⁷⁷. Il s'agit donc de la continuité d'une même épidémie qui a commencé cinq ans avant la rédaction du rapport de 1732. Le comportement des vampires peut donc varier d'un cas à l'autre voire d'une version d'un récit à une autre. Les vampires semblent en effet disposer de différentes facultés afin d'affecter leurs victimes, et ainsi pouvoir choisir eux-mêmes les moyens de leurs ambitions : visiter, étrangler, sucer le sang, ou autre.

Augustin Calmet rapporte encore trois autres histoires de vampires, originaires de Hongrie. La première raconte qu'un soldat, en garnison chez un paysan haïdamak à la

²⁷⁶ *Mercurie historique et politique, op.cit.*, octobre 1736, p. 404.

²⁷⁷ *Visum et repertum, op.cit.*, pp. 112-113.

frontière de la Hongrie²⁷⁸, vit un homme entrer chez son hôte et s'attabler avec eux, alors que le paysan semblait étrangement effrayé. Ce dernier mourut le lendemain, et on raconta au soldat que l'homme qui leur avait rendu visite la veille était le père du paysan, sensé être mort depuis 10 ans²⁷⁹. Il s'agit ici d'un récit de visiteur qui a la particularité d'avoir un témoin en la personne du soldat. Mais celui-ci, en dehors de la peur du paysan, ne remarque rien d'anormal dans la situation ou le comportement du père. Il n'y aurait donc pas de succion de sang, de contact particulier ni même d'appel entre le père et sa victime, qui meurt cette fois-ci dès le lendemain.

A contrario, les deux récits suivants évoqués par Calmet concernent bien un comportement vampirique type : il s'agit de deux hommes, l'un enterré depuis 30 ans et l'autre depuis 16, qui auraient sucé le sang de leurs proches. Le premier se serait attaqué à son frère, à l'un de ses fils et à un valet, leur suçant le sang au col, causant leur décès sur-le-champ²⁸⁰. Ce récit est intéressant, car il précise que c'est au col que le vampire a prélevé son précieux breuvage. Il s'agit en effet de l'une des cibles privilégiées des vampires littéraires du XX^e siècle, qui trouve donc peut-être son origine dans le livre de Calmet. Cette localisation privilégiée de la morsure sera reprise par Voltaire, qui ajoute que le ventre est lui aussi un endroit fréquent :

« Ces vampires étaient des morts qui sortaient la nuit de leurs cimetières pour venir sucer le sang des vivans soit à la gorge ou au ventre, après quoi ils allaient se remettre dans leurs fosses. »²⁸¹

Dans le cas du second vampire hongrois décrit par Calmet, il n'est pas précisé où et comment il a agressé et sucé le sang de ses victimes, qui seraient deux de ses propres fils. Nous constatons à nouveau, face à ses récits, la disposition du vampire à apparaître à sa plus proche famille : un frère, ou plus souvent un fils. Car en effet, contrairement au rapport *Visum et repertum* où il y avait une représentativité égale des sexes, ces récits sont centrés

²⁷⁸ Calmet ne donne pas d'indication de temps ou de lieu précis, nous ne savons pas où s'est déroulé cette scène si ce n'est que c'est dans un lieu proche de la Hongrie. Toutefois, l'utilisation du mot *haïdamak* (« Haïdamaque » dans la source) est un précieux indice. En effet, ce mot d'origine turque désignant initialement un voleur ou un pillier, est utilisé pour qualifier un mouvement de révolte de paysans orthodoxes et de Cosaques contre les seigneurs catholiques polonais ainsi que le clergé romain catholique au cours du XVIII^e siècle. Il s'agit surtout de petits groupes composés de paysans, de bergers et de quelques soldats démobilisés qui attaquent et pillent les demeures de ces seigneurs pour éventuellement redistribuer leurs prises parmi la paysannerie. Ces protestations sociales prennent leur origine dans les régions les plus occidentales de l'Ukraine, et plus particulièrement à la frontière entre la Pologne et la Hongrie. Paul Robert MAGOSCI, *A History of Ukraine. The lands and its peoples*, Toronto – Buffalo – London, University of Toronto press, 2010, pp. 311-313.

²⁷⁹ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., t. 2, p. 37.

²⁸⁰ *Ibid.*, p. 38.

²⁸¹ VOLTAIRE, *Questions sur l'Encyclopédie...*, op.cit., p. 531.

sur des personnages masculins, vampires ou victimes. La source d'Augustin Calmet pour ces trois derniers cas est un anonyme qui l'aurait lui-même appris du comte de Cabrerias, à Fribourg, en 1730²⁸². Une nouvelle fois, nous constatons que Calmet utilise des sources orales de seconde main, et ne connaît ou ne divulgue pas forcément l'identité de la personne qui lui a appris cette nouvelle, rendant la vérification de ces faits compliquée.

Ce chapitre démontre que le vampire du folklore slave est loin du stéréotype de notre imaginaire actuel. Son comportement est très varié. Or, comme nous l'apprendra le quatrième chapitre, son caractère hémophile va être mis en avant et ce dès le XVIII^e siècle. Les hommes de cette époque semblent fascinés par sa consommation de sang, ce qui sans nul doute joua un grand rôle dans le succès des récits de vampires. Cet attrait pour le sang se retrouve dans la théorie des humeurs, où celui-ci est la liqueur de la vitalité : lorsqu'il quitte le corps, la vie se déverse avec lui²⁸³.

Le prochain chapitre fera l'analyse du fonctionnement du mythe du vampire en déterminant comment il apparaît et comment il est possible d'empêcher ou d'interrompre son fonctionnement, à la fois de manière préventive et en réaction.

²⁸² CALMET, *Traité sur les apparitions...*, *op.cit.*, t. 2, p. 39.

²⁸³ VIGARELLO, *Histoire du corps*, *op.cit.*, t. 1, p. 353.

Chapitre 3. La transmission et l'éradication du vampirisme slave. Mesures apotropaïques et neutralisation du vampire

« Le problème de l'explication des croyances est l'un des plus sérieux et des plus difficiles auxquels les sciences humaines soient confrontées, dès lors du moins qu'elles acceptent de se plier aux critères qui définissent habituellement une explication scientifique. »²⁸⁴

Peu d'informations émergent des sources pour décrire l'apparition du vampirisme. Nous savons qu'il se transmet de personne en personne telle une maladie, mais ce procédé reste entouré de mystère. On pourrait se demander si vampirisme a une origine, s'il y a eu un premier vampire. La culture littéraire et cinématographique s'est posé la question et a tenté d'y répondre, notamment en faisant intervenir une sorcière qui aurait un vampire originel par le biais d'un sortilège.

Les sources du siècle des Lumières sont quant à elles bien moins généreuses sur la question. Dans la plupart des récits, le vampire semble sortir de nulle part : tout à coup des personnes meurent, une épidémie se répand et il faut chercher un coupable. Le vampire, bouc émissaire par excellence, est traqué, identifié et mis hors d'état de nuire. Mais d'où vient-il, ce vampire ? Les villageois de Medvegia attribuent une origine étrangère à l'épidémie qu'ils connaissent. En effet, Arnold Paole, par qui tout a commencé, avait laissé entendre de son vivant qu'un vampire l'avait persécuté lorsqu'il était soldat près d'une certaine localité de Gossowa, en Serbie turque²⁸⁵. Il aurait rapporté cette maladie de l'étranger, elle ne serait donc pas endémique à la localité. En effet, la croyance aux vampires est particulièrement vivace dans ces zones de frontières, comme le relève Luc Oreskovic qui emploie pour celles-ci le terme de « pays de confins »²⁸⁶. Que la maladie ait été rapportée de Turquie n'est pas anodin. En Bulgarie, Serbie, Macédoine et Grèce, on pensait que les Turcs, une fois morts, se changeaient en vampires qui venaient troubler les vivants sous la forme de cochons ou de sangliers²⁸⁷. Cette représentation est interprétée par Daniela Soloviova-Horville comme une manifestation des sentiments négatifs nourris par les peuples slaves envers l'envahisseur ottoman qui les opprime²⁸⁸. D'après Georges Drettas, qui s'étend longuement sur ce rapprochement entre Turcs et vampirisme, ceux-ci

²⁸⁴ SANCHEZ, *La Rationalité des croyances...*, op.cit., p. 11.

²⁸⁵ *Visum et repertum*, op.cit., p. 112.

²⁸⁶ ORESKOVIC, *Le thème des lycanthropes...* dans *Dix-huitième siècle*, op.cit., p. 265.

²⁸⁷ SOLOVIOVA-HORVILLE, *Les Vampires. Du folklore...*, op.cit., p. 55.

²⁸⁸ *Ibid.*

sont également reconnus dans ces régions pour être capables de repérer et tuer les vampires²⁸⁹.

Daniela Soloviova-Horville, qui a étudié le vampirisme à partir des sources slaves, explique que le mort ne devient pas vampire sans raison. Cette transformation est le résultat de son entière existence, et surtout de trois moments clés : la naissance, le mariage et la mort²⁹⁰. Ces trois événements sont en effet très importants dans la vie de chaque personne car ils marquent un changement de statut symbolique, et c'est lors de cette transition entre deux statuts que la personne court le plus grand risque²⁹¹. Le calendrier joue un rôle important dans ce risque pour les Serbes, Croates, Bulgares et Macédoniens. Si la naissance ou la mort survient pendant une période jugée néfaste, ou bien ne se déroule pas selon les règles admises, l'individu a des chances de se transformer en vampire après sa mort²⁹². De même, naître ou mourir dans l'intervalle de douze jours entre Noël et l'Épiphanie augmenterait la probabilité de se changer en vampire²⁹³. D'autres circonstances entourant la naissance et la mort peuvent présager d'une transformation posthume. Naître coiffé, c'est-à-dire avec un morceau de la membrane amniotique sur la tête, ou encore avec une tâche de naissance ou d'autres traits physiques comme des dents, des cheveux ou des sourcils joints sont des éléments à risque dans la culture slave²⁹⁴. Les circonstances entourant la mort, comme un suicide ou une mort soudaine, et le respect des rites funéraires sont également pris en compte pour une éventuelle transformation²⁹⁵. Les enfants en bas âge morts sans avoir reçu le baptême, les femmes mortes en couche, les jeunes non mariés et les vieillards sont des catégories de personnes ayant un risque accru de devenir vampire également²⁹⁶. La longévité, pas plus que la vie trop courte, n'assurent une vie paisible dans l'au-delà : en effet, cela montrerait un attachement trop important à la vie terrestre et constituait une raison de revenir de la tombe²⁹⁷. Ces croyances correspondent justement aux éléments que nous avons relevé dans le rapport autrichien du 26 janvier 1732 : les vampires avaient en effet tous soit moins de 26 ans, soit plus de 60 ans. Ceci n'est pas récent, puisque Burchard de Worms (950-1025) relève déjà vers 1007 la croyance qu'une

²⁸⁹ DRETTAS, *Questions de vampirisme dans Études rurales*, op.cit., p. 210.

²⁹⁰ SOLOVIOVA-HORVILLE, *Les Vampires. Du folklore...*, op.cit., p. 53.

²⁹¹ *Ibid.*

²⁹² *Ibid.*

²⁹³ *Ibid.*

²⁹⁴ *Ibid.*

²⁹⁵ *Ibid.*, p. 54.

²⁹⁶ *Ibid.*

²⁹⁷ *Ibid.*

mère et son enfant décédés lors de l'accouchement peuvent se transformer en êtres malfaisants qui provoqueront d'autres décès²⁹⁸. Nous pouvons donc relever qu'il y a donc une corrélation entre les croyances balkaniques autour de la « mauvaise mort » relevées par Daniela Soloviova-Horville et le profil des présumés vampires de nos sources.

Le déroulement de la naissance, du mariage et de la mort influencerait donc sur la probabilité de se changer en vampire une fois mort. Mais un autre paramètre reste essentiel : le contact avec un vampire. À l'image de la sorcellerie, qui nécessite une initiation par une sorcière confirmée²⁹⁹, le futur vampire doit avoir côtoyé un autre vampire au cours de sa vie. Il n'est pas nécessaire qu'il décède du fait d'une attaque de vampire, ni même qu'il se transforme peu après cette rencontre. En effet, Peter Plogojowitz aurait rencontré un vampire turc bien avant sa chute mortelle d'une charrette de foin qui lui brisa la nuque³⁰⁰. Il n'est donc pas mort par l'action d'un vampire, contrairement à la plupart des autres vampires évoqués dans les sources. La transmission du vampirisme se fait donc sous ces deux conditions : avoir des prédispositions issues des trois moments clés et avoir subi l'attaque d'un vampire. Il n'est pas nécessaire que le vampire ait consommé de son sang, ni qu'il ait donné de son sang à la victime comme nous le voyons parfois dans la fiction, pour que le vampirisme s'active dans son corps. Un homme peut être porteur du vampirisme, mais le développera seulement après sa mort, tel le porteur sain d'un virus bien présent. De porteur passif du vampirisme, il devient un vampire actif après le trépas.

La victime est-elle cependant tout à fait désespérée face à une inéluctable transformation en vampire, ou a-t-elle des armes pour lutter contre sa condition ? Il existait dans ces régions certaines mesures préventives, sous forme de rites auxquels on attribuait le pouvoir de repousser le vampirisme après une attaque. Après sa rencontre avec le vampire en Serbie turque, Paole avait avalé de la terre issue de la tombe de celui-ci et s'était oint de son sang³⁰¹. Boyer d'Argens explique qu'en faisant cela il pense pouvoir se guérir, mais cette précaution ne porta visiblement pas ses fruits³⁰². Selon le *Visum et repertum*, Stanacka s'était également enduite du sang d'un vampire peu avant son décès³⁰³, à nouveau en vain. La croyance balkanique aux vampires compte donc quelques recettes pour

²⁹⁸ LECOUEUX, *Histoire des vampires...*, op.cit., p. 53.

²⁹⁹ Roland VILLENEUVE, *Les Procès de sorcellerie*, Paris, Bayot, 1979, p. 162 (Bibliothèque historique).

³⁰⁰ *Visum et repertum*, op.cit., p. 112.

³⁰¹ *Ibid.*

³⁰² BOYER D'ARGENS, *Lettres juives...*, op.cit., pp. 159-160.

³⁰³ *Visum et repertum*, op.cit., p. 114.

permettre aux victimes de vampires de se prémunir contre leur transformation mais celles-ci se révèlent bien souvent inefficaces.

Il est par ailleurs possible d'agir préventivement sur le corps d'un homme dont on craint la transformation en vampire, que ce soit par son positionnement dans le cercueil ou par le dépôt d'objets à vocation apotropaïque. L'enterrer le visage face au sol pouvait par exemple l'empêcher de mordre³⁰⁴. De même, un objet pouvait être placé dans sa tombe soit pour le dissuader de revenir d'entre les morts, soit s'il revient, pour faire en sorte de l'empêcher de mâcher ou de se relever en plaçant une pierre dans sa bouche ou une faucille sur son estomac³⁰⁵. Il arrive cependant que toutes ces mesures ne suffisent pas et qu'un vampire apparaisse. Faute d'avoir su prévenir, il faut maintenant guérir.

Cette « guérison » du vampirisme passe irrémédiablement par une exécution rituelle du corps soupçonné de perpétrer ces maux. Le chirurgien-major Johannes Fluchinger nous rapporte ici comment Arnold Paole aurait été exécuté, selon le témoignage des villageois :

« Conformément à leur coutume, ils lui ont transpercé le cœur d'un pieu. Il a alors émis un soupir bien perceptible et a saigné. Sur ce, ils ont incinéré le corps le même jour et jeté ses cendres dans le tombeau. »³⁰⁶

Le pieu dans le cœur, avant d'être est un classique de la littérature autour des vampires, est l'une des pratiques les plus courantes dans l'exécution d'un vampire. Faire brûler le corps est un moyen de s'assurer que le vampire ne pourra plus jamais revenir. Jean-Baptiste Boyer d'Argens ajoute même qu'on lui aurait aussi coupé la tête³⁰⁷. L'utilisation du pieu n'est pas une pratique neuve puisqu'elle est attestée depuis le Moyen Âge. En effet, Burchard de Worms déclare vers 1007 qu'un pieu ou un bâton est utilisé pour fixer les défunts dont la mort paraît suspecte³⁰⁸. Pas de pieu toutefois pour les vampires qui sont apparus dans le même village de Medvegia cinq ans après l'exécution de Paole. On leur coupa la tête et brûla les corps, dont les cendres ne furent pas remises dans leur tombeau mais jetées dans la rivière³⁰⁹. Les corps putréfiés considérés comme sains ont été quant à eux replacés entiers dans leur sépulture³¹⁰. Augustin Calmet décrit l'exécution du vampire qui sévissait dans le village de Blow, en Bohême, qui se déroula en deux étapes :

³⁰⁴ BARBER, *Vampires, burial and death*, op.cit., p. 46.

³⁰⁵ *Ibid.*, pp. 47-50.

³⁰⁶ *Visum et repertum*, op.cit., p. 112.

³⁰⁷ BOYER D'ARGENS, *Lettres juives...*, op.cit., p. 160.

³⁰⁸ LECOUEUX, *Histoire des vampires...*, op.cit., p. 53.

³⁰⁹ *Visum et repertum*, op.cit., p. 114.

³¹⁰ *Ibid.*

« Les paysans de Blow déterrerent le corps de ce Pâtre, & le fichèrent en terre avec un pieu, qu'ils lui passèrent à travers le corps. Cet homme ne cet état se moquoit de ceux qui le faisoient souffrir ce traitement, & leur disoit qu'ils avoient bonne grace de lui donner ainsi un bâton pour se défendre contre les chiens. La même nuit il se releva, & effraya par sa présence plusieurs personnes, & en suffoqua plus qu'il n'avoit fait jusqu'alors. On le livre ensuite au bourreau, qui le mit sur une charrette pour le transporter hors du village, & l'y brûler. Ce cadavre hurloit comme un furieux, & remuoit les pies & les mains comme vivant ; & lorsqu'on le perça de nouveau avec des pieux, il jeta de très-grands cris, & rendit du sang très-vermeil, & en grande quantité. Enfin on le brûla, & cette execution mit fin aux Apparitions et aux infestations de ce Spectre. »³¹¹

Cet extrait est très intéressant, car l'exécution rituelle ne se passe pas ici comme prévu. Le pieu ne s'avère pas être suffisant, et le revenant doté de parole ne prend pas les villageois au sérieux pendant son exécution. Encore vivant, il se relève pour se venger des blessures que l'on lui a infligé en faisant plus de victimes que jamais auparavant. La situation sera finalement régularisée grâce à l'intervention d'un véritable bourreau qui parvint à s'en débarrasser par la combinaison du pieu et de l'incinération.

C'est encore ce système qui est utilisé pour contrer la nuisance représentée par Peter Plogojowitz à Kisilova :

« [Les villageois] accoururent aussitôt chercher un pieu bien pointu, qu'ils lui enfoncerent dans la poitrine, d'où il sortit quantité de sang frais & vermeil, de même que par le nez & la bouche ; il rendit aussitôt quelque chose par la partie de son corps que la pudeur ne me permet pas de nommer. Ensuite, les paysans mirent le corps sur un bûcher, & le réduisirent en cendres. »³¹²

Cette méthode d'exécution semble donc faire ses preuves et régler une fois pour toutes ces apparitions de vampires, lorsque celle-ci est accomplie jusqu'au bout avec une incinération à la clé. Le vampire réagit généralement à son exécution par un cri ou un râle et par l'expulsion de sang frais, mais Peter Plogojowitz a également une autre réaction qu'Augustin Calmet ne souhaite pas nommer par pudeur. Il pourrait en fait s'agir de l'éjaculation du présumé vampire. En effet, si ce détail n'a jamais été repris par les romanciers, le vampire masculin est parfois décrit avec un pénis en érection, ce qui représenterait symboliquement son appétit sexuel pour les femmes³¹³.

S'il y a des exécutions, il y a forcément des exécuteurs. C'est en général le bourreau local qui se charge des présumés vampires. Mais certains hommes sont parfois réputés être

³¹¹ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., t. 2, p. 35.

³¹² *Ibid.*, pp. 218-219.

³¹³ LECOUTEUX, *Histoire des vampires...*, op.cit., p. 53.

de véritables chasseurs de vampires. Dans son *Traité*, Augustin Calmet fait part d'une histoire qu'un prêtre anonyme lui aurait raconté, et qui l'aurait lui-même tenu des villageois du lieu, à propos de l'un d'eux qui serait intervenu dans un village nommé Liebava, en Moravie, où un vampire sévit quelques années auparavant³¹⁴. Ce récit figure un « chasseur » de vampire d'origine hongroise qui se vanta d'être doué pour exterminer ces créatures. Pour faire une démonstration de son art aux villageois, l'étranger tend un piège au vampire en profitant que celui-ci ait quitté sa sépulture pour voler les linges de son tombeau et les emmener en haut d'une tour. À son retour, le vampire, furieux de ce larcin, tente de grimper à l'échelle pour rejoindre le chasseur au sommet de sa tour. Ce dernier renverse alors l'échelle et décapite le vampire à l'aide d'une bêche. Ce témoignage est le seul que nous disposions dans nos sources qui décrit les agissements d'un chasseur de vampire, mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils soient rares. Georges Drettas relève d'ailleurs que le folklore slave attribue l'origine de ces chasseurs au résultat de l'union entre un vampire et sa veuve, selon le principe que du négatif naît le positif, c'est-à-dire un homme capable, par ses qualités exceptionnelles, de tuer les vampires³¹⁵. Le fils d'un vampire, assigné à un destin tout œdipien, serait notamment doté du don de « clairvoyance » qui lui permettrait d'identifier et de tuer plus facilement les vampires³¹⁶. Dans un moindre degré d'efficacité, les enfants nés le samedi, dits « à l'ombre légère », posséderaient le même type de capacités³¹⁷.

Si ces traitements sont monnaie courante dans la région des Balkans, les penseurs de l'ouest de l'Europe qui pour beaucoup découvrent ces pratiques y sont pour le moins réfractaires. Augustin Calmet voit en ces soi-disant vampires des hommes et des femmes innocents sans doute enterrés vivants à qui l'on inflige un traitement inhumain et déshonorant sur base d'accusations vagues et non prouvées³¹⁸. L'abbé s'appuie d'ailleurs sur des résolutions de la Sorbonne de la première décennie du siècle défendant de couper la tête et de sévir contre les corps de ces revenants³¹⁹. La punition du corps n'est pourtant pas une pratique inconnue du monde occidental. Certains châtiments peuvent en effet aussi

³¹⁴ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., t. 2, pp. 256-257.

³¹⁵ Georges DRETTAS, *Aspects de l'hémophilie vampirique* dans *Revue des études slaves*, Institut d'études slaves, t. 65, fascicule 4, 1993, p. 740.

³¹⁶ DRETTAS, *Questions de vampirisme* dans *Études rurales*, op.cit., p. 209.

³¹⁷ *Ibid.*, p. 210.

³¹⁸ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., t. 2, p. 305.

³¹⁹ *Ibid.*, p. 297.

y être infligés au cadavre : ségrégation dans les cimetières, refus de sépulture, exposition ou encore dissection³²⁰.

Augustin Calmet concède qu'il y a une forme de justice qui régit ces exécutions : on cite et on entend les témoins, on examine les raisons, on considère les corps exhumés pour voir si l'on y trouve les marques de son statut, et si c'est le cas le corps est finalement livré au bourreau³²¹. La justice agit en effet comme un processus qui légitime des actes violents par le biais d'une mécanique bien ancrée dans la société. Tout comme les procès pour sorcellerie, en France et ailleurs en Europe, s'appuyaient sur une série de preuves comme une marque démoniaque sur le corps, des témoignages, un aveu ou encore l'épreuve de l'eau froide pour déterminer une culpabilité³²². Sans doute ces derniers étaient-ils même plus cruels que pour les vampires. En effet, considérés comme morts, aucune torture n'était infligée à ces présumés vampires pour leur faire avouer leurs crimes. De plus, contrairement aux sorcières³²³, seule une sentence physique était prononcée, et les biens des vampires ne semblent pas être saisis aux membres de leur famille, qui faisaient d'ailleurs souvent partie des victimes.

Tout comme les bûchers de sorcières n'étaient plus de coutume en Europe au moment de la diffusion de ces récits de vampires, la décision fut prise en mars 1755 par l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche d'interdire l'exécution des cadavres sur son territoire³²⁴. Cela n'empêcha pour autant pas certaines de ces pratiques de perdurer jusqu'à une époque récente, d'après Claude Lecouteux³²⁵ et de Georges Drettas³²⁶.

Au-delà de perdurer dans la réalité du folklore, le vampire va aussi se développer dans les écrits et dans les arts. Nous suivrons son évolution littéraire dans le prochain chapitre.

³²⁰ VIGARELLO, *Histoire du corps*, op.cit., t. 1, p. 124.

³²¹ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., t. 2, p. 36.

³²² VILLENEUVE, *Les Procès de sorcellerie*, op.cit., pp. 131-140.

³²³ *Ibid.*, p. 193.

³²⁴ LECOUTEUX, *Histoire des vampires...*, op.cit., p. 30.

³²⁵ *Ibid.*

³²⁶ DRETTAS, *Questions de vampirisme dans Études rurales*, op.cit., pp. 201-218.

Partie 2 : Le vampire, objet fantastique de débats rationnels

Chapitre 4. De la créature folklorique à la figure littéraire. Essai d'un schéma de diffusion des récits de vampires

Le vampire littéraire a déjà fait l'objet de nombreux travaux. Une nouvelle étude sur ses caractéristiques et son évolution serait une redite. Il est toutefois intéressant de suivre la diffusion de ces récits au XVIII^e siècle et de comprendre comment le terme de « vampire », revenant issu d'une croyance étrangère, va au cours de cette période s'insérer dans les langues européennes, notamment le français, et parallèlement se transformer pour devenir un objet de métaphores et d'histoires romancées, gagnant au passage de nouvelles caractéristiques.

Quel fut le point de départ de cet engouement européen autour du vampire ? Si l'on en croit Claude Lecouteux, le mot « vampire » désignait au départ n'importe quel type de revenant dans les régions slaves³²⁷. Le terme est par exemple ainsi utilisé pour définir un revenant visiteur qui sema le désordre dans le village de Liebava, en Moravie, mais qui ne possédait aucune caractéristique du vampire³²⁸. L'origine de la diffusion des récits de vampires en Europe est à chercher du côté des écrits germanophones. En effet, certaines régions où la croyance aux vampires était présente sont annexés à l'Empire autrichien lors du Traité de Passarowitz en 1718. Dès lors, des ponts créent et se renforcent entre culture slave et culture autrichienne. Le 21 juillet 1725, le journal viennois *Wienerisches Diarium* publie pour la première fois un récit de vampire en langue allemande³²⁹. Celui-ci fait le récit de Peter « Plogojoviz » (et non Plogojowitz) au village de « Kisolova » (et non Kisilova), qu'il situe en Hongrie (et non en Serbie)³³⁰. Le même récit sera ensuite repris en latin en 1728 par l'allemand Michel Ranft dans *De Masticatione mortuorum in tumulis*. La première mention en français connue du récit de Peter Plogojowitz apparaît à notre connaissance seulement bien plus tard, dans le *Mercure historique et politique*³³¹.

³²⁷ LECOUTEUX, *Histoire des vampires...*, op.cit., p. 50.

³²⁸ *Ibid.*, pp. 49-50. En effet, le revenant ne provoque pas de nouveaux décès et n'a pas de caractère vampirique.

³²⁹ Barbara BRODMAN et James E. DOAN, eds., *The Universal Vampire. Origins and evolution of a legend*, Madison – Teaneck, Fairleigh Dickinson University Press, 2013, p. 87.

³³⁰ *Ibid.* Cette confusion sera le point de départ d'une série d'erreurs concernant la situation des récits de vampires par les auteurs européens au cours du XVIII^e siècle. Or, Kisilova est situé à une centaine de kilomètres à l'est de Belgrade, sur le Danube, entre les localités de Ram et d'Ipek et non loin de Passarowitz, lieu de signature du traité du même nom. Cf. fig. 1.

³³¹ *Mercure historique et politique...*, op.cit., octobre 1736.

Cependant, le premier nom de vampire qui apparaîtra en français ne sera pas celui-ci, mais celui d'Arnold Paole, premièrement mentionné dans le *Visum et Repertum*, signé le 26 janvier 1732. Un certain journal appelé le *Glaneur hollandais* du 3 mars 1732 l'aurait en effet mentionné pour la première fois en France³³². Mais nos recherches nous ont permis de trouver une mention de cette affaire dans une gazette des Pays-Bas autrichiens quelques jours auparavant. En effet, les *Relations véritables* mentionnent ces faits dans ses nouvelles de Vienne du 16 février 1732 :

« On apprend de Belgrade, qu'on a deterré dans les environs de cette ville dans l'endroit nommé Rampiers, plusieurs corps qui ont été examinés par trois Chirurgiens & deux Officiers du Regiment du Prince Alexandre de Wirtemberg, qui ont signé l'examen qu'on a envoyé en cette ville, & en différentes Universités, afin d'avoir là-dessus le sentiment de gens savans. On y a trouvé plusieurs de ces corps tout ensanglantés & si fraix comme s'ils étoient encore en vie, & un entre autres, qui avoit les entrailles fort fraiches, quoi qu'il fut enterré depuis plusieurs semaines. »³³³

Cet extrait est extrêmement riche et important dans l'histoire de la diffusion des récits de vampires. Il rapporte l'examen par des chirurgiens et officiers du régiment d'Alexandre de Wurtemberg de corps encore frais malgré plusieurs semaines d'inhumation. Il s'agit donc d'une mention de l'affaire issue du rapport *Visum et repertum* rédigé par ces mêmes chirurgiens et officiers à propos des cas de vampirisme au village de Medvegia, dont Arnold Paole fut l'instigateur. Or, dans ce journal, il n'est fait mention ni d'Arnold Paole, ni de vampire, ni de ce village. Le lieu cité, « Rampiers », ne semble pas désigner de localité proche de Belgrade. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer l'origine de ce nom. « Rampier » ou « rampire » est un ancien mot anglais, d'usage à partir du milieu du XVI^e siècle, pour désigner un rempart³³⁴. Cela pourrait-il désigner un lieu fortifié de remparts ? Le rapport autrichien, seule source attestée avant cet article, est pourtant rédigé en allemand et non en anglais. Ce terme pourrait également être un dérivé du mot « vampire ». Il serait alors faussement assimilé à un nom de lieu par les auteurs francophones pour qui ce terme était encore inconnu.

La deuxième référence à de potentielles affaires de vampirisme dans ce journal semble venir corroborer cette seconde hypothèse. Il y est rapporté, à la date du 4 mars de

³³² D'après les sources d'époque telles que Calmet. Ce périodique n'a en effet pas pu être consulté. CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., t. 2, p. 41.

³³³ *Relations véritables*, op.cit., 29 février 1732, p. 141.

³³⁴ *Rampire* dans OXFORD UNIVERSITY PRESS, *Oxford dictionaries*, <https://en.oxforddictionaries.com>, page consultée le 3 août 2018.

la même année, que des corps que l'on a retrouvés cinq années auparavant à Stadlieb, près d'Olmütz³³⁵, ont également été envoyés dans plusieurs universités pour être analysés « de la même manière que ceux qu'on a trouvés dans le Wampiers près de Belgrade »³³⁶. Ce terme, utilisé pour un nom de lieu, change de graphie à peine quelques jours après le premier article qui le mentionne. Sa graphie semble donc récente et instable. Le « R » est remplacé par un « W », ce qui le rapproche encore davantage du mot « vampire », qui est d'ailleurs parfois orthographié avec un « w » et sans « e » terminal, comme nous le verrons plus loin. C'est la seule source du corpus qui mentionne une enquête à propos de corps retrouvés en ce lieu, ce qui renforce l'hypothèse que ce lieu n'en soit pas un.

Revenons à présent au récit des *Relations véritables* du 29 février. Il y est fait mention de la diffusion de ce récit par l'envoi du rapport dans différentes villes et universités afin d'obtenir l'avis de savants. Charles-Alexandre de Wurtemberg va en effet répandre la nouvelle lors d'une tournée des cours qu'il entreprend en 1732³³⁷. Augustin Calmet nous renseigne aussi que les cas de vampirisme sont traités par la Sorbonne, à Paris, et que celle-ci rend un avis favorable à la condamnation des exécutions de vampires³³⁸.

L'affaire dont fait état le rapport autrichien de 1732 est en effet celle qui s'exportera le plus en Europe à travers différents journaux et plusieurs ouvrages. La mention la plus ancienne du mot « vampire » en français que nous avons nous-même pu constater se trouve dans le *Mercure de France* de mai 1732³³⁹. Dans cet article, les « wampirs » font mourir les habitants du village de « Médugion ». Les témoins affirment que cette épidémie s'est déclarée après le décès de « Arnond-Parte », « lequel s'étoit cassé le col en tombant du haut d'un Chariot à foin »³⁴⁰. Ce récit démontre bien que son histoire est fraîchement traduite en français. Les noms propres ont en effet une orthographe à chaque fois différente. Il n'y a pas de consensus sur ceux-ci. Bien que le mot « vampyr » apparaisse dès la fin du XVII^e siècle dans les régions slaves, il était encore inexistant en français³⁴¹. C'est pourquoi plusieurs orthographes vont coexister, telle qu'ici avec le terme de « wampir », jusqu'à ce

³³⁵ Aujourd'hui Olomouc, en République Tchèque. Les deux affaires n'ont donc pas lieu dans un cadre géographique proche.

³³⁶ *Relations véritables...*, *op.cit.*, 4 mars 1732, p. 150.

³³⁷ LECOUEUX, *Histoire des vampires...*, *op.cit.*, p. 131.

³³⁸ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, *op.cit.*, t. 2, p. 305.

³³⁹ *Mercure de France*, *op.cit.*, mai 1732, pp. 890-898.

³⁴⁰ *Ibid.*, p. 891.

³⁴¹ ORESKOVIC, *Le thème des lycanthropes...* dans *Dix-huitième siècle*, *op.cit.*, p. 265.

que l'orthographe du mot se stabilise en « vampire » en français et en anglais³⁴². La graphie de « wampir » semble perdurer chez certains auteurs, comme en témoigne son utilisation dans la *Lettre à Christophe de Beaumont* de Jean-Jacques Rousseau en 1763³⁴³.

Les journaux sont donc les premiers à véhiculer ces histoires de vampires, et ce à partir de 1732 en français, suite à la popularisation de l'affaire de Medvega par Charles-Alexandre de Wurtembeg à l'aide des preuves apportées par le rapport de Johannes Fluchinger. Ces journaux formeraient donc la première vague de diffusion des récits de vampirisme dans l'ouest de l'Europe. Nous pourrions qualifier la série d'ouvrages qui suivra, traitant des vampires en thème principal ou secondaire, de deuxième vague de diffusion. Les journaux contribueront cependant à celle-ci également. Certains d'entre eux vont en effet publier des comptes-rendus de ces ouvrages dans lesquels ils donneront leur avis sur le phénomène. Les *Mémoires de Trévoux* publient deux articles sur l'ouvrage de dom Calmet en 1746, l'un sur sa première partie concernant les apparitions d'anges et de démons³⁴⁴, et l'autre sur la seconde à propos des vampires³⁴⁵. Ce second article aborde plusieurs enjeux d'explication du vampirisme tels que de savoir si les présumés vampires sont réellement morts, ou comment ils sortent de leur tombeau. Ils n'apportent toutefois pas de réponse concrète à ces questions sur un sujet qu'ils pensent issu de la « fantaisie » du cerveau des témoins³⁴⁶.

Les journalistes de Trévoux ne publieront rien sur la réédition du *Traité* de Calmet en 1751, ni sur la publication de celui de Nicolas Lenglet Dufresnoy la même année. Les ouvrages de ce dernier sont pourtant fréquemment cités par le périodique³⁴⁷. Cette absence pourrait s'expliquer par la présence de nombreux articles sur la toute récente *Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert en 1751 et 1752, qui ont de fait restreint l'espace alloué aux autres comptes-rendus. En effet, les auteurs regrettent de ne pas avoir l'occasion de discuter d'un certain nombre d'ouvrages³⁴⁸.

³⁴² Le dictionnaire anglais d'Oxford détermine en effet l'origine du mot « vampire » au milieu du XVIII^e siècle. *Vampire* dans OXFORD UNIVERSITY PRESS, *op.cit.*, page consultée le 3 août 2018.

³⁴³ ROUSSEAU, *Lettre à Christophe de Beaumont*, *op.cit.*, p. 90.

³⁴⁴ *Mémoires de Trévoux*, *op.cit.*, août 1746, pp. 1691-1710.

³⁴⁵ *Ibid.*, octobre 1746, pp. 1970-1982.

³⁴⁶ *Ibid.*, p. 1978.

³⁴⁷ *Ibid.*, janvier 1730, pp. 175-178. *Ibid.*, octobre 1730, pp. 1750-1770. *Ibid.*, mai 1731, pp. 778-789. *Ibid.*, juillet 1735, pp. 1200-1234.

³⁴⁸ *Ibid.*, juin 1752, p. 1158.

Les récits de vampires sont donc présents dans de nombreuses sources, que ce soient des périodiques ou des livres. Mais ces récits sont pourtant assez peu nombreux, les deux principaux étant ceux de Peter Plogojowitz et d'Arnold Paole. Leurs histoires sont reprises d'une source à une autre, modifiant petit à petit l'orthographe de certains mots, voire le contenu du récit. Les auteurs s'y perdent eux-mêmes, et semblent avoir perdu le fil de la tradition des documents. Le récit d'Arnold Paole en est un parfait exemple. Sa narration dans le *Glaneur hollandais* du 3 mars 1732 est reprise, avec une référence et l'utilisation de guillemets, dans le *Mercure historique et politique*³⁴⁹. Le texte de ce dernier est ensuite repris mot pour mot, entre guillemets, mais sans la référence au périodique, dans les *Lettres juives*³⁵⁰. Cette absence de référence amènera de futurs auteurs à ne pas considérer la source d'origine du récit, et à citer uniquement Jean-Baptiste Boyer d'Argens. C'est le cas d'Augustin Calmet, qui reprend également l'histoire d'Arnold Paole en citant l'édition de 1738 des *Lettres juives*, sans démontrer une éventuelle connaissance de l'origine de ce texte. Les *Lettres juives* seront à nouveau citées dans un large extrait en 1765 par la *Gazette des gazettes* de Bouillon³⁵¹, qui n'y apporte aucun contexte si ce n'est que le texte issu d'une « lettre sur les Vampires » qui viendrait de paraître³⁵² est publié pour « un jour servir à l'histoire de l'esprit humain »³⁵³.

Cette absence de citation des sources est une pratique fréquente. La fiabilité de ces sources n'est donc pas vérifiable. De plus, cela pose des problèmes de compréhension des récits, qui se déclinent en différentes versions plus ou moins proches jusqu'à ce que deux versions d'un même fait soient assimilés à deux histoires différentes. C'est ce que relève dom Augustin Calmet lorsqu'il pense reconnaître deux récits semblables³⁵⁴. Dans le premier³⁵⁵, il est question d'un paysan hongrois anonyme dans un lieu non précisé, qui reçoit la visite de son défunt père et décède le lendemain. Il y a dans cette histoire, chose rare, la présence d'un témoin. Un soldat était en effet en garnison chez ce paysan et a vu un vieil homme rentrer et s'asseoir à leur table. On trancha la tête du père avant de le remettre

³⁴⁹ *Mercure historique et politique*, op.cit., octobre 1736, p. 405.

³⁵⁰ BOYER D'ARGENS, *Lettres juives*..., op.cit., pp. 156-162.

³⁵¹ *Gazette des gazettes*..., op.cit., 1^{er} novembre 1765, pp. 14-19.

³⁵² Or la lettre de Boyer d'Argens est publiée dès 1738. Peut-être l'auteur vient-il de lire l'une de ses rééditions ?

³⁵³ *Gazette des gazettes*..., op.cit., 1^{er} novembre 1765, p. 14.

³⁵⁴ Calmet explique en note infrapaginale : « Cette Histoire est apparemment la même, que nous avons rapportée ci-devant sous le nom de Haïdamaque, arrivée en 1729, ou 1730. » CALMET, *Traité sur les apparitions*..., op.cit., t. 2, p. 42.

³⁵⁵ *Ibid.*, pp. 37-39.

en terre. Le second récit relate l'histoire d' « Arnold Paul »³⁵⁶ et fait part de quatre victimes, sans expliquer les circonstances de leur décès. Son exécution est en revanche plus détaillée. Il aurait été percé d'un pieu, décapité et enfin réduit en cendres. Or, il est difficile de véritablement faire un lien entre ces deux histoires et Calmet lui-même n'explique pas en quoi ce serait la même histoire. Le comportement d'Arnold Paole est en effet peu décrit dans les sources, et le vampire du premier récit ressemble plus à Peter Plogojowitz dont on dit qu'il rendit visite à son fils, sans toutefois mentionner la présence d'un soldat. Augustin Calmet déclare tenir cette histoire d'une source orale qui le tiendrait lui-même d'un témoin, mais ne le nomme pas³⁵⁷. Peut-être est-ce en effet une version du récit de Paole dont c'est la seule mention, ou bien peut-être qu'il s'agit d'une version différente de celui de Plogojowitz, ou encore d'un autre cas dont nous n'avons pas connaissance.

Il est en revanche bien question de Peter Plogojowitz à deux autres endroits du livre de Calmet. Si le premier récit ne cite pas son nom, il situe l'action au village de Kisilova³⁵⁸, lieu repris dans le deuxième récit qui attribue cette fois les faits à « Pierre Plogojovits »³⁵⁹. Comme nous l'avons analysé dans le deuxième chapitre, les récits ne décrivent cependant pas le même comportement à ce vampire : si dans le premier il visite son fils et lui réclame à manger³⁶⁰, dans le second il apparaît à sa femme pour lui demander ses chaussures et étrangle neuf personnes parmi les villageois³⁶¹.

Des variations peuvent aussi être étudiées dans le récit d'Arnold Paole par rapport à la source originale qu'est le rapport *Visum et repertum*. Dans le *Mercure historique et politique* ainsi que les ouvrages qui le reprendront comme les *Lettres Juives* ou le *Traité* de Calmet, Stanacka, victime du vampire Milloe, n'est plus la belle-fille du témoin Jowiza mais sa propre fille³⁶². Les cendres d'Arnold Paole ne sont plus remises dans son tombeau, mais jetées dans la rivière³⁶³. Nous pourrions ainsi enchaîner les comparaisons en étudiant attentivement chacun des récits pour en repérer les évolutions au fil du temps. Cela nécessiterait cependant un travail conséquent et ne sera pas l'enjeu de cette étude. Nous

³⁵⁶ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., t. 2., pp. 42-44.

³⁵⁷ *Ibid.*, p. 39.

³⁵⁸ *Ibid.*, p. 40.

³⁵⁹ *Ibid.*, p. 216.

³⁶⁰ *Ibid.*, p. 40.

³⁶¹ *Ibid.*, pp. 216-217.

³⁶² *Mercure historique et politique*, op.cit., octobre 1736, p. 409

³⁶³ *Ibid.*, p. 408.

allons plutôt nous concentrer sur l'évolution de l'image du vampire et du sens que l'on attribue à ce mot au cours du XVIII^e siècle.

En effet, dès les premières décennies de l'apparition de ce nouveau mot en français, il évolue pour revêtir une définition de plus en plus complexe et multiple. On lui attribue une dimension politique en Angleterre dès le mois de mai 1732³⁶⁴, sous le titre de *Political Vampyres*. Le périodique *The Craftsman*, repris par *The Gentleman's Magazine*, explique en effet que les « États de Hongrie » sont soumis aux Turcs et aux Allemands qui l'entourent, et gouvernés par d'une main ferme, ce qui les contraindrait à émettre leurs plaintes sous une forme figurative³⁶⁵. D'après le travail de Luc Oreskovic, l'absolutisme autrichien aurait en effet développé, face à un monde rural diabolisé, une autorité forte imposée à l'ensemble du corps social³⁶⁶. D'après le journal, le terme de « sangsue » serait dans ces régions un sobriquet attribué au mauvais ministre qui rend ses ministrables exsangues en leur demandant toujours plus d'argent, poursuivant son oppression jusque dans la tombe en anticipant les revenus publics par la mise en place de taxes³⁶⁷. Dans cette analyse, Arnold Paole serait l'un des maillons du système, et le sang qu'il rend une fois le pieu enfoncé dans sa poitrine correspond symboliquement à l'argent qu'il aurait dérobé aux paysans victimes de sa corruption³⁶⁸.

Cette version imagée et politisée n'apparaît pas tout de suite en français, langue dans laquelle les débats autour des vampires vont longtemps porter sur des explications plus concrètes. Denis Diderot, dans son *Salon* de 1767, est l'un des premiers à utiliser le mot « vampire » dans un sens similaire au *political vampyre* anglais :

« Grimm : Que les Belle, les Bellanger, les Voiriot, les Brenet sont assis à côté des Chardin, des Vien et des Vernet.

Diderot : Et que leurs plats ouvrages couvrent les murs d'un Salon.

Grimm : Et bénis soient les Belle, les Bellanger, les Voiriot, les Brenet, les mauvais poètes, les mauvais peintres, les mauvais statuaires, les brocanteurs, les bijoutiers et les filles de joie.

³⁶⁴ Et non à partir de 1741 comme l'écrit Claude Lecouteux. LECOUEUX, *Histoire des vampires...*, op.cit., p. 8.

³⁶⁵ *The Craftsman*, 20 mai 1732, n° 7 dans SILVANUS URBAN, *The Gentleman's Magazine...*, op.cit., p. 751.

³⁶⁶ ORESKOVIC, *Le thème des lycanthropes...* dans *Dix-huitième siècle*, op.cit., p. 268.

³⁶⁷ *The Craftsman*, 20 mai 1732, n° 7 dans SILVANUS URBAN, *The Gentleman's Magazine...*, op.cit., p. 751.

³⁶⁸ *Ibid.*

Diderot : C'est la vermine qui ronge et détruit nos vampires, et qui nous reverse goutte à goutte le sang dont ils nous ont épuisé. »³⁶⁹

Cet extrait est difficile à appréhender sans son contexte. Peu avant, Denis Diderot fait part d'un argumentaire critiquant sa société contemporaine dans laquelle « une petite portion de la nation regorgea de richesses, tandis que la portion nombreuse languit dans l'indigence »³⁷⁰. Il déplore surtout une nouvelle forme de luxe qui cherche à masquer la misère véritable de ceux qui l'affectionnent par l'acquisition d'œuvres d'art de moindre qualité dans un seul but ostentatoire, ce qu'il nuirait aux Beaux-Arts³⁷¹. Les artistes qu'il cite, comme Belle ou Voiriot, sont critiqués dans son ouvrage pour la piètre qualité de leurs peintures et feraient donc partie intégrante de ce nouveau système. C'est pourquoi ils sont de la « vermine », mais c'est une « vermine » utile car elle « ronge et détruit » ces « vampires » avides de montrer leur richesse par un luxe ostentatoire, en récupérant leur « sang » par la vente de leurs œuvres. Le sang, comme en Angleterre, représente l'argent que les puissants, les « vampires » ont amassé en le prélevant à autrui.

Ce sens du mot « vampire » va encore apparaître sous la plume d'un autre philosophe français des Lumières, Voltaire. Après avoir cité les vampires une première fois dans son *Dictionnaire philosophique* pour dire qu'il croyait davantage à d'autres concepts pourtant douteux qu'à celui de ces revenants³⁷², l'auteur y revient plus longuement dans ses *Questions sur l'Encyclopédie*. Il se sert notamment de leur image pour dénoncer des catégories de personnes semblables à ce que nous avons vu en Angleterre et chez Diderot :

« On n'entendait point parler de vampires à Londres, ni même à Paris. J'avoue que dans ces deux villes il y a eut des agioteurs³⁷³, des traitans³⁷⁴, des gens d'affaires qui sucèrent en plein jour le sang du peuple, mais ils n'étaient point morts quoique corrompus. Ces suceurs véritables ne demeuraient pas dans des cimetières, mais dans des palais fort agréables. »³⁷⁵

Le discours de Voltaire assimile lui aussi des personnes réelles aux vampires, en étant cette fois plus précis que dans les autres critiques que nous avons relevées. En effet, il cible plus

³⁶⁹ DIDEROT, *Salon de 1767* dans J. L. J. BRIÈRE, éd., *Œuvres de Denis Diderot...*, op.cit., p. 142.

³⁷⁰ *Ibid.*, p. 140.

³⁷¹ *Ibid.*, p. 141.

³⁷² Corps dans VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique portatif*, op.cit., p. 87.

³⁷³ Nom donné à des banquiers du début du XVIII^e siècle spécialisés dans le commerce des effets publics. Agioteur dans ATILF, *Trésor de la langue française informatisé*, <http://atilf.atilf.fr>, page consultée le 6 août 2018.

³⁷⁴ Financier chargé de lever un impôt, un droit ou une créance moyennant un traité avec le roi, contre le versement d'une certaine somme. Traitant dans ATILF, *Trésor de la langue française informatisé*, <http://atilf.atilf.fr>, page consultée le 6 août 2018.

³⁷⁵ VOLTAIRE, *Questions sur l'Encyclopédie...*, op.cit., p. 531.

particulièrement les métiers liés à la gestion du patrimoine financier et à la fiscalité qui puisent directement et sans le cacher, « en plein jour », le « sang du peuple ». La rapidité avec laquelle les financiers acquièrent leur fortune est en effet quelque chose de suspect pour la population française de la fin d'Ancien Régime³⁷⁶. Ceux-ci sont fréquemment accusés de fraude³⁷⁷. Voltaire utilise la métaphore du vampire pour dénoncer la corruption de ces gens d'affaires, qui s'enrichissent grâce à l'impôt et au commerce jusqu'à « vivre dans des palais fort agréables ».

Les ouvrages de type dictionnaire, comme les deux ouvrages que nous venons de citer de Voltaire, participent aussi à la diffusion et à l'évolution de l'image du vampire dans les mentalités européennes. L'article « Vampyr » obtient un large espace dans l'édition de 1759 du *Grand Dictionnaire historique* de Louis Moréri³⁷⁸. Les récits de Peter Plogojowitz et d'Arnold Paole y sont repris. Le dictionnaire cite notamment comme source le *Mercure historique et politique* d'octobre 1736, et non pas les *Lettres juives* comme l'avait fait Calmet en occultant la source d'origine. Le rapport de Fluchinger est mentionné également. L'imagination est tenue pour responsable de ces phénomènes, comme dans le cas des sorciers et des lutins auxquels ils sont comparés. La succion de sang est retenue comme unique méthode d'attaque des vivants. La complexité comportementale du vampire est ainsi peu à peu gommée pour ne garder que ce seul caractère, forgeant sa représentation typique qui se perpétuera jusqu'à nos jours. Cette simplification se confirmera dans les dictionnaires postérieurs, tel que celui de l'Académie française en 1762³⁷⁹.

Quelques années plus tard, sous la Révolution française, ce terme semble être repris par les caricaturistes pour désigner cette fois la noblesse qui fuit les troubles. En 1791, sur l'une de ces caricatures anonymes³⁸⁰, est représentée Anne Nompert de Caumont La Force (1758-1842), comtesse de Balbi, issue de l'une des familles les plus prestigieuses de la noblesse française³⁸¹. Une légende décrit la scène : « Mme de Balbi. 1^{re} Aristocrate courant par Monts et par vous pour r'assembler les Vampires de sa race ». Les aristocrates seraient donc, dans ce contexte révolutionnaire, les nouveaux « vampires » qui puiseraient dans la

³⁷⁶ Yves DURAND, *Négociants et financiers en France au XVIII^e siècle dans La Fiscalité et ses implications sociales en Italie et en France aux XVII^e et XVIII^e siècles. Actes du colloque de Florence. 5-6 décembre 1978*, Rome, École française de Rome, 1980, p. 95 (Collection de l'École française de Rome ; 46).

³⁷⁷ *Ibid.*, pp. 95-110.

³⁷⁸ LOUIS MORÉRI, *Le Grand Dictionnaire historique*, op.cit., vol. 10, p. 457.

³⁷⁹ SOLOVIOVA-HORVILLE, *Les Vampires. Du folklore...*, op.cit., p. 210.

³⁸⁰ Cf. fig. 2.

³⁸¹ *Caumont-la-Force (de)* dans Gustave CHAIX D'EST-ANGE, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle*, t. V, Paris, Éditions Vendôme, 1983, pp. 56-60.

vitalité d'autrui grâce à leurs privilèges. Il est cependant difficile de savoir si ce sens du mot était répandu ou exceptionnel, du fait du caractère unique de cette mention.

Si nous connaissons si bien le vampire aujourd'hui, c'est surtout à travers une littérature postérieure des XIX^e et XX^e siècles et du succès de certains auteurs anglo-saxons tels que Bram Stocker ou encore Anne Rice. Nous pouvons légitimement nous demander si la figure du vampire avait déjà trouvé une place dans la littérature de la fin de l'Ancien Régime.

Le vampire fait en effet sa première apparition littéraire dans un poème allemand écrit par Heinrich August Ossenfelder (1725-1801), intitulé *Der Vampir*, en 1748. Ce sujet précis lui aurait été demandé par son ami Christlob Mylius (1722-1754) pour son journal *Der Naturforscher*³⁸². Celui-ci souhaitait en effet un poème pour illustrer l'article qui le précéderait, cet article portant sur les *Lettres juives* de Jean-Baptiste Boyer d'Argens et plus précisément sur sa lettre à propos des vampires³⁸³. Au vampire décrit par Boyer d'Argens, il ajoute un aspect qui deviendra bientôt un canon du genre dans la littérature sur les vampires : l'érotisation de la mort et de la peur³⁸⁴. Le poème, qui fit un scandale lors de sa publication, narre en effet les visites nocturnes d'un vampire amant³⁸⁵.

Nous pourrions penser qu'après cette première apparition, la figure du vampire prendrait son essor en littérature. Or, les auteurs des décennies suivantes seront au contraire plutôt frileux à présenter un vampire explicitement décrit comme tel, peut-être à cause des réactions négatives autour du poème de Ossenfelder. Le thème des revenants érotisés se diffuse pourtant avec *Lénore* de Gottfried August Bürger (1748-1794) en 1773 ou *La Fiancée de Corinthe* de Goethe (1749-1832) en 1797. *Le Diable amoureux* de Jacques Cazotte ne traite pas de vampire, mais contient en germes certaines clés du vampirisme, notamment dans la relation qu'entretient telle une sangsue Biondetta, le démon qui a pris corps et forme humaine avec le héros auquel elle s'est liée, Alvare³⁸⁶. Jacques Cazotte, fervent chrétien et royaliste en rupture par rapport aux idées des Lumières³⁸⁷, met en

³⁸² Heide CRAWFORD, *The Origins of the literary vampire*, Lanham – Boulder – New York – Londres, Rowman & Littlefield, 2016, p. 23.

³⁸³ *Ibid.*

³⁸⁴ *Ibid.*

³⁸⁵ Rosemary GUILLEY, *Encyclopedia of vampires, werewolves and other monsters*, New York, Infobase publishing, 2004, p. 7.

³⁸⁶ Estelle VALLS DE GOMIS, *Le Vampire au fil des siècles : enquête autour d'un mythe*, s.l., Éditions Cheminements, 2005, p. 71.

³⁸⁷ RONFLETTE Clélie, *Réflexion sur le fantastique et le merveilleux à travers Le diable amoureux de Jacques Cazotte*, mémoire de master sous la direction de Damien Zanone, Louvain-la-Neuve, 2012, p. 7.

question sa philosophie et la raison toute-puissante prônée par celles-ci via ce personnage de Biondetta, qui trompe un humain avec un discours proche de celui des Lumières³⁸⁸.

Il faut attendre le XIX^e siècle avant qu'un véritable vampire ne voie à nouveau le jour dans la littérature. La tradition attribue cette réapparition à l'allemand Ludwig Tieck (1773-1853) dans le récit *La Fiancée de la tombe*, vers 1800³⁸⁹. Cependant, des études récentes ont démontré qu'il s'agirait d'une fausse attribution, et que son véritable auteur serait Ernst Benjamin Salomo Raupoch (1784-1852), qui l'aurait écrit en 1823³⁹⁰. Ce récit serait donc postérieur au premier vampire de la littérature anglaise, qui apparaît dans *The Vampyr*, nouvelle publiée anonymement en 1819 par John William Polidori (1795-1821) grâce aux notes de Lord Byron (1788-1824)³⁹¹. Cette nouvelle deviendra une sensation à travers toute l'Europe et inspirera de nombreuses œuvres de fiction autour du vampire³⁹². *The Vampyr* est également reçu chaleureusement à Paris³⁹³, bien que le vampire reste au XVIII^e siècle et au début du XIX^e une figure exclusive aux littératures allemandes et anglo-saxonnes.

Nous pourrions aller plus loin et remonter encore le fil des apparitions de vampires dans les récits européens du XIX^e siècle à nos jours, mais ce travail ne serait pas original aux vues des nombreux ouvrages sur le sujet. Il est par contre intéressant, pour conclure, de relever quels éléments du XVIII^e siècle nous avons conservé dans la langue française actuelle à propos des vampires. L'encyclopédie Universalis donne trois définitions pour l'entrée « Vampire »³⁹⁴. La première, « mort qui sort de son tombeau pour aller aspirer le sang des vivants », montre que le processus de simplification de son comportement débuté avec le dictionnaire de Louis Moréri en 1759 a abouti pour ne plus retenir que le seul comportement de succion du sang en oubliant ceux de visiteur ou d'étrangleur. L'encyclopédie retient également, au figuré, que le vampire est une « personne qui exploite autrui ». Il s'agit précisément du sens que lui a attribué le journal anglais *The Craftsman* en 1732, puis Denis Diderot et Voltaire dans les années 1760-1770. Enfin, le vampire est qualifié de « grosse chauve-souris d'Amérique du Sud ».

³⁸⁸ RONFLETTE, *Réflexion sur le fantastique...*, op.cit., pp. 110-111.

³⁸⁹ GUILLEY, *Encyclopedia of vampires...*, op.cit., p. 8.

³⁹⁰ CRAWFORD, *The origins of the literary vampire*, op.cit., p. 87.

³⁹¹ GUILLEY, *Encyclopedia of vampires...*, op.cit., p. 8.

³⁹² *Ibid.*

³⁹³ *Ibid.*

³⁹⁴ *Vampire* dans ENCycLOPAEDIA UNIVERSALIS FRANCE, *Dictionnaire cordial*, <https://www.universalis.fr/dictionnaire>, page consultée le 7 août 2018.

Le naturaliste français Georges-Louis Leclerc, plus connu sous le nom de Buffon, attribua en effet le nom de « vampire » à une chauve-souris sud-américaine :

« On trouve aussi dans les pays les plus chauds du nouveau monde un autre quadrupède volant, dont on ne nous a pas transmis le nom américain, & que nous appellerons Vampire, parce qu'il suce le sang des hommes & des animaux qui dorment, sans leur causer assez de douleur pour les éveiller... »³⁹⁵

Ce nom fait clairement écho à la capacité de cet animal à sucer le sang des hommes et des animaux. Buffon ne s'est pas déplacé sur place ni n'a vu de spécimen de ses propres yeux et a donc utilisé des sources écrites pour faire la description de cette espèce, ce qui était plutôt rare pour lui³⁹⁶. Étant dans l'impossibilité de reprendre le nom indigène de l'animal comme à son habitude³⁹⁷, et comme il l'explique dans l'extrait, il décida d'attribuer lui-même un nom à cet animal qui serait en rapport avec son comportement. Le naturaliste, par sa notoriété parmi les cercles savants de l'Europe entière, va contribuer à assoir l'image d'un vampire agressif et suceur de sang³⁹⁸.

Nous pouvons donc conclure que le XVIII^e siècle a vu apparaître le mot « vampire » et lui a attribué les différents sens qu'il possède encore aujourd'hui. Ce qui fait écho à l'analyse de Vladimir Propp d'un conte authentique issu de la paysannerie, caractérisé par une structure simple, qui se voit modifié et complexifié par les influences étrangères qu'il rencontre³⁹⁹. Mais nous allons voir dans le chapitre suivant que le vampire, plus que par sa dimension historique ou littéraire, a pu contribuer à son humble échelle à une évolution des mentalités des intellectuels sur le « peuple ».

³⁹⁵ GEORGES-LOUIS LECLERC (BUFFON), *Histoire naturelle, générale et particulière. Avec la description du cabinet du roi*, t. 10, Paris, 1763, p. 57.

³⁹⁶ SOLOVIOVA-HORVILLE, *Les vampires. Du folklore...*, op.cit., p. 213.

³⁹⁷ *Ibid.*

³⁹⁸ *Ibid.*, p. 214.

³⁹⁹ VLADIMIR PROPP, *Morphologie du conte*, Paris, Poétique – Seuil, 1970, pp. 122-123.

Chapitre 5. La croyance aux vampires, objet de scission entre culture populaire et culture des élites ?

Dans son ouvrage sur *Dracula* et les sources dont Bram Stoker s'est inspiré pour rédiger son classique, Christopher Frayling écrit que les discussions autour du mythe des vampires auraient participé au creusement d'un fossé encore plus important entre élites et gens du peuple au XVIII^e siècle⁴⁰⁰. En effet, selon les préceptes répandus parmi les penseurs des Lumières, les superstitions étaient indignes d'être prises au sérieux par tout homme doué de raison⁴⁰¹. Cependant, l'hypothèse de Frayling reflète-t-elle la réalité ? Nous allons voir que le mot « peuple » apparaît fréquemment dans nos sources, et qu'il s'accompagne généralement d'un jugement négatif. Les penseurs des Lumières et autres journalistes s'agacent de la tendance des plus démunis à être sujet aux superstitions les plus incongrues. Les plus critiqués sont évidemment les habitants des régions d'où est issue la croyance aux vampires. Mais le peuple français véritablement moins crédule que les peuples d'Europe centrale ?

Nous utilisons le mot « peuple » dans ce chapitre car c'est le terme qui revient le plus souvent chez les auteurs pour désigner le monde de la campagne et de la paysannerie, dans lequel sont apparues les histoires de vampires rapportées des Balkans. Il s'agit cependant d'un terme ambigu qui recouvre une réalité plus ou moins étendue. Le *Dictionnaire de la langue françoise ancienne et moderne* de Pierre Richelet, dans son édition de 1759, témoigne de la polysémie de ce mot en langue française, et ajoute une traduction en latin pour distinguer ses différentes définitions. Son sens général, synonyme de *populus* ou de *gens* en latin, signifie « une multitude de personnes qui habitent dans un même lieu, en y comprenant les personnes de qualité & autres »⁴⁰². Mais la deuxième définition proposée correspond davantage à l'utilisation que l'on retrouve dans nos sources, qui prône une division de la société en catégories de personnes de qualité différente : « Ce mot se prend dans un sens vague, pour dire, tout le corps du peuple, sans y comprendre ce qu'on appelle les gens de qualité & les gens qui ont de l'esprit & de la politesse »⁴⁰³. Le peuple est donc utilisé dans certains contextes comme un terme péjoratif désignant une partie du peuple tel que défini dans son sens large, dont les élites intellectuelles sont

⁴⁰⁰ FRAYLING, *Vampyres: Lord Byron...*, op.cit., p. 30.

⁴⁰¹ Jean MONDOT, *Qu'est-ce que les Lumières*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2007, p. 31.

⁴⁰² PIERRE RICHELET, *Dictionnaire de la langue françoise ancienne et moderne*, t. 3, Lyon, 1759 [1680], p. 120.

⁴⁰³ *Ibid.*

absentes. C'est à partir de cette seconde définition qu'il faut généralement appréhender l'utilisation du mot « peuple » dans les pages qui vont suivre.

Cette définition du peuple est symptomatique de ce que Jacques Revel a appelé la « disqualification sociale », qui accompagne désormais la dénonciation de l'erreur ou de la fausse croyance⁴⁰⁴. Le populaire, en cette période de normalisation culturelle qui s'étend du milieu du XVII^e siècle au milieu du XVIII^e siècle, est en effet perçu comme producteur d'obscurité et d'erreurs⁴⁰⁵. Ce populaire ne se définit pas réellement, selon Revel, par une identité sociale précise, mais recouvre le monde négatif de ceux dont les pratiques ne suivent pas la norme et dont les conduites curieuses ou erratiques sont discriminées par l'élite sociale qui les définit⁴⁰⁶.

Dominique Poulot identifie successivement deux formes de disqualification du populaire en France. La première se rapporte au « bon sens » et à la « convenance », qui marquent une distinction socioculturelle suite à l'effort de normalisation des pratiques et des croyances lié aux Réformes et à l'absolutisme⁴⁰⁷. Trois critères principaux fondent cette distinction : la vérité, la rationalité et la convenance⁴⁰⁸. La seconde, vers le milieu du XVIII^e siècle, correspond à la disqualification sociale issue de l'erreur ou de la fausse croyance dont parle Jacques Revel⁴⁰⁹. Le succès de l'*Encyclopédie* consacrera finalement la rupture de cette élite sociale envers la culture dite « populaire »⁴¹⁰. Louis de Jaucourt, dans son entrée sur les superstitions, montre en effet tout le dédain dont font preuve les Lumières envers celles-ci, les qualifiant même de « plus terrible fléau de l'humanité »⁴¹¹. Il ne faut toutefois pas voir dans cette répression de la culture populaire en France un quelconque plan volontaire des couches dirigeantes, selon Robert Muchembled, mais plutôt une révolution culturelle provenant de l'évolution même de la société d'Ancien Régime⁴¹².

Les débats sur les vampires ont-ils une place à occuper et des éléments à apporter dans l'histoire de cette rupture entre culture populaire et culture des élites au XVIII^e siècle ?

⁴⁰⁴ Jacques REVEL, *Les Intellectuels et la culture « populaire » en France (1650-1800)* dans « *Alla Signorina* ». *Mélanges offerts à Noëlle de la Blanchardière*, Rome, École Française de Rome, 1995, p. 348.

⁴⁰⁵ *Ibid.*, pp. 348-349.

⁴⁰⁶ *Ibid.*, p. 350.

⁴⁰⁷ POULOT, *Les Lumières*, *op.cit.*, p. 163.

⁴⁰⁸ *Ibid.*

⁴⁰⁹ *Ibid.*

⁴¹⁰ *Ibid.*, p. 164.

⁴¹¹ LOUIS DE JAUCOURT, *Superstitions* dans DENIS DIDEROT et JEAN LE ROND D'ALEMBERT, *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné...*, *op.cit.*, vol. 15, 1751, p. 669-670.

⁴¹² ROBERT MUCHEMBLE, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Flammarion, 1991, p. 225 (Champs ; 252).

Nous constatons en effet que la problématique posée par les superstitions populaires est au cœur des discussions. Augustin Calmet, Nicolas Lenglet Dufresnoy ou encore Jean Baptiste Boyer d'Argens ont tous émis un avis négatif sur la masse populaire dans leurs écrits sur les vampires. Leur sentiment est parfois partagé en citant très clairement le « peuple » auquel ils attribuent des adjectifs tels que « crédule » ou « superstitieux », mais la plupart du temps ce sentiment passe à travers leur regard sur la population qui croit aux vampires, souvent originaire de la paysannerie.

Dans son *Traité*, Augustin Calmet relate un épisode de la vie de saint Martin, évêque de Tours au IV^e siècle, dans lequel l'évêque parvient à discuter avec un soi-disant martyr dont on ne savait presque rien et auquel la population locale avait attribué un autel⁴¹³. Le spectre de ce dernier lui apparaît et avoue qu'il n'était qu'un voleur mis à mort pour ses crimes, et non pas un martyr. Il aurait ainsi mis fin au culte de ce faux martyr et « guérit le peuple superstitieux de son ignorance », selon Calmet⁴¹⁴. Il apparaît donc que pour l'abbé, ce récit pourtant issu de l'Antiquité tardive reflète sa vision contemporaine du peuple, superstitieux et ignorant. Il essaye de montrer que, de tous temps, le « peuple » se serait trompé dans ses croyances et fourvoyé dans des superstitions trompeuses et qu'il est du devoir des plus instruits et favorisés de Dieu de remettre ses brebis égarées sur le droit chemin. Cette histoire n'est en effet pas anodine dans le contexte et fait clairement écho à l'affaire du vampirisme, dans laquelle Calmet et les autres intellectuels joueraient le rôle de saint Martin, en tant que garde-fous de l'irrationalité du peuple. Comme le souligne Voltaire, les superstitions se communiquent aisément et les histoires de revenants se diffusent de pays en pays⁴¹⁵, cela peut donc représenter un danger pour l'idéologie des Lumières.

Mais quelles sont les personnes qui exécutent ces pratiques ? Nicolas Lenglet Dufresnoy relève les catégories de personnes les plus susceptibles de voir apparaître des visions dans un chapitre dédié à la question. Il en relève trois profils-types : les solitaires, les femmes et les Africains⁴¹⁶. *A priori*, il ne vise pas spécifiquement la paysannerie, mais plutôt la propension supposée de ces catégories de personnes à avoir une imagination plus vive. Or, l'hypothèse la plus acceptée pour expliquer le vampirisme est l'imagination. Lenglet Dufresnoy déclare en effet que ceux qui croient à ces histoires se prêtent à l'illusion

⁴¹³ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., t. 2, p. 18.

⁴¹⁴ *Ibid.*, p. 19.

⁴¹⁵ VOLTAIRE, *Questions sur l'Encyclopédie*, op.cit., p. 532.

⁴¹⁶ LENGLET DUFRESNOY, *Traité dogmatique sur les apparitions...*, op.cit., t. 1, p. 242.

et ont un esprit faible⁴¹⁷, voire seraient tentés par le démon⁴¹⁸. Nous constaterons en effet dans le chapitre suivant que les vampires sont pour Calmet le fruit de l'imaginaire, et que les personnes décédées de ces fameuses épidémies seraient mortes de frayeur⁴¹⁹. Le bénédictin explique cette imagination par les conditions de vie des « peuples » croyant aux vampires, qui seraient mal nourris et sujets à certaines incommodités telles que le climat et la nourriture :

« [Certains pays] où les peuples étant mal nourris, sont sujets à certaines incommodités causées ou occasionnées par le climat & la nourriture, & augmentées par le préjugé, l'imagination & la frayeur, capables de produire ou d'accroître les maladies les plus dangereuses, comme l'expérience journalière ne le prouve que trop. »⁴²⁰

Couplé au préjugé, à l'imagination et à la frayeur, cela expliquerait leurs visions⁴²¹. Jean Baptiste Boyer d'Argens ajoute que le « peuple » a de toute façon tendance à grossir tout ce qui lui paraît un tant soit peu surnaturel⁴²². Calmet dit que certains « peuples », comme les Polonais, auraient une foi si profonde aux vampires que l'on regarderait comme hérétique ceux qui n'y croient pas⁴²³. Les Grecs sont également critiqués pour leur croyance aux broucolaques, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre.

Le peuple slave fait lui aussi l'objet des critiques des penseurs occidentaux. Outre dans le discours sur les cas de vampirisme, on peut également retrouver cette vision dans la description qui est faite de leurs mœurs par Louis de Jaucourt dans l'Encyclopédie⁴²⁴. D'après sa notice, ce peuple aurait son propre dieu à qui il sacrifierait des animaux. Il vénérerait aussi les rivières, les nymphes et d'autres divinités. Les Slaves auraient de plus un esprit simple et vivraient dans la crasse de leurs misérables chaumières. Ce portrait est symptomatique du rejet de la culture de ces peuples et contextualise parfaitement la réception des cas de vampirisme issus de ces régions.

Le peuple de ces pays, et plus particulièrement le monde rural, est donc vu comme ignorant et « naturellement crédule », selon les termes du pape Benoît XIV rapportés par

⁴¹⁷ LENGLET DUFRESNOY, *Traité dogmatique sur les apparitions...*, *op.cit.*, t. 2, p. 96.

⁴¹⁸ *Ibid.*, t. 1, p. 56.

⁴¹⁹ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, *op.cit.*, t. 2, p. 296.

⁴²⁰ *Ibid.*, p. 221.

⁴²¹ *Ibid.*

⁴²² BOYER D'ARGENS, *Lettres juives...*, *op.cit.*, p. 167.

⁴²³ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, *op.cit.*, t. 2, p. 298.

⁴²⁴ LOUIS DE JAUCOURT, *Slaves*, dans DIDEROT et LE ROND D'ALEMBERT, *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné...*, *op.cit.*, t. XV, 1765, pp. 237-238.

Louis-Antoine Caraccioli⁴²⁵. Il ne serait toutefois pas le seul responsable de ces superstitions et serait entretenu « dans une dévotion chimérique, sous l'ombre d'un faux miracle & d'une révélation supposée »⁴²⁶ par les curés locaux. Nous y reviendrons plus en détail dans le prochain chapitre. Les propos concernant le peuple s'adoucissent encore chez Voltaire, qui le pose en victime des financiers comme nous l'avons vu précédemment. De proie des morts, le peuple devient la proie de vivants bien réels, qui faute de sucer de son sang, lui prélèvent des biens matériels tout aussi vitaux.

Voltaire récupère donc ce qui se passe dans les pays d'Europe centrale et l'emploie pour faire la critique d'une société française inégalitaire où le peuple est dominé par la noblesse et le clergé. Ce « peuple » français, dans sa définition la plus restrictive, n'est pas cité concrètement dans les sources sur les vampires, bien que certains auteurs semblent critiquer le « peuple » en général, et pas uniquement la population slave. L'affaire des vampires aurait donc surtout égratigné l'image des peuples slaves aux yeux des intellectuels français, mais aurait aussi par extension diminué encore leur foi en la crédulité du « peuple » en général.

Il serait cependant exagéré de penser que la croyance aux vampires ait pu, à elle seule, changer sensiblement la perception du monde rural auprès des élites. La chasse aux sorcières, pratique elle aussi majoritairement rurale⁴²⁷, y a déjà participé auparavant à une toute autre échelle. Elle s'étend des environs de 1560 à la fin du XVII^e siècle, avec des cas de bûchers de sorcières encore recensés dans le village flamand de Bouvignies en 1679⁴²⁸. Aux XVI^e et XVII^e siècles en effet, une peur superstitieuse se répand en Occident au point que les quelques sceptiques risquent d'être accusés d'hérésie par le fait de contester l'existence de pactes avec le diable, et de ce fait de remettre en question l'existence même du Malin⁴²⁹.

Un autre phénomène témoigne des croyances françaises : le passage des comètes. Il y avait en effet une croyance selon laquelle ces passages étaient synonymes de mauvais présages et que de terribles conséquences allaient suivre. Ainsi, le passage d'une comète

⁴²⁵ BENOÎT XIV, *Lettre à l'archevêque de Léopold.*, *op.cit.*, p. 193.

⁴²⁶ LENGLET DUFRESNOY, *Traité dogmatique sur les apparitions...*, *op.cit.*, t. 1, p. 96.

⁴²⁷ D'après l'étude de Brigitte Rochelandet, sur 795 accusés de sorcellerie en Franche-Comté, 80% résident dans des villages et 20% dans des villes. Brigitte ROCHELANDET, *Sorcières, diables et bûchers en Franche-Comté aux XVI^e et XVII^e siècles*, Besançon, Cêtre, 2007.

⁴²⁸ Robert MUCHEMBLED et Martine DESMONS, *Les Derniers bûchers : un village de Flandre et ses sorcières sous Louis XIV*, Paris, Ramsay, 1981, pp. 11-13 (Histoire).

⁴²⁹ HAMPSON, *Histoire de la pensée européenne*, *op.cit.*, t. 4, p. 14.

en 1680 ainsi que le tremblement de terre de Lisbonne en 1755 ont été utilisés par les théologiens de l'époque pour avertir leurs ouailles d'un désastre imminent lors du prochain passage de la comète de Halley, en 1759⁴³⁰. Ces esprits échauffés ne s'apaisèrent pas après le passage de cette comète et y trouvèrent au contraire des éléments les confortant dans leur croyance⁴³¹.

Que dire enfin de l'une des plus grandes affaires de ce siècle, entourée d'un mystère qui encore aujourd'hui passionne les historiens et le grand public ? La Bête qui aurait terrorisé les paysans du Gévaudan entre 1764 et 1767 est elle aussi un témoignage du monde superstitieux de la France rurale. De nombreuses croyances vont en effet se développer autour de cette Bête. Des légendes disent qu'elle aurait été créée par des sorcières et serait seulement vulnérable aux balles de plomb, aux balles bénies, voire aux balles d'argent comme celles qui seraient efficaces contre les loups-garous⁴³². Dans son mémoire sur le sujet, Marie de Bolle relève que les sources paysannes décrivent la créature par les termes d'hyène, de loup-garou, de sorcier, de singe ou de Bête, tandis que celui de « loup » est très peu employé⁴³³. À l'inverse, les témoignages des nobles chargés de chasser la bête qualifient celle-ci de simple loup et ne lui attribuent aucune caractéristique surnaturelle⁴³⁴.

Nous le voyons à travers ces quelques exemples, des disparités existent bel et bien entre la culture dite « populaire » et celle des élites. Celles-ci sont plus clairement visibles lors de ces événements qui ont particulièrement remué les croyances rurales et ont certainement participé à la prise de conscience d'un fossé culturel au sein même de la société occidentale, qui aboutira à une disqualification sociale du peuple tel que l'explique Jacques Revel. Si les récits de vampires ont pu tenir une place dans ce phénomène, ils s'insèrent en réalité dans une dynamique bien plus ancienne et plus vaste.

Dans le prochain chapitre, nous aborderons les explications données par les érudits à la problématique des vampires et essaierons d'en apprendre un peu plus sur leurs relations à travers le discours qu'ils portent sur les vampires.

⁴³⁰ Simon SCHAFFER, *La Fabrique des sciences modernes (XVII^e-XIX^e siècle)*, Paris, Seuil, 2014, p. 72.

⁴³¹ *Ibid.*

⁴³² Marie de BOLLE, *La Bête et le Gévaudan : la représentation du monde paysan par les élites*, mémoire de master sous la direction d'Aude Musin, Louvain-la-Neuve, 2016, pp. 71-72.

⁴³³ *Ibid.*, p. 87.

⁴³⁴ *Ibid.*, p. 90.

Chapitre 6. L'interprétation du phénomène des vampires par les penseurs des Lumières. Des débats caractéristiques de leurs relations

« Le XVIII^e siècle français est raisonneur, en quête à l'excès d'informations originales, polémistes, passionné jusqu'à s'entre-déchirer (face à un pouvoir qui ne sait même pas utiliser ces divisions), prodigieux inventeur d'idées qu'aujourd'hui nous attribuons à notre modernité, développe une force critique surprenante. La raison dont il se réclame n'est plus l'incarnation ici-bas de l'entendement de Dieu ; c'est la puissance critique, qui n'hésite pas à faire flèche de tout bois, qui s'intéresse à toutes activités sociales, qui se préoccupe tout autant de contester un mauvais procès, de critiquer une doctrine passée que de décrire la manière de construire un bateau ou une maison. Le rationalisme, d'administrateur qu'il était devenu, devient combattant. »⁴³⁵

Jacqueline Adamov-Autrusseau, ou l'un de ses collaborateurs, décrit parfaitement l'état d'esprit avec lequel les philosophes des Lumières françaises ont abordé le sujet du vampirisme. Ils l'ont en effet traité tel un sujet de polémique et s'en sont passionnés jusqu'à parfois entrer en conflit. Tour à tour, ils font parler leur rationalisme combattif et leur sens critique pour démanteler ce qu'ils jugent être un mauvais procès fait à des corps innocents, dans la vie comme dans la mort.

Les uns et les autres ouvrent des débats au cœur du débat sur certains points d'ombre précis des récits de vampires. Nous allons d'abord voir quels sont ces différents sujets de débat et les arguments de fond utilisés dans les discussions, puis nous analyserons les arguments de forme, critiques plus ou moins ouvertes émises par ces philosophes vis-à-vis de leur méthodologie. Cette dernière partie sera l'occasion d'observer si les affaires de vampirisme ont eu un impact sur leurs relations et si l'image de l'un ou l'autre membre de la communauté intellectuelle française a pu être modifiée par son point de vue dans ce débat.

Les propos de fond. Synthèse des explications données au phénomène des vampires

Que mange un vampire ? Comment expliquer l'imputrescibilité de son corps ? Par quel moyen sort-il de la tombe où il est enfermé ? Ce sont autant d'interrogations, parmi d'autres, qui ont animé les débats et fait couler beaucoup d'encre au siècle des Lumières.

⁴³⁵ Jacqueline ADAMOV-AUTRUSSEAU et al., *Histoire de la philosophie*, vol. 4 : *Les Lumières (le XVIII^e siècle)*, s.l., Hachette, 1972, pp. 15-16.

Nous allons relever celles qui sont apparues dans les sources et voir si, en fin de compte, les récits de vampires sont tenus pour de la réalité ou de la fiction.

La caractéristique des vampires la plus visible, et donc forcément l'une de celles sur laquelle il y a le plus matière à débat, est la constitution de leur corps. Comme nous l'avons vu au deuxième chapitre, celui-ci est décrit comme parfaitement conservé, sans trace de putréfaction, avec un teint vermeil, les ongles et la pilosité en croissance et contenant du sang frais. Plusieurs auteurs y vont de leurs hypothèses pour tenter d'expliquer ce phénomène. Pour plusieurs d'entre eux, le teint vermeil très éloigné de l'aspect *a priori* pâle d'un cadavre ainsi que sa conservation impressionnante trouverait son origine dans les propriétés de la terre dans laquelle le corps est enfoui. Jean-Baptiste Boyer d'Argens explique en effet qu'il est connu que certaines terres sont propres à conserver les corps dans toute leur fraîcheur, et pas seulement dans les régions slaves, mais en France aussi⁴³⁶. Nicolas Lenglet Dufresnoy croit lui aussi que cette conservation est possible naturellement en fonction des caractéristiques de la terre. Il faudrait que ces terres soient « onctueuses et sulphureuses » :

« Ainsi, l'esprit de vin, qui est tout soufre conserve les corps, & les exempte de la corruption. L'huile ou les matieres oléagineuses, qui sont aussi sulphureuses, produisent le même effet : elles s'insinuent dans les corps, & les maintiennent dans leur humidité naturelle. »⁴³⁷

Sa théorie serait donc qu'une terre riche en sulfure conserverait davantage les corps qu'une terre qui en contient moins, car cela conserverait leur humidité. Il attribue la même propriété au goudron et à la térébenthine, à la différence qu'ils dissiperaient l'humidité superflue⁴³⁸. Une troisième cause serait que les sels normalement volatils voués à quitter le corps, ne pourraient s'échapper en raison de ces huiles, voire se trouveraient naturellement dans le sol où les corps sont inhumés⁴³⁹. Ainsi, la présence de ces sels après la mort aiderait à conserver le corps et empêcherait le sang de coaguler⁴⁴⁰. Le pape Benoît XIV fait lui confiance à l'avis du médecin de l'impératrice Marie-Thérèse, Gérard van Swieten (1700-1772), et répond à l'archevêque qui le questionne que la rougeur de certains cadavres serait due à un type de terre qui les gonfle et les colore⁴⁴¹.

⁴³⁶ BOYER D'ARGENS, *Lettres juives...*, op.cit., pp. 167-168.

⁴³⁷ LENGLET DUFRESNOY, *Traité dogmatique sur les apparitions...*, op.cit., t. 1, p. XXX.

⁴³⁸ *Ibid.*

⁴³⁹ *Ibid.*

⁴⁴⁰ *Ibid.*, p. XXXI.

⁴⁴¹ BENOÎT XIV, *Lettre à l'archevêque de Léopold*, op.cit., p. 192.

Il est étonnant qu'aucun de ces auteurs ne cite le rapport autrichien *Visum et repertum*, qui répondait déjà à cette question en 1732. Anticipant la question d'un sol particulièrement propice à la conservation des corps, Johannes Fluchinger précise en effet dans sa description de la femme du bailli et de son enfant :

« Tous deux étaient complètement décomposés bien qu'ayant reposé dans la même terre et les mêmes tombes que les vampires les plus proches. »⁴⁴²

Selon le chirurgien, il n'y aurait donc aucune corrélation entre les caractéristiques de la terre dans lequel les corps sont inhumés et leur potentielle conservation, puisque les vampires et les cadavres décomposés partagent la même terre et les mêmes tombes. Cela n'empêchera toutefois pas plusieurs auteurs d'avancer cette théorie bien des années plus tard. C'est pourquoi nous pouvons nous demander s'ils ont bel et bien lu ce rapport, ou s'ils ont utilisé des sources de seconde main. Et s'ils l'ont lu, ils l'ont dès lors délibérément occulté pour délivrer leur théorie, à laquelle ils ne présentent pas d'alternative.

L'absence de corruption et le teint vermeil ne sont pas les seules caractéristiques du vampire à étonner le XVIII^e siècle : le sang fluide, l'accroissement des ongles, des cheveux et de la barbe sont également sujets à interprétations. Boyer d'Argens nous dit qu'un taux d'humidité encore important dans le corps permet de développer certaines parties de celui-ci quelques temps après la mort, et que cela n'est pas rare⁴⁴³. Il explique une nouvelle fois la fluidité du sang par l'environnement direct du vampire. En effet, sous la chaleur du soleil, un sol riche en nitrate et en sulfure pourrait faire passer ces éléments dans le cadavre, et leur fermentation permettrait de fluidifier le sang⁴⁴⁴. Augustin Calmet, quant à lui, cherche à expliquer l'ensemble de ces caractéristiques physiques par la médecine. Il déclare en effet que ces caractéristiques seraient fréquentes chez les individus morts « sans maladie, ou de mort subite, ou bien de certaines maladies connues des médecins »⁴⁴⁵. Il ne donne toutefois pas d'exemple des maladies dont il parle. Nous verrons plus loin dans ce chapitre de quelles maladies ces phénomènes peuvent être rapprochés.

Nous avons vu dans le deuxième chapitre à quoi ressemblait le corps d'un vampire, et ci-dessus comment cet aspect était expliqué par les intellectuels du XVIII^e siècle. Mais la médecine actuelle peut-elle encore s'étonner de ces descriptions, ou bien peut-on à

⁴⁴² *Visum et repertum*, op.cit., p. 113.

⁴⁴³ BOYER D'ARGENS, *Lettres juives...*, op.cit., p. 168.

⁴⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁴⁵ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., p. 299.

présent mieux expliquer ces découvertes telles que rapportées par les auteurs modernes ? Paul Barber, dans son ouvrage, se demande ce qu'il arrive habituellement à un cadavre, lorsqu'il ne se transforme pas en vampire. Il utilise des ouvrages de médecine légale pour répondre à cette question. Il y relève que le sang devient plus foncé après la mort, et qu'il descend par effet de la gravité vers les parties du corps les plus proches du sol⁴⁴⁶. Le visage est donc pâle lorsque le cadavre est allongé sur le dos, mais coloré s'il est couché à plat ventre. Or, comme nous l'avons vu en abordant les pratiques apotropaïques, il était courant dans ces régions de coucher un cadavre à plat ventre pour l'empêcher de se relever ou de mordre ce qu'il y avait autour de lui. Il est donc tout à fait possible que ça a été le cas pour les présumés vampires de l'époque. De plus, si la température est basse, il se peut que l'oxygène ne soit pas totalement évacué, causant une hypostase⁴⁴⁷ qui colore la peau d'un rouge clair⁴⁴⁸. Cette théorie est toute aussi probable. En effet, le rapport des chirurgiens autrichiens est signé le 26 janvier 1732. Le 26 janvier constitue donc le *terminus ante quem* de la visite des chirurgiens au village de Medvegia, qui se serait donc probablement déroulée pendant l'hiver. La peau peut encore prendre une variété de teintes différentes en fonction de l'action bactérienne dans le sang⁴⁴⁹. Enfin, la préservation du corps peut aussi s'expliquer par un phénomène rare connu sous le nom de « saponification », qui consiste en la transformation de l'épiderme en adipocire, une substance à la consistance savonneuse qui empêche la décomposition du corps⁴⁵⁰. Il existe encore d'autres façons d'expliquer l'absence ou le retard de putréfaction d'un cadavre que nous n'aborderons pas dans ce mémoire, celles-ci étant déjà traitées par Paul Barber.

En dehors des aspects physiques du vampire, son comportement peut aussi poser question. La façon dont il est capable de quitter son tombeau et d'y retourner ensuite sans remuer la terre autour a particulièrement posé question à Augustin Calmet, qui regrette que d'autres auteurs n'aient pas tenté d'expliquer ce phénomène⁴⁵¹. Pour lui, il est possible que ce ne soit pas directement le corps du vampire qui apparaisse aux yeux des vivants, mais plutôt son fantôme⁴⁵². Boyer d'Argens pense également à l'âme qui sortirait du tombeau à la place du corps du vampire, mais cela poserait le problème de l'approvisionnement et du

⁴⁴⁶ BARBER, *Vampires, burial and death...*, op.cit., p. 105.

⁴⁴⁷ Terme médical désignant une accumulation de sang dans la partie basse des poumons.

⁴⁴⁸ BARBER, *Vampires, burial and death...*, op.cit., p. 105.

⁴⁴⁹ *Ibid.*

⁴⁵⁰ *Ibid.*

⁴⁵¹ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., p. 255.

⁴⁵² *Ibid.*

transport du sang de la victime qui serait impossible de par l'immatérialité de l'âme⁴⁵³. Vers la fin de son argumentaire, Calmet revient cependant sur ses dires et déclare que c'est une question à laquelle il ne peut et ne pourra jamais répondre⁴⁵⁴. Il existe cependant des histoires de revenants dont la terre au-dessus du tombeau a bien été perturbée, comme l'explique Paul Barber⁴⁵⁵.

Comme nous venons de le voir, l'abbé Calmet est capable d'avancer une hypothèse, puis de la contredire quelques pages après. Il en va de même concernant la résurrection supposée de ces corps. En effet, son hypothèse était que la personne soit décédée, mais que son fantôme apparaisse aux vivants⁴⁵⁶. Or, ailleurs dans son ouvrage, il pose la question de la mort et de la résurrection de ces prétendus vampires, À ce sujet, il pense au début de son livre qu'il y a bien un retour des morts à la vie, mais que ces résurrections sont momentanées, contrairement à celles qui apparaissent dans la Bible, car les vampires ne sont visibles qu'un temps donné dans une région donnée et dans certaines circonstances puis disparaissent après leur empalement, leur décapitation ou leur incinération⁴⁵⁷. Pourtant, un peu plus loin, il revient sur cette déclaration et se demande si ces corps sont réellement ressuscités, ou si ce sont des personnes vivantes simplement endormies. Il conclut alors que ces corps sont tout simplement endormis ou engourdis, en expliquant que cela arrive que des personnes tenues pour mortes à la suite d'une noyade ou d'une syncope se relèvent finalement « *sans aucun miracle, mais par les seules forces de la Médecine, ou par une industrie naturelle, ou par la patience* »⁴⁵⁸. Ce manque de constance dans le développement de l'argumentaire du lorrain est un reproche qui lui est déjà adressé par ses contemporains, notamment par la plume de Nicolas Lenglet Dufresnoy, comme nous le verrons dans la seconde partie de ce chapitre.

En revanche, si ces vampires sont bel et bien ressuscités, il faut attribuer ce miracle à une entité qui en a la puissance. Plusieurs hypothèses sont avancées. Dieu, le diable, un saint, voire la propre vertu du ressuscité sont cités comme de potentiels responsables. Dès le début de son argumentaire, Calmet décrète toutefois que la résurrection est le pouvoir de Dieu seul⁴⁵⁹. Ce à quoi Voltaire donne raison en enchérissant par la citation d'exemples de

⁴⁵³ BOYER D'ARGENS, *Lettres juives...*, op.cit., p. 170.

⁴⁵⁴ *Ibid.*, p. 299.

⁴⁵⁵ BARBER, *Vampires, burial and death...*, op.cit., pp. 123-124.

⁴⁵⁶ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., p. 255.

⁴⁵⁷ *Ibid.*, p. 8.

⁴⁵⁸ *Ibid.*, p. 295.

⁴⁵⁹ *Ibid.*, pp. 3-4.

résurrections issues de la volonté de Dieu, par le biais de ses saints⁴⁶⁰. Le développement pourrait s'arrêter là, mais ce serait compter sans Augustin Calmet qui va revenir à deux reprises sur le sujet au cours de son livre. Il y montre que certains éléments de ces récits pourraient être l'œuvre du diable. En effet, le démon serait en mesure de donner au corps la puissance de pénétrer la terre sans la remuer ou encore de passer à travers les trous d'une serrure en déformant son corps, lui permettant de s'introduire chez ses victimes⁴⁶¹. Cependant, il n'y a aucun indice qui laisserait penser que Dieu ait attribué ce genre de pouvoirs au diable, et donc cette théorie ne doit pas être privilégiée, d'après l'homme de lettres⁴⁶². Il conclut donc de garder le silence sur ce sujet, car il estime que s'il n'a pas plu à Dieu de révéler le pouvoir du démon, c'est qu'il devrait rester inconnu pour les mortels⁴⁶³. Il réaffirmera quelques pages plus tard que la résurrection est l'œuvre de Dieu seul⁴⁶⁴. Cette problématique complexe, qui pose des difficultés même aux grands théologiens du siècle tels que l'abbé de Senones a pour non le « discernement des esprits ». L'*Encyclopédie* le définit comme un don, décrit dans l'Ancien Testament et chez saint Paul, qui consiste à discerner la nature des apparitions entre celles inspirées par Dieu et celles inspirées par Satan⁴⁶⁵. Les traditionnelles justifications de la croyance par l'action de l'un ou de l'autre sont pourtant mises en question au XVIII^e siècle par un certain nombre de philosophes, qui vont leur privilégier des explications naturelles⁴⁶⁶.

Parmi toutes ces problématiques, une proposition semble tout de même se dégager du débat autour des vampires : ces morts préservés de la putréfaction, suceurs de sang et assassins, n'existeraient pas. Il ressort en effet une certaine incrédulité et une méfiance envers ces superstitions dans les écrits publiés sur le sujet par les auteurs francophones de l'ouest européen. Lenglet Dufresnoy conseille à ses lecteurs de ne pas ajouter foi à ces histoires⁴⁶⁷, et les jésuites du Trévoux comparent même ces histoires aux contes de *Peau d'âne* et de l'enchanteur Merlin⁴⁶⁸. Si cette position fait consensus, son développement est abordé différemment par chacun. Certains intellectuels estiment en effet que ces histoires sont puériles et qu'il serait indigne de ne serait-ce que de les évoquer. Cette croyance

⁴⁶⁰ Voltaire, *Questions sur l'Encyclopédie...*, op.cit., pp. 534-535.

⁴⁶¹ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., pp. 257-258.

⁴⁶² *Ibid.*, p. 258.

⁴⁶³ *Ibid.*, p. 259.

⁴⁶⁴ *Ibid.*, p. 295.

⁴⁶⁵ *Discernement des Esprits* dans DIDEROT et LE ROND D'ALEMBERT, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné...*, op.cit., t. 4, 1754, p. 1030.

⁴⁶⁶ Nicole JACQUES-CHAQUIN, *Sorcellerie* dans DELON, *Dictionnaire européen des Lumières*, op.cit., p. 1159.

⁴⁶⁷ LENGLET DUFRESNOY, *Traité dogmatique sur les apparitions...*, op.cit., t. 2, p. 96.

⁴⁶⁸ *Mémoires de Trévoux*, op.cit., octobre 1746, p. 1972.

d'ordre « magique » apparaît en effet dès cette époque, et davantage encore au XIX^e siècle où une disqualification scientifique et évolutionniste de la magie sera à l'œuvre, comme un résidu tenace d'un esprit de superstition qui enténèbre la conscience humaine⁴⁶⁹. La radicalité de certains à ce sujet semble exercer une forme de pression sociale et intellectuelle sur la catégorie de penseurs qui souhaitent entrer dans le sujet non pas pour nier ces faits en bloc, mais expliquer pourquoi y croire ou non et envisager comment les interpréter. Nous pouvons en effet parler ici en termes de pression sociale, voire de pression intellectuelle, car les auteurs s'exprimant selon la seconde catégorie de pensée avouent ne pas être tout à fait libres de s'étendre sur le sujet ou de l'aborder de la manière dont ils le souhaitent sans être la cible de critiques acerbes, telle une épée de Damoclès pesant sur leur notoriété de savant ou sur la renommée de leur carrière.

Dom Augustin Calmet se montre assez clairvoyant sur le sort qui lui sera réservé. Il sait en effet qu'il sera critiqué pour son ouvrage sur les vampires, soit par ceux qui y croient pour en avoir nié l'existence, soit par ceux dont nous venons de parler qui le blâmeront d'avoir employé son temps à traiter cette matière qui passe pour être frivole et inutile dans l'esprit des « gens de bon sens »⁴⁷⁰. S'exprimant à travers son narrateur fictif, Aaron Monceca, Jean-Baptiste Boyer d'Argens fait quant à lui part de la honte qu'il éprouverait s'il perséverait plus longtemps dans sa volonté de prouver l'impossibilité du vampirisme⁴⁷¹. Le sujet des vampires est donc perçu au XVIII^e siècle comme une matière peu digne d'intérêt et qui ne sied guère au rang des savants les plus en vue de leur temps. Si certains assument d'aller à contre-courant de la pensée dominante, on peut supposer qu'une telle publicité a dû refroidir quelques auteurs qui se seraient peut-être exprimés sur le sujet si cela ne représentait aucun risque. L'histoire du vampirisme et ses sujets connexes auraient donc pu être d'autant plus vaste.

Aucun des auteurs francophones de nos sources ne croit donc sincèrement en l'existence des vampires. Mais alors, comment expliquent-ils ce phénomène, pourtant attesté légalement et scientifiquement par des procès en bonne et due forme et des rapports de médecin ? La théorie la plus souvent admise est celle de la peur, alimentée par des idées reçues que l'on appelle au XVIII^e siècle des préventions. Celles-ci pousseraient les témoins du vampirisme à craindre un retour des morts. Cette attente crée de la peur, que

⁴⁶⁹ SANCHEZ, *La Rationalité des croyances...*, op.cit., pp. 24-35.

⁴⁷⁰ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., p. X.

⁴⁷¹ BOYER D'ARGENS, *Lettres juives...*, op.cit., p. 170.

l'imagination peut transformer en véritables hallucinations, amenant certaines personnes à se persuader de la vision de proches leur rendant visite après la mort. Lenglet Dufresnoy nous dit en effet que l'imagination peut faire apparaître des fantômes dans l'esprit même de ceux qui sont le plus élevés en sainteté⁴⁷². Ces apparitions seraient donc inventées, avec pour conséquence « d'entretenir les peuples dans une dévotion chimérique, sous l'ombre d'un faux miracle & d'une révélation supposée »⁴⁷³. Boyer d'Argens développe davantage cette hypothèse :

« Qui peut ne pas voir dans ces paroles les marques les plus certaines de la prévention & de la peur ? La première fois qu'elles agissent sur l'imagination du prétendu molesté de Vampirisme, elles ne produisent point leur entier effet, & ne firent que disposer son esprit à être plus susceptible d'en être vivement frappé ; aussi cela ne manqua-t-il pas d'arriver & de produire l'effet qu'il devoit naturellement opérer. Prends garde, mon cher Isaac, que le mort ne revient point la nuit du jour que son fils communiqua son songe à ses amis, parce que selon toutes les apparences, ceux-ci veillèrent avec lui, & l'empêchèrent de se livrer à la crainte. »⁴⁷⁴

L'auteur des *Lettres juives* revient dans cet extrait sur le récit de Peter Plogojowitz, tel que relaté par le *Mercure historique et politique* d'octobre 1736, dans lequel Peter rend visite à son fils, lui demande à manger et repars, pour ensuite revenir la nuit du surlendemain, à laquelle le fils ne survivra pas. Son explication des faits utilise ces mêmes mots : prévention, peur et imagination. Il avance que le processus de la peur qui aboutit à la fin tragique que nous connaissons se compose de deux étapes. En effet, la première apparition ne produirait pas son effet complet, mais disposerait l'esprit de la victime à être plus vivement frappée par la seconde qui serait, elle, le paroxysme d'une angoisse exaltée par la prévention, dont la finalité ne serait autre que la mort. Son exposé justifie le fait que le père ne soit pas revenu dès le lendemain par la supposition que des amis de la victime, à qui il aurait raconté sa mésaventure nocturne, auraient veillé sur lui pour l'empêcher de se laisser aller à la terreur.

Benoît XIV attribue cette prévention excessive en faveur de la croyance aux vampires à l'action de prêtres peu scrupuleux. Il se serait exprimé en ces termes dans sa lettre à l'archevêque de Léopold :

⁴⁷² LENGLET DUFRESNOY, *Traité dogmatique sur les apparitions...*, op.cit., t. 1, p. XI.

⁴⁷³ *Ibid.*, p. 96.

⁴⁷⁴ BOYER D'ARGENS, *Lettres juives...*, op.cit., p. 167.

« Vous découvrirez, en allant à la source, qu'il peut y avoir des Prêtres qui les accréditent, afin d'engager le peuple, naturellement crédule, à leur payer des exorcismes & des Messes. »⁴⁷⁵

Le clergé local, de rite grec, serait donc une partie du problème. Sinon à la base de cette croyance, ils inciteraient en tout cas le peuple à la suivre afin de lui soutirer de l'argent en exorcismes et en prières. Ceux-ci qui permettraient d'après eux de contrer les conséquences néfastes d'une « mauvaise mort », comme le retour du défunt. Pour Georges Drettas, la participation du clergé de rite grec au processus curatif anti-vampirique n'est sans doute pas sans rapport avec la réticence des catholiques européens à donner foi à ce phénomène⁴⁷⁶. Marie-Thérèse d'Autriche prendra d'ailleurs des mesures contre celui-ci en retirant aux prêtres leur autorité en matière de monde « magique » pour l'attribuer à des délégués du gouvernement qui prendront ces phénomènes en charge⁴⁷⁷. La problématique créée par la vente de services en échange du salut de l'âme n'est pas récente. En effet, depuis l'adoption comme dogme de l'existence du Purgatoire au XII^e siècle, l'Église a affirmé son emprise sur l'imaginaire mortuaire, d'où l'apparition de défunts réclamant des œuvres nécessaires à leur salut dont les histoires sont particulièrement diffusées par le clergé⁴⁷⁸. Dans sa lettre, le pape charge l'archevêque de « déraciner » ces superstitions et lui conseille de condamner ceux qui sont coupables ce genre de prévarication, c'est-à-dire les officiers cléricaux cités précédemment⁴⁷⁹. Le ton du Saint-Père se fait un peu espiègle sur le sujet, débutant sa lettre par cette boutade :

« C'est sans doute la grande liberté de Pologne, qui vous donne le droit de vous promener après votre trépas. Ici, je vous l'avoue, nos morts sont aussi tranquilles que silencieux... »⁴⁸⁰

Il ironisera encore en fin de lettre : « je vous prie de bien vous convaincre qu'il n'y a que les vivans qui ont tort dans cette affaire. »⁴⁸¹

Augustin Calmet, bien que plus sérieux dans ses interventions, ne pense pas différemment. Il s'appuie notamment sur deux témoignages de personnes qui auraient eu accès à des sources de première main, un certain M. Sliviski⁴⁸² et le baron Toussaint, de

⁴⁷⁵ BENOÎT XIV, *Lettre à l'archevêque de Léopold*, op.cit., p. 193.

⁴⁷⁶ DRETTAS, *Questions de vampirisme dans Études rurales*, op.cit., p. 202.

⁴⁷⁷ FRAYLING, *Vampyres: Lord Byron...*, op.cit., p. 30.

⁴⁷⁸ SCHMITT, *Les Revenants. Les vivants...*, op.cit., p. 17.

⁴⁷⁹ BENOÎT XIV, *Lettre à l'archevêque de Léopold*, op.cit., p.193.

⁴⁸⁰ *Ibid.*

⁴⁸¹ *Ibid.*

⁴⁸² Cet homme est sans doute un religieux visiteur de missionnaires et confesseur du roi de Pologne. Sa proximité géographique avec les lieux d'apparition expliquerait comment il a pu recueillir des témoignages

Lorraine⁴⁸³. D'après Calmet, M. Sliviski serait entré en contact avec des personnes citées comme témoins oculaires dans ces affaires. Ces personnes, contrairement à ce que l'on pourrait croire, n'auraient pas reconnu les faits et auraient attribué ces apparitions à des rêveries et à de l'imagination causée par la peur⁴⁸⁴. Ce point de vue correspondant exactement aux explications avancées sur le sujet par les Lumières, il n'est pas déraisonnable de se demander si ces témoins locaux ont réellement la même vision que les intellectuels européens ou bien si ces derniers biaisent de quelque façon leurs paroles, volontairement ou non. Toujours selon Calmet, le baron Toussaint aurait lu plusieurs procès-verbaux de ces affaires. Il déclare que ceux-ci sont regardés comme des évangiles dans ces pays mais qu'ils ne contiennent pour lui pas l'ombre d'une vérité⁴⁸⁵. Ce témoignage contredit déjà le précédent, puisque pour Toussaint, les habitants du pays ne doutent pas de ces récits, alors que Sliviski déclarait que les témoins eux-mêmes se détachaient de ceux-ci.

Une autre hypothèse émise pour élucider la problématique des vampires repose sur la description physique de ceux-ci, et particulièrement sur leur aspect « vivant ». Les corps exhumés lors des procès ne seraient en effet pas morts, mais endormis ou étourdis, et auraient été enterrés vivants⁴⁸⁶. Cette théorie est plus largement abordée par Augustin Calmet, qui y apporte ce qu'il considère comme une preuve, et avec laquelle il explique en partie le comportement des présumés vampires :

« Nous venons de voir que les Vampires ou Revenans ne parlent jamais de l'autre vie, ne demandent ni Messes ni prières, ne donnent aucun avis aux vivans pour les porter à la correction de leurs mœurs, ni pour les amener à une meilleure vie. C'est assurément un grand préjugé contre la réalité de leur retour de l'autre monde ; mais leur silence sur cet article peut favoriser l'opinion, qui veut qu'ils ne soient pas véritablement morts. »⁴⁸⁷

à propos des vampires. Augustin THEINER et Paul DE GESLIN, *Histoire du pontificat de Clément XIV*, t. 2, Paris, Firmin Didot frères, 1852, p. 180.

⁴⁸³ Il s'agit certainement de François-Joseph Toussaint, originaire de Dieuse. En effet, ce noble lorrain passa sa jeunesse à Vienne où il apprit l'allemand et aurait parcouru la Moravie. Il est donc possible qu'il ait lu des sources sur les vampires, le rapport *Visum et repertum* étant écrit en allemand. AMBROISE PELLETIER, *Nobiliaire ou Armorial général de la Lorraine et du Barrois, en forme de dictionnaire*, t. 1, Nancy, 1758, p. 796.

⁴⁸⁴ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, *op.cit.*, p. 298.

⁴⁸⁵ *Ibid.*

⁴⁸⁶ La crainte d'être enterré vivant est de plus en plus présente à la fin de l'Ancien Régime, si bien que certains stipulent sur leur testament que leur cercueil ne devra pas être refermé avant 36 ou 48 heures. Michel VOVELLE, *Mourir autrefois. Attitudes collectives devant la mort aux XVII^e et XVIII^e siècles*, s.l. Gallimard – Julliard, 1990, p. 210.

⁴⁸⁷ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, *op.cit.*, p. 264.

La preuve avancée par Calmet à ce sujet consiste donc à dire que si ces morts étaient véritablement revenus à la vie, ils témoigneraient de l'au-delà et demanderaient des prières pour leur salut, comme d'autres revenants plus loquaces. Il déduit ensuite de cette théorie une explication de l'agressivité des prétendus vampires. Il prétend en effet que c'est la rage d'avoir été enterrés vivants qui inciterait ces personnes simplement endormies à ces excès de violence à leur réveil⁴⁸⁸. D'autres théories auraient encore circulé au sujet des vampires, mais celles-ci ne sont pas forcément détaillées dans les sources dépouillées. Augustin Calmet prétend par exemple que certains soutiennent l'explication selon laquelle l'apparition des vampires serait l'œuvre d'une « fascination des sens » exercée par un ange ou un démon sur les mortels⁴⁸⁹.

Les théories sont donc variées, mais il n'empêche que, malgré les témoignages écrits et oraux constituant autant de preuves en bonnes et dues formes, la croyance aux vampires ne franchira pas la frontière de l'Europe centrale. Jean-Jacques Rousseau résume assez bien la situation dans sa *Lettre à Christophe de Beaumont* :

« S'il y a dans le monde une histoire attestée, c'est celle des wampirs. Rien n'y manque ; procès-verbaux, certificats de Notables, de Chirurgiens, de Curés, de Magistrats. La preuve juridique est des plus complètes. Avec cela, qui est-ce qui croit aux wampirs ? Serons-nous tous damnés pour n'y avoir pas cru ? »⁴⁹⁰

Tout compte fait, la confrontation de ces philosophes aux particularités de ces récits de vampires pourrait être issu d'un récit fantastique. Tel Alvare vis-à-vis de Biondetta dans *Le Diable amoureux* de Cazotte, les penseurs de l'époque sont confrontés à la situation que décrit Tzvetan Todorov dans son essai *Introduction à la littérature fantastique*. Ils sont en effet mis devant un événement qui ne peut s'expliquer par les lois de leur monde familier et ils se demandent s'ils se trouvent face à des illusions ou face à la réalité et, si cela est bien réel, ce que ça impliquerait dans leur compréhension du monde et de son fonctionnement⁴⁹¹.

Après cet aperçu des débats fondamentaux qui ont animé le siècle des Lumières sur ce sujet, nous allons quitter les arguments de fond et entrer dans ceux de forme. Ce sera l'occasion de décrire, à notre humble échelle, les relations qu'entretenaient entre eux les penseurs de l'époque.

⁴⁸⁸ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., p. 254.

⁴⁸⁹ *Ibid.*, p. 260.

⁴⁹⁰ JEAN-JACQUES ROUSSEAU, *Lettre à Christophe de Beaumont*, op.cit., p. 90.

⁴⁹¹ Tzvetan TODOROV, *Introduction à la littérature fantastique*, s.l., Éditions du Seuil, 1970.

La chose a été montrée précédemment dans ce chapitre : aborder trop largement le sujet des vampires présente certains risques pour le crédit de l'auteur qui s'y adonne. Augustin Calmet est conscient qu'il va essuyer les critiques à la fois des sceptiques et des plus crédules. De même Jean-Baptiste Boyer d'Argens, qui s'exprime pourtant par l'intermédiaire d'un personnage, n'ose pas non plus s'attarder outre mesure sur ce débat. Il y a donc bel et bien une tension qui s'opère autour de ce sujet, tension alimentée par la crainte des jugements adressés par ses pairs.

Et ces critiques n'ont pas tardé à fuser, prenant particulièrement Dom Augustin Calmet pour cible après la sortie de la première édition de son livre en 1746. Les *Mémoires de Trévoux*, qui associent ces histoires à des contes, se demandent ce qui a pu pousser Calmet à poursuivre ses recherches⁴⁹². Voltaire l'accuse d'être devenu « historiographe » des vampires et de traiter ce sujet tel qu'il a traité l'Ancien et le Nouveau Testament⁴⁹³. Il s'étonne que ce bénédictin, pourtant à la tête d'une riche abbaye, ai pu imprimer un livre sur un tel sujet, avec l'approbation de la Sorbonne qui plus est⁴⁹⁴. Mais Calmet n'est pas le seul à faire les frais de ces attaques. Voltaire déplore en effet de retrouver les récits de vampires jusque dans les *Lettres juives* de Boyer d'Argens⁴⁹⁵. Il renvoie d'ailleurs à des observations des journalistes des *Mémoires de Trévoux* au sujet de Boyer d'Argens dont je n'ai pas trouvé la trace lors de mon dépouillement. Voltaire rapporte en effet la jubilation que les auteurs jésuites auraient éprouvé à la lecture de l'histoire de vampire dans la 137^e lettre juive, eux qui avaient accusé son auteur de ne croire à rien :

« Voilà donc, disaient-ils, ce fameux incrédule qui a osé jeter des doutes sur l'apparition de l'ange à la Ste Vierge [...] ; son cœur s'est amolli, son esprit s'est éclairé⁴⁹⁶, il croit aux vampires. »⁴⁹⁷

Cet extrait résume la facilité et l'excès qui existe parmi les critiques faites aux intellectuels qui osent aborder le sujet des vampires et démontre la dangerosité de cette entreprise. Le seul tort que l'on pourrait en effet reprocher à Boyer d'Argens est d'évoquer ce sujet dans son roman épistolaire. En revanche, on ne peut l'accuser de croire aux vampires puisque,

⁴⁹² *Mémoires de Trévoux*, octobre 1746, pp. 1972-1973.

⁴⁹³ VOLTAIRE, *Questions sur l'Encyclopédie*, op.cit., p. 532. Calmet est en effet l'auteur d'une *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament*, sujet évidemment considéré comme plus noble que celui des vampires.

⁴⁹⁴ *Ibid.*, p. 531.

⁴⁹⁵ *Ibid.*, p. 533.

⁴⁹⁶ Nous soulignons que, pour ces jésuites, avoir un esprit éclairé consisterait à croire, non à critiquer.

⁴⁹⁷ VOLTAIRE, *Questions sur l'Encyclopédie*, op.cit., p. 533.

nous l'avons vu, il plaide pour l'explication de ces apparitions par l'imagination et la prévention de ses témoins. Les critiques de Voltaire et des jésuites du Trévoux ne portent pas sur le fond, mais sur la forme, et profitent de l'affaire des vampires pour saper la crédibilité d'autrui avec des arguments peu justifiés. D'autres interventions sont cependant plus fondées et constructives, comme c'est le cas des remarques de Nicolas Lenglet Dufresnoy au sujet de l'ouvrage de Calmet.

Lenglet Dufresnoy reste en effet très courtois envers l'abbé, auquel il déclare toute son admiration. « Justement accrédité », « illustre auteur », « j'admire ses lumières, son savoir, sa piété » sont autant d'éloges qu'il lui adresse⁴⁹⁸. Il admet cependant ne pas être toujours d'accord avec ses idées et souhaite, à travers son *Traité* de 1751, se faire le porte-parole des critiques qu'il aurait entendues au sujet du livre de Calmet. Ces critiques sont particulièrement tournées vers la structure de ce dernier. Il lui reproche de présenter un équilibre insatisfaisant entre les faits et les principes. En effet, Lenglet Dufresnoy considère qu'Augustin Calmet rapporte trop d'histoires différentes, qui sont sujettes à interprétation par le public, et qu'il ne les assortit pas assez de règles, qui permettraient à ce même public de juger ces faits avec les outils critiques nécessaires⁴⁹⁹. Il regrette par ailleurs que ces règles soient placées en fin d'ouvrage plutôt qu'au début, laissant ainsi le lecteur faire son cheminement de pensée seul et sans appui, libre d'imaginer ce qu'il souhaite avec ces histoires⁵⁰⁰. Lenglet Dufresnoy pense également que Calmet aurait dû plus clairement séparer les exemples d'apparition en catégories telles que « vrai », « douteux » et « faux » afin de ne pas faire douter les lecteurs d'événements certains en les accompagnant d'autres qui sont fausses⁵⁰¹. Le reproche le plus important qu'il fait à l'abbé touche à la théologie. En effet, dans son ouvrage, Augustin Calmet utilise les cas d'apparitions comme de preuves de l'immortalité de l'âme. Or, Dufresnoy n'y voit pas une consécration de la doctrine mais plutôt une embûche à celle-ci :

« N'est-ce pas même préjudiciable à cette Doctrine si bien établie, que de la proposer comme une suite de ces sortes d'Apparitions ? [...] Toute doctrine, toute conséquence, toute conclusion tirée de quelques principes que ce soit, n'a pas plus de force, n'a pas plus de certitude que les principes dont elle est émanée comme source »⁵⁰².

⁴⁹⁸ LENGLET DUFRESNOY, *Traité dogmatique sur les apparitions...*, *op.cit.*, t. 2, pp. 91-92.

⁴⁹⁹ *Ibid.*, pp. 92-95.

⁵⁰⁰ *Ibid.*, pp. 95-97.

⁵⁰¹ *Ibid.*, pp. 97-100.

⁵⁰² *Ibid.*, p. 101.

Sa crainte est que l'explication de Calmet de l'immortalité de l'âme sur base des apparitions ne fasse l'effet inverse que celui voulu par l'auteur, et dévalorise aux yeux des lecteurs une doctrine bien établie par l'Église.

Sa dernière observation sur le livre de Calmet ne concerne pas les vampires mais le salut des païens vivant moralement bien. Nicolas Lenglet Dufresnoy lui rappelle alors que les Pères de l'Église avaient déjà répondu négativement à ce sujet⁵⁰³ et regrette le « doute insoutenable » que le Père, dans toute sa réputation de savant, fait peser sur le dogme catholique⁵⁰⁴. Outre ces questions de doctrine, il relève dans le discours de son aîné une série d'omissions et d'erreurs qu'il se fait une mission de corriger.

Dom Augustin Calmet exerce son droit de réponse sous forme d'une lettre adressée à son éditeur, Monsieur de Bure l'aîné, qu'il ajoute à la fin de l'édition de 1751 de son *Traité*. Il y déclare avoir lu l'ouvrage de Lenglet Dufresnoy avec plaisir et il se réjouit de la politesse et de la bienséance dont il a fait preuve à son égard, souhaitant l'imiter dans sa réponse⁵⁰⁵. Nous avons affaire ici à un débat sain et constructif entre deux vétérans du débat d'idées que sont Lenglet Dufresnoy et Calmet, âgés tous deux alors d'une septantaine d'années, comme le démontre leur échange empreint de sagesse.

Dom Calmet explique que bon nombre des remarques formulées contre son livre ont été corrigées par les éditions précédentes, or Nicolas Lenglet Dufresnoy ne semble avoir lu que la première édition de 1746⁵⁰⁶. Il rétorque à propos du manque de règles pour accompagner ses exemples qu'un ouvrage qui en contient trop manque son objectif car les lecteurs ont tendance à faire plus d'usage des exemples que de ces règles⁵⁰⁷. Nicolas Lenglet Dufresnoy avoue d'ailleurs lui-même avoir placé trop de règles et de remarques dans son propre ouvrage⁵⁰⁸. Calmet croit que le récit marque plus l'esprit que la règle. Il en veut pour preuve l'utilisation de visions et de révélations dans la fondation de la plupart des établissements et ordres religieux, au point que « c'étoit à qui en produirait en plus grand nombre & de plus extraordinaires, pour les accréditer »⁵⁰⁹. Il réplique encore vis-à-vis des règles de son interlocuteur que celles-ci pourraient également se retourner contre

⁵⁰³ LENGLET DUFRESNOY, *Traité dogmatique sur les apparitions...*, op.cit., t. 2., p. 115.

⁵⁰⁴ *Ibid.*, p. 122.

⁵⁰⁵ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., pp. 473-474.

⁵⁰⁶ *Ibid.*, p. 474.

⁵⁰⁷ *Ibid.*

⁵⁰⁸ LENGLET DUFRESNOY, *Traité dogmatique sur les apparitions...*, op.cit., t. 2, p. 93.

⁵⁰⁹ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., p. 475.

les visions de saints et de saintes citées dans son ouvrage⁵¹⁰. Car en effet, Calmet relève qu'à leur époque il est fait peu de cas notamment des apparitions relevées par les Pères de l'Église, qui ne présentent plus que peu d'intérêt pour le salut de leurs contemporains⁵¹¹.

Il explique avoir voulu prouver la possibilité des apparitions par le récit d'un grand nombre de cas « authentiques » attestés notamment par le dogme chrétien, les Grecs ou encore les Romains, ce qui forme pour lui une preuve en soi malgré l'absence de règles⁵¹². Il annonce avoir procédé ainsi pour démontrer que de tous temps, parmi toutes les nations, le sentiment de l'immortalité de l'âme, son existence après la mort et son retour sous la forme d'apparitions ont toujours été présents dans l'esprit des peuples⁵¹³. S'il donne ces exemples comme preuves de l'immortalité de l'âme, c'est avec l'objectif de toucher un public plus large et de mieux ancrer ce précepte dans leurs esprits qu'avec de la philosophie et de la métaphysique⁵¹⁴. L'intention de Calmet serait donc la vulgarisation du dogme chrétien de l'immortalité de l'âme grâce à des récits dont les conclusions sont assimilables pas tous.

Enfin, il justifie l'absence de règles ou de méthodes pour discerner les vraies apparitions par sa conviction que la manière dont elles sont conçues est absolument inconnu et que leur existence même pose tellement de questions qu'il serait tenté de ne pas y croire si les témoignages antiques et chrétiens n'étaient pas là pour l'en convaincre⁵¹⁵.

En fin de compte, ces critiques ne semblent pas détériorer l'image d'Augustin Calmet outre mesure, comme le confirment les hommages posthumes qu'il reçoit. La *Gazette de Bruxelles* le qualifie en effet de « Savant laborieux »⁵¹⁶ et la *Gazette de Leyde* l'encense en ces termes :

« Les Ouvrages volumineux & très solides, dont il a enrichi la République des Lettres, le feront toujours regarder comme un des Savans les plus laborieux de son tems. »⁵¹⁷

Nous pouvons donc conclure ce chapitre par le constat que, si les débats à propos des vampires sont ouverts, assez diversifiés et parfois un peu cinglants, un consensus se

⁵¹⁰ CALMET, *Traité sur les apparitions...*, op.cit., pp. 477-478.

⁵¹¹ *Ibid.*, pp. 476-477.

⁵¹² *Ibid.*, p. 480.

⁵¹³ *Ibid.*, p. 481.

⁵¹⁴ *Ibid.*

⁵¹⁵ *Ibid.*, p. 483.

⁵¹⁶ *Gazette de Bruxelles*, n° 114, Bruxelles, 7 novembre 1757.

⁵¹⁷ *Gazette de Leyde*, n° 90, Leyde, 11 novembre 1757, p. 7.

dessine néanmoins, qui consiste à réfuter les apparitions de vampires pour privilégier les hypothèses de l'imagination ou de l'enterrement de personnes vivantes. Sur la forme, toute analyse trop poussée du vampirisme est perçue au XVIII^e siècle comme un traitement démesuré que le sujet, considéré comme puéril, ne justifie pas. Il en résulte un certain nombre de critiques, qui restent cependant courtoises pour la plupart.

Conclusion

Au travers de ces six chapitres, nous avons pu avancer à notre échelle dans l'établissement d'une histoire des vampires tels qu'ils sont perçus dans l'imaginaire francophone du XVIII^e siècle. Grâce à Nicolas Lenglet Dufresnoy et à la typologie établie par Claude Lecouteux, nous avons pu placer le vampire dans le contexte des apparitions et de la tradition européenne des revenants. Ensuite, une étude de ses traits physiques et comportementaux nous a appris qu'il ne correspondait pas tout à fait à la vision déshumanisée que nous avons de lui de nos jours, mais qu'au contraire il avait un aspect et un comportement se rapprochant assez d'êtres humains vivants. L'analyse des mesures apotropaïques et des rituels d'exécution le concernant nous a enfin permis d'appréhender et de comprendre le domaine des croyances qui entoure ses apparitions.

Il nous est apparu que le vampire est un être à la fois particulier et similaire à d'autres revenants, complexe mais rapidement simplifié par les auteurs européens pour ne garder de lui que l'image d'un suceur de sang nocturne. Paradoxalement, le sens du mot vampire s'est lui doté d'un caractère polysémique au cours du même siècle, se définissant non plus seulement comme une créature du folklore slave, mais aussi comme une personne qui exploite autrui et comme une chauve-souris d'Amérique.

Nous avons ensuite quitté le domaine de l'explicite pour entrer dans celui de l'implicite et avons utilisé le discours sur le vampire pour repérer et expliquer certains phénomènes inhérents à la société et aux mentalités du siècle des Lumières. L'un de ces phénomènes est la disqualification de la culture populaire par les élites de leur temps, qui n'a pas débuté avec l'apparition des récits de vampires, loin s'en faut, mais s'est certainement vue davantage confirmée par ces nouveaux soupçons de crédulité pesant sur le monde rural.

Le monde rural n'est toutefois pas le seul à avoir été impacté par la diffusion des récits de vampires. Dans la sphère des penseurs également a soufflé un vent critique mettant en question la crédibilité et le rationalisme de certains auteurs ayant contribué au succès du phénomène des vampires.

Que dire enfin de ce rationalisme si souvent attribué au siècle des Lumières ? À l'échelle de cette étude, nous constatons que la relation à la rationalité paraît différente d'une région d'Europe à une autre, d'une époque à une autre et d'une couche de population

à une autre. Il semble y avoir des écarts de perspective notamment entre le monde paysan slave, décrit comme ignorant, crédule, dont les paroles ne seraient pas dignes de confiance et les auteurs de nos sources qui tiennent ces propos. Pourtant, dans l'ouest de l'Europe aussi, les croyances en certains phénomènes magiques tels que les sorcières, le passage des comètes ou encore la Bête du Gévaudan connaissent du succès auprès d'un certain public lui aussi plutôt rural. La rationalité de cette époque semble donc loin d'être absolue et touche inégalement différentes régions et catégories de populations.

Nous pourrions cependant nous demander si opposer croyances et rationalité comme nous le faisons traditionnellement est bel et bien valable et si l'adhérence des hommes à des représentations magiques est réellement le signe indubitable de leur nature irrationnelle. À l'image du sociologue et anthropologue des croyances Pascal Sanchez⁵¹⁸, ne pourrions-nous pas au contraire justifier ces croyances et interpréter leur non-sens comme une forme de rationalité ?

Le thème des vampires reste encore aujourd'hui un terreau riche pour de futures recherches dans le domaine de l'histoire sociale, culturelle et des mentalités notamment. Les sources qui sont traitées ici peuvent encore livrer de belles études, par exemple en établissant plus précisément la tradition de ces récits grâce à une heuristique plus ambitieuse et à une étude plus poussée de leur mise en œuvre. Un travail similaire pourrait aussi être accompli à partir des sources slaves ou issues des Lumières anglaise ou allemandes. Il est un de ces sujets qui, très certainement, n'a pas encore fini de passionner historiens et spécialistes de la littérature.

⁵¹⁸ SANCHEZ, *La Rationalité des croyances magiques*, op.cit., passim.

Figures



Fig. 1. Carte de Belgrade et de ses environs en 1717 (GUILLAUME DELISLE, *Carte particulière de la Hongrie, de la Transylvanie, de la Croatie et de la Slavonie*, Paris, 1717).



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Fig. 2. Anonyme, *Mme de Balbi. 1^{re} Aristocrate courant par Monts et par vous pour r'assembler les Vampires de sa race*, 1791, estampe, 22,5 x 15cm, Paris, Bibliothèque nationale de France (Carl de VINCK, *Un siècle d'histoire de France par l'estampe. 1770-1870*, vol. 21, s.l., 1914, n° 3703).

Bibliographie

- Livres du XVIII^e siècle

BENOÎT XIV, *Lettre à l'archevêque de Léopold* dans CARACCIOLI LOUIS-ANTOINE, *La Vie du pape Benoît XIV. Prosper Lambertini, avec des notes instructives, & son portrait*, Paris, 1783, pp. 192-193.

BOYER D'ARGENS JEAN-BAPTISTE, *Lettres juives, ou correspondance philosophique, historique et critique entre un Juif voyageur et différens Etats de l'Europe, & ses correspondans en divers endroits*, t. IV, nouv. éd., La Haye, 1742.

CALMET AUGUSTIN, *Traité sur les apparitions des esprits et sur les vampires ou les revenants de Hongrie, de Moravie, etc.*, 2 t., Paris, 1751.

DIDEROT DENIS, *Salon de 1767* dans BRIÈRE J. L. J., éd., *Œuvres de Denis Diderot. Salons*, t. II, Paris, 1821.

FLUCHINGER JOHANNES et al., *Visum et repertum*, trad. et éd. par LECOUTEUX Claude, *Histoire des vampires. Autopsie d'un mythe*, Paris, Éditions Imago, 2014, pp. 112-114.

JAUCOURT LOUIS DE, *Superstition* dans DIDEROT DENIS et LE ROND D'ALEMBERT JEAN, *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, vol. 15, Paris, 1751, pp. 669-670.

LECLERC GEORGES-LOUIS (BUFFON), *Histoire naturelle, générale et particulière. Avec la description du cabinet du roi*, t. 10, Paris, 1763.

LENGLET DUFRESNOY NICOLAS, *Traité historique et dogmatique sur les apparitions, les visions et les révélations particulières*, Paris, 1751.

MORÉRI LOUIS, *Le Grand Dictionnaire historique*, 10 vol., Paris, 1759 [1674].

PELLETIER AMBROISE, *Nobiliaire ou Armorial général de la Lorraine et du Barrois, en forme de dictionnaire*, t. 1, Nancy, 1758.

RICHELET PIERRE, *Dictionnaire de la langue françoise ancienne et moderne*, Lyon, 1759 [1680].

ROUSSEAU JEAN-JACQUES, *Lettre à Christophe de Beaumont*, Amsterdam, 1764.

VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique portatif*, Londres, 1764.

VOLTAIRE, *Questions sur l'Encyclopédie par des amateurs*, t. 4, Genève, 1775.

- Journaux du XVIII^e siècle

Gazette de Bruxelles, Bruxelles, 1741-1765.

Gazette de Leyde, n° 90, Leyde, 11 novembre 1757.

Gazette des gazettes ou journal politique, Bouillon, 1^{er} novembre 1765.

Mémoires de Trévoux, Paris, 1701-1767.

Mercure de France, Paris, mai 1732.

Mercure historique et politique, La Haye, octobre 1736.

Relations véritables, Bruxelles, 1652-1741.

The Craftsman, 20 mai 1732, n° 7 dans SILVANUS URBAN, *The Gentleman's Magazine, or Monthly Intelligencer*, n° XXIV, vol. II, Londres, 1732, pp. 750-752.

- Instruments de travail

BÉLY Lucien, dir., *Dictionnaire de l'Ancien Régime. Royaume de France. XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1996.

PROPP Vladimir, *Morphologie du conte*, Paris, Poétique – Seuil, 1970.

RÉTAT Pierre, *Les Gazettes européennes de langue française. Répertoire*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2002.

REY Alain, *Dictionnaire amoureux des dictionnaires*, Paris, Plon, 2011.

SGARD Jean, *Bibliographie de la presse classique (1600-1789)*, Genève, Éditions Slatkine, 1984.

SGARD Jean, dir., *Dictionnaire des journaux. 1600-1789*, 2 t., Paris, Universitas, 1991.

TODOROV Tzvetan, *Introduction à la littérature fantastique*, s.l., Éditions du Seuil, 1970.

VAN SCHOOR Charles Paul, *La Presse sous l'Ancien Régime*, Bruxelles, Larcier, 1896.

- Travaux

ADAMOV-AUTRUSSEAU Jacqueline et al., *Histoire de la philosophie*, vol. 4 : *Les Lumières (le XVIII^e siècle)*, s.l., Hachette, 1972.

BARBER Paul, *Vampires, burial and death. Folklore and reality*, New Haven – Londres, Yale University Press, 1988

BÉRENGER Jean, *Histoire de l'Autriche*, Paris, Presses universitaires de France, 1994 (Que sais-je ? ; 222).

BOTS Hans et SGARD Jean, dir., *La Diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime. Actes du colloque international. Nimègue. 3-5 juin 1987*, Amsterdam – Maarssen, APA – Holland university press, 1988 (Studies van het Instituut voor intellectuele bertrekkingen tussen de Westeuropese landen in de nieuwe tijd ; 17).

BOURDELAIS Patrice, *L'Âge de la vieillesse. Histoire du vieillissement de la population*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1997 (Opus).

BOURQUIN Laurent, dir., *Dictionnaire historique de la France moderne*, Paris, Belin, 2005.

BRÉMOND Henri, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*, t. V, Paris, Bloud et Gay, 1920.

BRIOIST Pascal, *Les Savoirs scientifiques dans Revue d'histoire moderne & contemporaine*, Belin, 2002, n° 49-4 bis, pp. 52-80.

BRODMAN Barbara et DOAN James E., éd., *The Universal Vampire. Origins and evolution of a legend*, Madison-Teaneck, Fairleigh Dickinson University Press, 2013.

CHABUT Marie-Hélène, *Denis Diderot. Extravagance et génialité*, Amsterdam, Rodopi, 1998.

CHAIX D'EST-ANGE Gustave, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle*, t. V, Paris, Éditions Vendôme, 1983.

CHARTIER Roger et MARTIN Henri-Jean, dir. *Histoire de l'édition française*, t. 2 : *Le livre triomphant. 1660-1830*, Paris, Fayard – Cercle de la Librairie, 1990.

CORBIN Alain, *Le Miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social. XVIII^e-XIX^e siècles*, s.l., Flammarion, 2016 (Champs histoire).

COULSON John, dir., *Dictionnaire historique des saints*, Paris, Société d'édition de dictionnaires et encyclopédies, 1964.

CRAWFORD Heide, *The Origins of the literary vampire*, Lanham – Boulder – New York – Londres, Rowman & Littlefield, 2016.

DARMON Jean-Charles et DELON Michel, dir., *Histoire de la France littéraire*, t. 2 : *Classicismes. XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Quadrige – Presses universitaires de France, 2006

DELON Michel, *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, Quadrige – Presses universitaires de France, 2007.

DIGOT Augustin, *Notice biographique et littéraire sur dom Augustin Calmet*, Nancy, Lucien Wiener, 1860.

DOUDET Estelle, *Rousseau. Biographie, analyse littéraire, étude détaillée des principales œuvres*, s.l., Studyrama, 2005 (Panorama d'un auteur ; 19).

DRETTAS Georges, *Aspects de l'hémophilie vampirique* dans *Revue des études slaves*, Institut d'études slaves, t. 65, fascicule 4, 1993, pp. 731-742.

DRETTAS Georges, *Questions de vampirisme* dans *Études rurales*, Éditions de l'EHESS, vol. 97-98, 1985, pp. 201-218.

DURAND Yves, *Négociants et financiers en France au XVIII^e siècle* dans *La Fiscalité et ses implications sociales en Italie et en France aux XVII^e et XVIII^e siècles. Actes du colloque de Florence. 5-6 décembre 1978*, Rome, École française de Rome, 1980, pp. 95-110 (Collection de l'École française de Rome ; 46).

FRAYLING Christopher, *Vampyres: Lord Byron to Count Dracula*, Londres, Faber and Faber, 1990.

GOULEMOT Jean-Marie, *Démons, merveilles et philosophie à l'Âge classique* dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, Éditions de l'EHESS, vol. 35, 1980, pp. 1223-1250.

GUILEY Rosemary, *Encyclopedia of vampires, werewolves and other monsters*, New York, Infobase publishing, 2004.

HAMPSON Norman, *Histoire de la pensée européenne. 4 : Le siècle des Lumières*, Paris, Seuil, 1972 (Points Histoire, 7).

HOCHEDLINGER Michael, *Austria's wars of emergence. War, State and Society in the Habsburg Monarchy. 1683-1797*, s.l., Longman, 2003 (Modern wars in perspective)

KELLY John Norman Davidson, *Dictionnaire des papes*, Turnhout, Brepols, 1994, p. 622 (Petits dictionnaires bleus).

LEATHERDALE Clive, dir., *The Origins of Dracula. Background to Bram Stoker's masterpiece*, s.l., Desert Island Books, 1987.

LECOUTEUX Claude, *Histoire des vampires. Autopsie d'un mythe*, Paris, Éditions Imago, 2014.

LE RU Véronique, *De la Science de Dieu à la superstition : un enchaînement de l'arbre encyclopédique qui donne à penser dans Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, t. 40-41, Société Diderot, 2006, pp. 67-76.

MAGOSCI Paul Robert, *A History of Ukraine. The lands and its peoples*, Toronto – Buffalo – Londres, University of Toronto press, 2010.

MARTIN Philippe et HENRYOT Fabienne, dir., *Dom Augustin Calmet. Un itinéraire intellectuel*, Paris, Riveneuve, 2008.

MONDOT Jean, *Qu'est-ce que les Lumières*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2007.

MOREAU Isabelle, dir., *Les Lumières en mouvement. La circulation des idées au XVIII^e siècle*, Lyon, ENS Éditions, 2009.

MUCHEMBLED Robert et DESMONS Martine, *Les Derniers bûchers : un village de Flandre et ses sorcières sous Louis XIV*, Paris, Ramsay, 1981 (Histoire).

Robert MUCHEMBLED, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Flammarion, 1991 (Champs ; 252).

MUCHEMBLED Robert, *Le Temps des supplices : de l'obéissance sous les rois absolus. XV^e-XVIII^e siècles*, Paris, Armand Collin, 1992.

ORESKOVIC Luc, *Le thème des lycanthropes et des vampires, de Dom Calmet à l'abbé de Fortis : une approche des pays de confins dans Dix-huitième siècle*, vol. 42, La découverte, 2010, pp. 265-284.

PASTEUR Paul, *Histoire de l'Autriche. De l'empire multinational à la nation autrichienne. XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2011 (Collection U. Histoire).

PERLA Georges A., *La Philosophie de Jaucourt dans l'« Encyclopédie »* dans *Revue de l'histoire des religions*, t. 197, n° 1, Armand Collin, 1980. pp. 59-78.

- POULOT Dominique, *Les Lumières*, Paris, Presses universitaires de France, 2000 (Collection Premier Cycle).
- REVEL Jacques, *Les Intellectuels et la culture « populaire » en France (1650-1800)* dans « *Alla Signorina* ». *Mélanges offerts à Noëlle de la Blanchardière*, Rome, École Française de Rome, 1995, pp. 341-358.
- ROCHELANDET Brigitte, *Sorcières, diables et bûchers en Franche-Comté aux XVI^e et XVII^e siècles*, Besançon, Cêtre, 2007.
- SANCHEZ Pascal, *La Rationalité des croyances magiques*, Genève, Librairie Droz, 2007.
- SCHMITT Jean-Claude, *Les Revenants. Les vivants et les morts dans la société médiévale*, Paris, Gallimard, 1994 (Bibliothèque des histoires).
- SHAW Edward Pease, *Jacques Cazotte (1719-1792)*, Cambridge, Harvard university press, 1942 (Harvard studies in romance languages, 19).
- SHERIDAN Geraldine, *Nicolas Lenglet Dufresnoy and the literary underworld of the ancient regime*, Oxford, The Voltaire foundation, 1989.
- SOLOVIOVA-HORVILLE Daniela, *Les Vampires. Du folklore slave à la littérature occidentale*, Paris, L'harmattan, 2011 (Littératures comparées).
- SUIRE Éric, *Sainteté et Lumières : hagiographie, spiritualité et propagande religieuse dans la France du XVIII^e siècle*, Paris, Champion, 2011.
- THEINER Augustin et GESLIN Paul de, *Histoire du pontificat de Clément XIV*, t. 2, Paris, Firmin Didot frères, 1852.
- TROUSSON Raymond, *Jean-Jacques Rousseau*, 2 t., Paris, Tallandier, 1989.
- VALLS DE GOMIS Estelle, *Le Vampire au fil des siècles : enquête autour d'un mythe*, s.l., Éditions Cheminements, 2005.
- VIGARELLO Georges, dir., *Histoire du corps*, t. 1 : *De la Renaissance aux Lumières*, s.l., Éditions du Seuil, 2005.
- VIGUERIE Jean de, *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières*, Paris, Robert Laffont, 1995 (Bouquins).

VILLENEUVE Roland, *Les Procès de sorcellerie*, Paris, Bayot, 1979 (Bibliothèque historique).

VOVELLE Michel, *Mourir autrefois. Attitudes collectives devant la mort aux XVII^e et XVIII^e siècles*, s.l. Gallimard – Julliard, 1990.

WILSON Arthur M., *Diderot. Sa vie et son œuvre*, Paris, Laffont – Ramsay, 1985.

ZEMON DAVIS Natalie et FARGE Arlette, dir., *Histoire des femmes en Occident*, t. 3 : XVI^e-XVIII^e siècles, s.l., Plon, 1991.

- Mémoires de master

BOLLE Marie de, *La Bête et le Gévaudan : la représentation du monde paysan par les élites*, mémoire de master sous la direction d'Aude Musin, Louvain-la-Neuve, 2016.

RONFLETTE Clélie, *Réflexion sur le fantastique et le merveilleux à travers Le diable amoureux de Jacques Cazotte*, mémoire de master sous la direction de Damien Zanone, Louvain-la-Neuve, 2012.

- Sites Internet

ATILF, *Trésor de la langue française informatisé*, <http://atilf.atilf.fr>, page consultée le 6 août 2018.

BRITISH LIBRARY, *Gentleman's Magazine*, <https://www.bl.uk/collection-items/gentlemans-magazine>, page consultée le 2 février 2018.

ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS FRANCE, *Dictionnaire cordial*, <https://www.universalis.fr/dictionnaire>, page consultée le 7 août 2018.

INSTITUT DES SCIENCES DE L'HOMME, *Dictionnaire des journalistes (1600-1789)*, <http://dictionnaire-journalistes.gazettes18e.fr>, page consultée le 2 février 2018.

SGARD Jean, dir., *Dictionnaire des journaux. 1600-1789*, <http://dictionnaire-journaux.gazettes18e.fr>, page consultée le 3 août 2018.

YADAV Alok, *Historical outline of Restoration and 18th-Century British Literature*, <https://mason.gmu.edu>, page consultée le 7 août 2018.

Table des matières

Introduction.....	1
Présentation des sources	5
Partie 1 : Un revenant d'un nouveau genre ? Représentations du vampire au XVIII ^e siècle	17
Chapitre 1. La place du vampire parmi les apparitions et revenants. Approche par le <i>Traité historique et dogmatique sur les apparitions</i> de Nicolas Lenglet Dufresnoy	17
Le vampire, apparition ou révélation ?	17
L'application des règles de Nicolas Lenglet Dufresnoy aux apparitions de vampires.....	21
Le vampire, élément récent d'une vaste typologie de revenants.....	26
Chapitre 2. Description physique et comportementale du vampire.....	35
L'identité du vampire. Un profil multiple	35
Le corps du vampire. L'illusion du vivant	41
Le comportement du vampire. Revenant étrangleur ou suceur de sang ?.....	44
Chapitre 3. La transmission et l'éradication du vampirisme slave. Mesures apotropaïques et neutralisation du vampire	51
Partie 2 : Le vampire, objet fantastique de débats rationnels	59
Chapitre 4. De la créature folklorique à la figure littéraire. Essai d'un schéma de diffusion des récits de vampires	59
Chapitre 5. La croyance aux vampires, objet de scission entre culture populaire et culture des élites ?.....	73
Chapitre 6. L'interprétation du phénomène des vampires par les penseurs des Lumières. Des débats caractéristiques de leurs relations	79
Les propos de fond. Synthèse des explications données au phénomène des vampires	79
Les propos de forme, un aperçu des relations entre les savants francophones.....	90
Conclusion	95
Figures.....	97
Bibliographie.....	99

